



RÉPUBLIQUE DU GABON

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

« EOG 2025 A TRANCHES MULTIPLES »

**"ENSEMBLE, BÂTISSONS LA CITÉ ADMINISTRATIVE
QUI DESSINERA LE FUTUR RADIEUX DU GABON !"**

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION DU 20/03/2025 AU 16/06/2025

**85 MILLIARDS
DE FCFA**

PRIX D'OBLIGATION
10 000 F CFA

Tranche A

5,6%
MATURITÉ 02 ANS

Tranche B

6%
MATURITÉ 03 ANS

CO-ARRANGEURS		CO-CHEFS DE FILE	
			
SYNDICAT DE PLACEMENT			
			
			

Le Document d'Information de la présente opération est enregistré par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale sous le numéro COSUMAF-APE-02/25 du 25 mars 2025





SOMMAIRE

I.	INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL	6
1.	CONDITIONS DE DIFFUSION DU PRESENT DOCUMENT	7
2.	AVERTISSEMENT	7
3.	RESTRICTIONS	7
4.	PREAMBULE	8
II.	ATTESTATIONS ET COORDONNÉES	9
1.	ATTESTATION DU MINISTRE DES COMPTES PUBLICS ET DE LA DETTE.....	10
2.	ATTESTATION DE L'ARRANGEUR.....	11
3.	ATTESTATION DU CHEF DE FILE	12
4.	ATTESTATION DE CONFORMITE ET DE REGULARITE DU CONSEIL JURIDIQUE	13
5.	RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE	14
III.	PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	15
1.	CADRE DE L'OPERATION.....	16
2.	OBJET DE L'EMPRUNT ET DESTINATION DES FONDS.....	17
3.	AVANTAGES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CITE ADMINISTRATIVE.....	18
4.	CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT	19
5.	MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT	20
6.	PARTICIPATION DES INVESTISSEURS	21
7.	AGENTS PLACEURS	22
8.	MODALITES DE SOUSCRIPTION	22
9.	AUTHENTIFICATION DES BULLETINS DE SOUSCRIPTION.....	22
10.	CENTRALISATION.....	22
11.	REGLES D'ALLOCATION DES TITRES	22
11.1.	Cas de sous-souscription	22
11.2.	Cas de sursouscription.....	23
12.	REGLEMENT ET LIVRAISON DES TITRES	23
13.	DECLARATION DES RESULTATS DE L'EMISSION	23
14.	COUT DE L'OPERATION	23
15.	COTATION EN BOURSE.....	23
16.	MASSE DES OBLIGATAIRES.....	24
17.	SERVICE FINANCIER DE L'EMPRUNT	24
18.	TRIBUNAUX COMPETENTS	24
19.	FACTEURS DE RISQUES.....	24
IV.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR	25
1.	INFORMATIONS GENERALES SUR L'ÉMETTEUR.....	26
1.1.	Situation géographique.....	26
1.2.	Situation démographique.....	26
1.3.	Ressources naturelles.....	26
2.	FORME DU GOUVERNEMENT	27
2.1.	Forme de l'Etat.....	27
2.2.	Le Pouvoir exécutif.....	27
2.3.	Le Pouvoir législatif.....	27
2.4.	Le Pouvoir judiciaire	28
3.	PRESENTATION DE L'ÉMETTEUR.....	28
3.1.	Présentation de la Direction Générale de la Dette.....	28
3.2.	Mission de la Direction Générale de la Dette	28
3.3.	Organisation de la Direction Générale de la Dette	29
V.	INFORMATIONS ÉCONOMIQUES RECENTES	30

1.	PRODUCTION NATIONALE ET COMPTES EXTERIEURS	31
1.1.	<i>Le Produit intérieur brut (PIB) en 2024.....</i>	31
1.2.	<i>L'emploi, les salaires et les prix</i>	32
1.3.	<i>La balance des paiements</i>	32
2.	SYSTEME BANCAIRE ET POLITIQUE MONETAIRE	33
2.1.	<i>La monnaie et le crédit.....</i>	33
2.2.	<i>La politique monétaire</i>	35
2.3.	<i>Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire</i>	35
3.	MARCHES FINANCIERS.....	36
3.1.	<i>Notation souveraine.....</i>	36
3.2.	<i>Emissions à l'international</i>	37
3.3.	<i>Emissions locales.....</i>	38
VI.	POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ACTUELLES.....	45
1.	PERSPECTIVES ECONOMIQUES.....	46
1.1.	<i>La conjoncture dans les principaux pays développés</i>	46
1.2.	<i>La conjoncture dans les pays émergents et en développement.....</i>	46
1.3.	<i>La conjoncture dans les pays de la CEMAC</i>	47
1.4.	<i>L'évolution des cours des produits de base</i>	47
2.	SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE.....	48
2.1.	<i>Les principaux secteurs d'exportation</i>	48
2.2.	<i>Les autres secteurs d'activité</i>	49
2.3.	<i>Les principales hypothèses macroéconomiques.....</i>	50
2.4.	<i>Les résultats de la projection.....</i>	51
3.	POLITIQUE BUDGETAIRE DU GOUVERNEMENT	52
3.1.	<i>Mobilisation des recettes</i>	52
3.2.	<i>Amélioration de la gestion des finances publique.....</i>	55
3.3.	<i>Politique sectorielle</i>	56
4.	L'EQUILIBRE FINANCIER	66
4.1.	<i>Les opérations budgétaires</i>	66
4.2.	<i>Les opérations de financement et de trésorerie.....</i>	78
5.	CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE A MOYEN TERME (CBMT) – 2024-2026.....	79
5.1.	<i>Perspectives macroéconomiques 2025-2027</i>	79
5.2.	<i>Profil de la croissance et de l'inflation.....</i>	80
5.3.	<i>Finances publiques</i>	102
5.4.	<i>Balance des paiements et situation monétaire.....</i>	104
6.	SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE	105
6.1.	<i>Les besoins de financement</i>	105
6.2.	<i>Le plafond des nouveaux emprunts</i>	106
6.3.	<i>Les tirages prévisionnels sur Financements Extérieurs et Intérieurs</i>	107
6.4.	<i>Les résultats de la stratégie d'endettement 2025-2027.....</i>	107
7.	EVOLUTION DES SOLDES ET PRINCIPAUX INDICATEURS DE SURVEILLANCE MULTILATERALE	108
7.1.	<i>Critères de surveillance multilatérale.....</i>	108
7.2.	<i>Indicateurs de surveillance multilatérale</i>	109

LISTE DES TABLEAUX

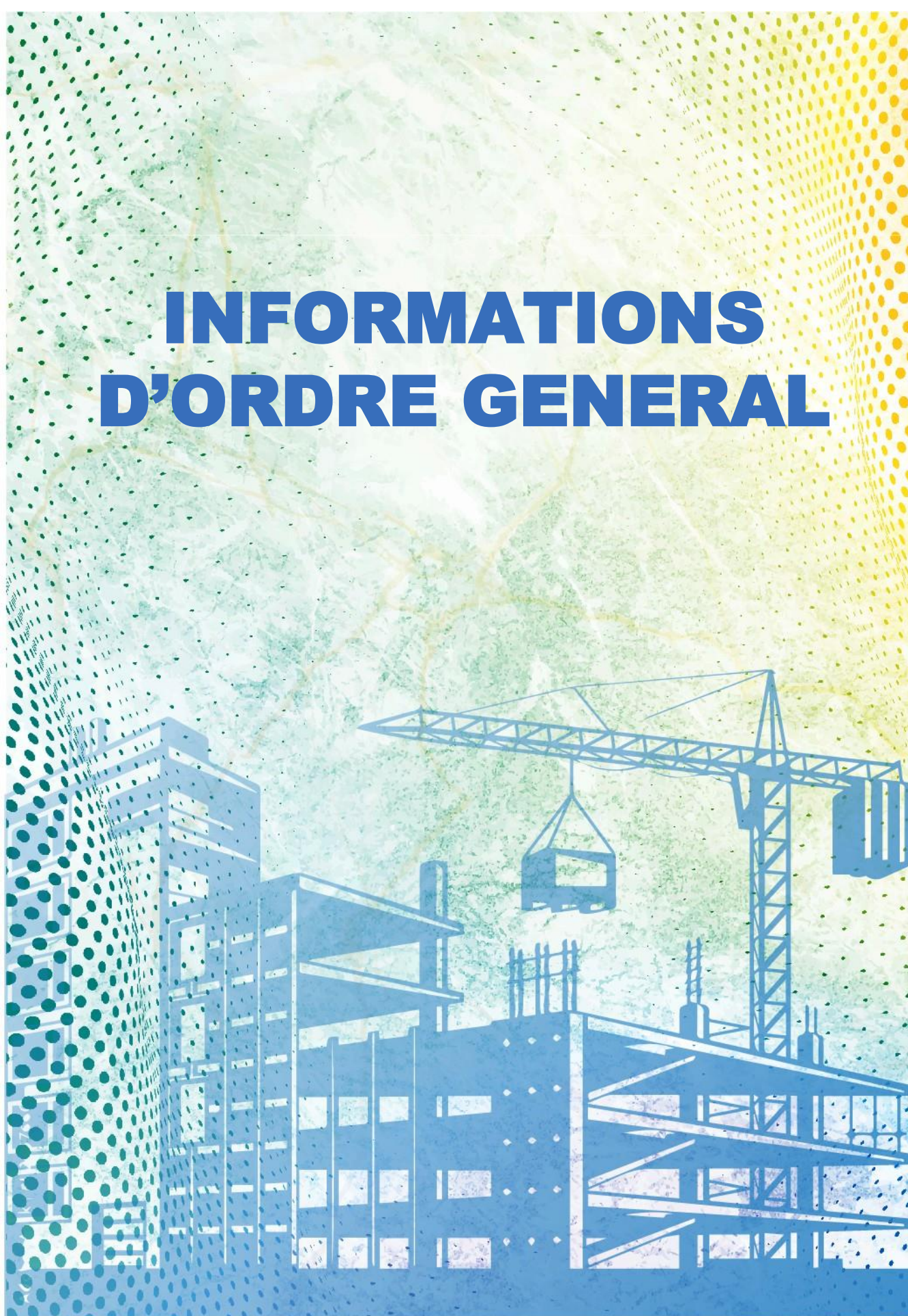
TABLEAU 1:	CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT	19
TABLEAU 2:	AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT PAR TRANCHES.....	21
TABLEAU 3:	LISTE DES AGENTS PLACEURS.....	22
TABLEAU 4:	EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB (EN %).....	31
TABLEAU 5:	BALANCE DES PAIEMENTS.....	33
TABLEAU 6:	ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE	34
TABLEAU 7:	CRITERES DE SURVEILLANCE MULTILATERALE	35
TABLEAU 8:	NOTATIONS DE L'ETAT GABONAIS - DETTE A LONG TERME EN MONNAIE LOCALE.....	36
TABLEAU 9:	EMISSIONS DE BONS DU TRESOR ASSIMILABLES DE 2013 A 2024 (EN MILLIARDS DE FCFA).....	42
TABLEAU 10:	EMISSIONS D'OBLIGATIONS DU TRESOR ASSIMILABLES DE 2013 A 2024 (EN MILLIARDS DE FCFA)	43
TABLEAU 11:	HYPOTHESES DU CADRAGE MACROECONOMIQUE.....	51
TABLEAU 12:	EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB	51
TABLEAU 13:	SITUATION DES OPERATIONS DU BUDGET DE L'ÉTAT (EN MILLIONS DE FCFA).....	67
TABLEAU 14:	REPARTITION DES RECETTES BUDGETAIRES (EN MILLIONS DE FCFA)	71
TABLEAU 15:	RECETTES PETROLIERES (EN MILLIONS DE FCFA)	71
TABLEAU 16:	RECETTES HORS PETROLE (EN MILLIONS DE FCFA)	72
TABLEAU 17:	REPARTITION DES DEPENSES PAR TITRE (EN MILLIONS DE FCFA)	73
TABLEAU 18:	LES DEPENSES DE PERSONNEL (EN MILLIONS DE FCFA).....	73
TABLEAU 19:	LES DEPENSES DE BIENS ET SERVICES (EN MILLIONS DE FCFA)	74
TABLEAU 20:	LES DEPENSES DE TRANSFERT (EN MILLIONS DE FCFA)	75
TABLEAU 21:	LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EN MILLIONS FCFA).....	76
TABLEAU 22:	LES AUTRES DEPENSES (EN MILLIONS DE FCFA)	76
TABLEAU 23:	L'EQUILIBRE DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE (EN MILLIONS DE FCFA)	77
TABLEAU 24:	LES COMPTES SPECIAUX (EN MILLIONS DE FCFA)	77
TABLEAU 25:	L'EQUILIBRE DU COMPTE DE COMMERCE (EN MILLIONS DE FCFA).....	78
TABLEAU 26:	LES CHARGES DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE (EN MILLIONS DE FCFA).....	78
TABLEAU 27:	LES RESSOURCES DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE (EN MILLIONS DE FCFA).....	79
TABLEAU 28:	PROJECTION DES RECETTES DOUANIERES 2025-2027 (EN MILLIARDS DE FCFA)	102
TABLEAU 29:	PREVISIONS DES RECETTES 2025-2027 (EN MILLIARDS DE FCFA).....	102
TABLEAU 30:	PROJECTION DES RECETTES PETROLIERES 2025-2027 (EN MILLIARDS DE FCFA).....	103
TABLEAU 31:	PRINCIPAUX SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS 2025-2027 (EN % PIB).....	104
TABLEAU 32:	EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE 2025-2027 (EN % DU PIB).....	105
TABLEAU 33:	EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT 2025-2027 (EN % DU PIB, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES)	105
TABLEAU 34:	PLAFOND DES NOUVEAUX EMPRUNTS PAR SOURCES DE FINANCEMENT 2025-2027 (EN MILLIARDS DE FCFA) ..	106
TABLEAU 35:	TIRAGES SUR FINANCEMENTS EXTERIEUR ET INTERIEUR 2025-2027 (EN % DU PIB).....	107
TABLEAU 36:	EVOLUTION DU PROFIL DE COUTS ET DE RISQUES DU PORTEFEUILLE DE LA DETTE	108
TABLEAU 37:	CRITERES DE SURVEILLANCE MULTILATERALE	108
TABLEAU 38:	INDICATEURS DE SURVEILLANCE MULTILATERALE	109

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

Abréviations	Signification
AEN	Avoirs Extérieurs Nets
AMR	Avis de Mise en Recouvrement
ANUTTC	Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre
APE	Appel Public à l'Epargne
ARCEP	Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
BAD	Banque Africaine de Développement
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BM	Banque Mondiale
BTA	Bons du Trésor Assimilables
BTP	Bâtiments Travaux Public
BVMAC	Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale
BVTA	Base de Vulgarisation des Techniques Agricoles
CAPEDS	Centre d'Accueil Pour Enfants en Difficulté Sociale
CBMT	Cadrage Macro-économique et Budgétaire à Moyen Terme
CCJA	Cour Commune de Justice et d'Arbitrage
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFU	Contribution Foncière Unique
CMS	Centres de Multiplication des Semences
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COSUMAF	Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale
CRCT	Cellule de Règlement et de Conservation des Titres
CSAQ	Commission Scientifique sur l'Assurance Qualité
CSP	Centre de Surveillance des Pêches
CT	Court Terme
CTRI	Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions
DGAAL	Direction générale d'appui à l'action locale
DGBFIP	Direction Générale du Budget et de la Finance Publique
DGCC	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation
DGCPT	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGD	Direction Générale de la Dette
DGD	Décompte Générale Définitif
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DGEL	Direction Générale des Etudes et Laboratoires
DGEPEF	Délégation Générale à l'Emploi et la Formation Professionnelle
DGI	Direction Générale des Impôts
DGPC	Direction Générale de la Protection Civile
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ENEF	École Nationale des Eaux et Forêts
EOG	Emprunt Obligataire de la république du Gabon
EPCA	Ecole de Préparation aux Carrières Administratives
EPs	Etablissements Publics
EPU	Examen Périodique Universel
FCFA	Francs CFA
FED	Federal Reserve Board
FMI	Fonds Monétaire International
GEF	Gabonais Economiquement Faibles
GIP	Gestion des Investissements Publics
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Abréviations	Signification
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
ICCO	The International Cocoa Organization
ISE	Irish Stock Exchange
LBV	Libreville
LCT	Localité
LFI	Loi de Finances Initiale
LSE	London Stock Exchange
MTL	Moyen et Long Terme
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONU	Organisation des Nations Unies
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OTA	Obligations du Trésor Assimilable
PADIG	Programme d'Aménagement et de Développement des infrastructures du Gabon
PAPG1	Programme GRAINE phase 1
PASBAP	Programme d'accès aux services de base et d'amélioration de la performance
PASIG	Programme d'Appui au Secteur des Infrastructures au Gabon
PAT	Plan d'Accélération de la Transformation
PEM	Permis d'exploitation minier
PIB	Produit Intérieur Brut
PID	Provisions pour investissement diversifié
PIH	Provisions pour investissement en hydrocarbures
PLF	Projet de Loi de Finances
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNDT	Plan National de Développement de la Transition
PNG	Position Nette du Gouvernement
PP	Placement Privé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVH	Personnes Vivant avec un Handicap
SIAR	Système Informatique d'Analyse des Risques
SIAT Gabon	Société d'investissement pour l'agriculture tropicale du Gabon
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SPP	Services Publics Personnalisés
SVT	Spécialiste en Valeur du Trésor
SYDONIA	Système Douanier Automatisé
TIAO	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
TMP	Taux Moyens Pondérés
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UGEI	Universités, Grandes Écoles et Instituts
UOB	Université Omar Bongo
USD	United States dollar
USS	Université des Sciences de Santé
USTM	Université des sciences et techniques de Masuku
VMS	Système de gestion vidéo
ZAP	Zones Agricoles à forte Productivité

INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL



**"ENSEMBLE, BÂTISSONS LA CITÉ ADMINISTRATIVE
QUI DESSINERA LE FUTUR RADIEUX DU GABON !"**

1. Conditions de diffusion du présent document

Après obtention du numéro d'enregistrement de la COSUMAF, conformément aux dispositions de l'article 169 du Règlement Général en vigueur de la COSUMAF, et dès sa publication, le présent Document d'Information sera mis à la disposition gratuite du public, pour consultation, dans les lieux suivants :

- Au Ministère des Comptes Publics et de la Dette ;
- A la Direction Générale de la Dette du Gabon ;
- Au siège de la COSUMAF ;
- Au siège de la BVMAC ;
- Dans les locaux de Emerald Securities Services Bourse (ESS Bourse) ;
- Auprès des autres Agents Placeurs suivant la convention de placement.

Par ailleurs, il pourra également faire l'objet d'un envoi sans frais à la demande de tout souscripteur, acheteur ou investisseur potentiel sollicité, ou à toute personne.

Enfin, le présent Document d'Information sera disponible sur les sites internet ci-après :

- Le site internet de la BVMAC : www.bvm-ac.com ;
- Le site internet du Ministère de l'Economie et des Participations : www.economie.gouv.ga ;
- Le site internet de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor : www.tresorpublic.ga ;
- Le site internet de la Direction Générale de la Dette : www.dette.ga ;
- Le site internet de la COSUMAF : www.cosumaf.org ;
- Les sites internet des Agents Placeurs ;
- Le site internet dédié à l'émission : www.empruntobligatairegabon2025.com.

2. Avertissement

Le document d'information relatif à cette opération a été établi par l'Emetteur, à savoir la République du Gabon. Il engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à la réglementation en vigueur sur le marché financier de l'Afrique Centrale, ce document requiert le visa préalable de la COSUMAF avant sa diffusion dans le public.

L'octroi ou l'attribution par la COSUMAF d'un visa ou numéro d'enregistrement le cas échéant, n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations contenues dans le document d'information. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information fournie dans la perspective de l'opération proposée.

En application des dispositions de l'article 159 du Règlement général de la COSUMAF, le visa délivré par la COSUMAF n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés ou de l'information diffusée.

Le visa atteste que le document d'information examiné par la COSUMAF est complet et comporte des informations pertinentes, cohérentes, claires et compréhensibles pour les investisseurs.

Le visa de la COSUMAF ne constitue pas une garantie contre les risques de marché.

3. Restrictions

Le présent Document d'Information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription (ou l'achat) des titres objet du présent document.

Les personnes en possession du présent Document d'Information sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière d'Appel Public à l'Epargne.

4. Préambule

Conformément aux dispositions du règlement général de la COSUMAF et de l'acte uniforme OHADA sur le droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, le présent Document d'Information comporte des informations à caractère général sur l'Etat Gabonais, son activité, sa situation financière, les caractéristiques de l'opération envisagée ainsi que le but et la destination des fonds qui seront collectés.

Ce document a été préparé avec le concours de l'Etat Gabonais par l'intermédiaire de la société Emerald Securities Services Bourse, conformément aux exigences réglementaires, notamment l'instruction susvisée relative au document d'information exigé dans le cadre d'un Appel Public à l'Epargne. Son contenu a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, auprès des sources suivantes :

- Le Ministère des Comptes Publics et de la Dette ;
- La Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Le Fonds Monétaire International.

Le document visé doit être :

- Largement diffusé dans tous les Etats membres de la CEMAC ;
- Tenu à la disposition du public aux sièges de la Direction Générale de la Dette de l'Etat Gabonais, de la société Emerald Securities Services Bourse, de la COSUMAF, du Dépositaire Central, auprès des agents placeurs ;
- Téléchargeable sur le site internet de de la BVMAC et de l'émetteur.

ATTESTATIONS ET COORDONNÉES



**"ENSEMBLE, BÂTISSONS LA CITÉ ADMINISTRATIVE
QUI DESSINERA LE FUTUR RADIEUX DU GABON !"**

1. Attestation du Ministre des Comptes Publics et de la Dette

MINISTERE DES COMPTES PUBLICS ET DE LA DETTE

CABINET DU MINISTRE

N° 092,25 /MCPD/CAB-M

RÉPUBLIQUE GABONAISE

Union – Travail – Justice

ATTESTATION DE CONFORMITE

Je soussigné Monsieur **Charles M'BA** Ministre des Comptes Publics et de la Dette de la République gabonaise, agissant au nom de l'Etat gabonais, atteste à ma connaissance que les données du présent Document d'Information dont j'assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'Etat Gabonais ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts.

Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait à Libreville, le 17 JAN. 2025

Le Ministre des Comptes Publics et de la
Dette

Charles M'BA



2. Attestation de l'Arrangeur



ATTESTATION DE L'ARRANGEUR

Le présent Document d'Information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

ESS BOURSE

BP 5540 Douala Cameroun

Téléphone : +237 233 43 11 58

E-mail : info@ess-capital.com

Christian Din DIKA

Administrateur Directeur Général

Siège social : Bonanjo Immeuble victoria B.P : 5540 Douala – Cameroun - Tél : +237 233 43 11 58
RCCM : RC/DLA/2020/B/5026 – NIU : M102015178676T – mail : info@ess-capital.com

www.emeraldsecuritiesservices.com



3. Attestation du Chef de file



ATTESTATION DU CHEF DE FILE

Le présent Document d'Information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

ESS BOURSE

BP 5540 Douala Cameroun

Téléphone : +237 233 43 11 58

E-mail : info@ess-capital.com

Christian Din DIKA

Administrateur Directeur Général

Siège social : Bonanjo Immeuble victoria B.P : 5540 Douala – Cameroun - Tél : +237 233 43 11 58
RCCM : RC/DLA/2020/B/5026 – NIU : M102015178676T – mail : info@ess-capital.com

www.emraldsecuritiesservices.com

4. Attestation de conformité et de régularité du Conseil juridique

DRAKE & BART

ATTESTATION DU CONSEIL JURIDIQUE

L'opération objet du présent Document d'Information est conforme aux dispositions légales et statutaires nationales et communautaires applicables en la matière.


Yves Moukory
Associé

5. Responsable de l'Information et de la Communication financière

MINISTRE DES COMPTES PUBLICS ET DE LA DETTE

CABINET DU MINISTRE

N° 093.25/MCPD/CAB-M

RÉPUBLIQUE GABONAISE

Union – Travail – Justice

**RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET
DE LA COMMUNICATION FINANCIERE****Monsieur Charles M'BA,**
Ministre des Comptes Publics et de la Dette

Représenté par

Jean Gaspard NTOUTOUME AYI

Directeur Général de la Dette

BP 912 Libreville Gabon

Téléphone : 00 241 065 04 73 32

Fax : 00 241 011 76 67 70

17 JAN. 2025



PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION



"ENSEMBLE, BÂTISSONS LA CITÉ ADMINISTRATIVE
QUI DESSINERA LE FUTUR RADIEUX DU GABON !"

1. Cadre de l'opération

En 2024, l'activité économique nationale évoluerait dans un environnement relativement favorable, malgré le ralentissement de la croissance mondiale à 3,2% contre 3,3% en 2023. Ce contexte devrait tirer profit d'un recul de l'inflation mondiale, en dépit de l'enlisement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

La croissance du PIB mondial devrait se redresser légèrement pour atteindre 3,3 % en 2025 en dépit de la persistance du conflit au Proche-Orient. Cette évolution se ferait dans un environnement marqué notamment par la détente des pressions inflationnistes (4,4% contre 5,9% en 2024) et la légère augmentation du volume du commerce (3,4% contre 3,1% en 2024).

En 2024, l'activité économique nationale évoluerait dans un environnement relativement favorable, malgré le ralentissement de la croissance mondiale à 3,2% contre 3,3% en 2023. Ce contexte devrait tirer profit d'un recul de l'inflation mondiale, en dépit de l'enlisement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Au niveau interne, l'activité économique devrait se relever à +3,4% en 2024 après +2,4% en 2023. Celle-ci serait liée au dynamisme attendu dans tous les secteurs d'activité.

Au niveau national, l'activité économique poursuivrait son expansion pour s'établir à +3,7%. Elle bénéficierait de la mise en œuvre des projets de développement initiés par le Gouvernement de la Transition.

Toutefois, plusieurs facteurs pourraient impacter à la baisse la croissance projetée. Il s'agit notamment du poids important des subventions dans le budget, des conditions d'accès aux financements ainsi que les difficultés logistiques au niveau interne (état de la voie ferrée, les infrastructures routières et la disponibilité de l'énergie).

Au regard des nombreux défis inhérents au processus de transition et de restauration des institutions, le Gouvernement intensifiera les actions visant à l'amélioration de la gestion des finances publiques.

Le Gouvernement prévoit l'élaboration d'un plan d'optimisation des financements extérieurs. Ce plan intégrera un volet de formation de haut niveau, afin de diffuser les procédures de travail et d'améliorer la gestion des financements contractés par l'État.

Le Gouvernement vise, à l'instar de l'instruction sur les recettes affectées intervenue en 2021, la gestion rigoureuse et transparente de l'utilisation faite des recettes affectées.

Dans l'objectif de maintenir le respect des règles et des principes budgétaires, conformément aux directives communautaires, le Gouvernement maintiendra des efforts consentis dans la mise en œuvre de certaines actions.

Sur le plan sectoriel, le Gouvernement de la Transition poursuivra sa politique axée sur le développement des infrastructures, l'amélioration du système de santé et des conditions de vie des citoyens, le renforcement du système éducatif ainsi que la diversification de l'économie. Ce qui se traduirait par la poursuite des différentes réformes et chantiers entrepris par le CTRI en matière d'investissement dans le domaine du développement des infrastructures, du développement humain et de prospérité partagée, de la diversification et des opportunités de croissance et enfin des services généraux, de l'ordre et de la sécurité publics.

Les efforts entrepris dans la réalisation des grands chantiers initiés par le CTRI seront maintenus. Il s'agira de poursuivre la modernisation des voiries urbaines et péri-urbaines, tout en disposant de l'ensemble des outils d'aide à la décision pour garantir les meilleures conditions de circulation en interne et d'accessibilité dans la sous-région. A cet effet, les priorités pour 2025 sont axées sur le maintien du financement des routes nationales, la poursuite du remplacement des ponts en bois par des ponts métalliques, la réalisation et réactualisation des études des routes reliant Libreville aux capitales provinciales, la poursuite des voiries du Grand Libreville et la réhabilitation des voiries sur les 8 provinces, la conception et réalisation de 2 fly-overs, de 4 passerelles piétonnes et du nouveau pont d'Ebel-Abanga, etc.

En matière de transport, le Gouvernement de la Transition ambitionne l'amélioration de la Sécurité de l'aviation civile, la Sûreté et facilitation du transport aérien, l'augmentation de la capacité et l'efficacité de la navigation aérienne et la réduction de l'impact environnemental de l'aviation civile. A ce titre, un partenariat a été établi avec l'Université de l'Aviation d'Ethiopie, permettant une offre, sur une période de cinq (05) ans, de trois cent-trente (330) bourses estimées à 8,1 milliards de FCFA sur la période pour la formation de près de 300 étudiants en pilotage, personnel navigant commercial, en maintenance, en contrôleurs aériens et bien d'autres métiers du secteur. Par ailleurs, il ambitionne la réalisation des projets structurants sur le nouvel aéroport à Andem, les travaux de réhabilitation du LCT SETTE CAMA, l'acquisition de nouveaux équipements de sûreté de l'aviation civile, la réfection des installations du site GOMBE. Sur le plan maritime, fluvial et lagunaire, les efforts porteront sur la rénovation des chenaux aux ports de Port-Gentil et d'Owendo.

Les plus Hautes Autorités ont pour ambition de permettre au grand nombre de concitoyens l'accession à la propriété. Pour matérialiser cette volonté, le gouvernement va mettre un accent sur les travaux de construction d'un immeuble de 24 appartements au Lycée Léon MBA, l'aménagement de 55 Ha de parcelles (ANUTTC), la densification du réseau géodésique (PAT) et l'aménagement de la voie d'accès au lotissement MIBAKA (KOULAMOUTOU).

Sur le plan de la santé, les actions s'articuleraient autour du renforcement de la gouvernance du système de santé y compris la surveillance épidémiologique, la promotion de la santé, la mise en œuvre d'une médecine de proximité et l'achèvement des réformes sur le cadre institutionnel. Les financements seront alloués à la construction (avec équipements) de dix (10) centres de santé (salle accouchement, hospitalisation, radiologie primaire, laboratoire d'analyse), la construction de l'hôpital militaire de Franceville - pôle de spécialités d'uro-néphrologique et de transplantations rénales, la construction de l'hôpital militaire de Ndjolé - pôle de spécialités en traumatologie et la construction du pôle de spécialité multidisciplinaire éducatif de l'enfant en situation de handicap à Port-Gentil.

Concernant l'éducation et la formation professionnelle, les actions portent sur l'amélioration de la qualité des enseignements, l'amélioration du cadre d'apprentissage et l'augmentation de la capacité d'accueil. En vue de garantir la sécurité dans les établissements scolaires, le Gouvernement compte faire appliquer la politique de tolérance zéro face à la recrudescence des violences en milieu scolaire et l'interdiction des débits de boissons à proximité desdits établissements. Pour relever ce défi, certains projets seraient programmés, notamment de la construction et l'équipement de 22 complexes scolaires primaires et pré-primaires, la réfection des internats des lycées et collèges et la réhabilitation des centres de formation professionnelle existants.

Dans ce contexte, les opérations budgétaires, de trésorerie et de financement de l'Etat en 2024 s'équilibreraient en ressources et en charges à 4 047,5 milliards FCFA contre 4 056,8 milliards FCFA dans la Loi de Finances Initiale (LFI) 2024, soit une baisse de 9,3 milliards FCFA

Conformément à la stratégie d'endettement et à la Loi de Finances 2025, l'Etat Gabonais a prévu de mobiliser des ressources d'emprunt intérieur d'un montant global de 682,2 milliards de FCFA.

2. Objet de l'emprunt et destination des fonds

La stratégie d'endettement pour l'année 2025 se caractérise par un recours significatif à l'emprunt en vue de poursuivre et finaliser les chantiers en cours initiés par le gouvernement de la Transition. Bien que devant faire face à un service de la dette important, le gouvernement entend recourir à un niveau d'emprunt porteur d'une croissance économique positive favorisant la croissance économique profitable au plus grand nombre.

Par ailleurs, la restauration de la capacité d'autofinancement des entreprises domestiques constitue un enjeu majeur d'une reprise économique durable. Pour matérialiser cet objectif, le Gouvernement a opté pour la mobilisation d'un emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne (APE) sur le marché financier de la CEMAC.

Cet emprunt obligataire d'un montant de 85 milliards de FCFA, dont 60 milliards minimum en cash et 25 milliards en créances, à tranches multiples (5,6% pour la tranche A à maturité 2 ans et 6,0% pour la tranche B à maturité 3 ans) a fait l'objet d'un mandatement du Ministre de l'Economie et des Participations à Emerald Securities Services Bourse (ESS Bourse) en qualité d'Arrangeur et Chef de file Principal de l'opération.

Cet APE s'inscrit dans la continuité de la stratégie d'endettement public 2025-2027 initiée par la Loi de Finances 2025. Elle est particulièrement en phase avec les dispositions de la LFI 2025 qui autorise le Gouvernement à entreprendre dans le cadre de la gestion active de la dette, toutes opérations permettant de rendre liquides les moratoires et autres passifs inscrits dans son portefeuille de dettes intérieures.

Ainsi, le produit de l'émission de l'Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Epargne « EOG 2025 à tranches multiples » sur le marché financier des Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), sera dédié au financement de la construction de la Cité Administrative de l'Etat Gabonais

L'affectation des paiements se fera prioritairement au bénéfice des entreprises engagées dans le projet de construction de la Cité Administrative de l'Etat Gabonais. Les créances concernées et validées par l'émetteur seront payées directement par le compte de centralisation ouvert à cet effet.

3. Avantages du projet de construction de la cité administrative

L'Etat du Gabon s'est engagé dans la construction d'une cité administrative qui sera un des moteurs du pays et bénéficiera des nouveaux équipements.

L'ambition est de répondre aux nouvelles organisations des services, de moderniser le cadre de travail des agents et l'accueil des publics. La cité administrative permettra de mutualiser les espaces d'accueil, les équipements informatiques, les salles de réunions et de créer un restaurant inter administratif.

Les avantages du projet, sans être limitatif, pourraient se définir comme suit :

- **Réduction des charges locatives** : L'un des principaux objectifs est de réduire les dépenses annuelles liées aux baux administratifs, qui s'élèvent approximativement à plus de 20 milliards de FCFA. En centralisant les administrations dans un espace dédié, l'Etat peut économiser sur les coûts de location.
- **Modernisation de l'administration** : La cité administrative vise à offrir des infrastructures modernes et fonctionnelles pour les bureaux administratifs et les salles de conférences. Cela contribue à améliorer l'efficacité et la qualité du travail administratif.
- **Durabilité environnementale** : Le projet intègre des éléments écologiques, notamment l'utilisation partielle de l'énergie solaire. Cela montre l'engagement du Gabon envers la durabilité et la protection de l'environnement.
- **Stimulation économique** : La construction de la cité administrative et du centre d'affaires adjacent est prévue pour stimuler l'économie locale et attirer des investissements. Cela peut créer des opportunités d'emploi et dynamiser l'activité économique dans la région.
- **Amélioration de l'accès** : Une voie de contournement est en cours de construction pour faciliter l'accès à ce centre administratif. Cela permet de mieux desservir les citoyens et les entreprises qui interagissent avec les administrations publiques.

4. Caractéristiques de l'emprunt

Tableau 1: Caractéristiques de l'emprunt

Emetteur	Etat Gabonais
Dénomination	« EOG 2025 tranches multiples »
Nature de l'opération	Emprunt obligataire par appel public à l'épargne (APE)
Objet de l'opération	Financement de la construction de la Cité Administrative de l'Etat Gabonais combiné à l'apurement de la dette moratoire
Montant de l'émission	Quatre-vingt-cinq milliards (85 000 000 000) de FCFA, dont un minimum en cash de soixante milliards (60 000 000 000) et de vingt-cinq milliards (25 000 000 000) en créances répartis en deux tranches : - Tranche A : 42,5 milliards FCFA - Tranche B : 42,5 milliards FCFA Cette répartition pourra être ajustée par l'émetteur à la clôture de l'opération.
Prise ferme	Le montant de la prise ferme s'élèvera à 45 milliards F CFA. Toutefois, en cas de survenance d'une offre additionnelle de prise ferme validée par l'Emetteur, ce montant pourrait évoluer.
Valeur nominale	10 000 XAF
Prix d'émission	100% (Au pair)
Nombre de titres	8 500 000 d'obligations
Minimum de souscription	50 titres
Taux d'intérêt	Tranche A : 5,6% net par an Tranche B : 6% net par an
Forme des titres	Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central (BEAC) et tenus dans les livres des teneurs de comptes agréés par la COSUMAF.
Durée de l'emprunt	Tranche A : Maturité deux (2) ans Tranche B : Maturité trois (3) ans
Période de souscription	La période de souscription est prévue du 20/03/2025 au 16/06/2025. Toutefois, cette période peut être modifiée en cas de besoin sous réserve de l'approbation préalable de la COSUMAF.
Date de jouissance	La date de jouissance des titres est fixée par l'Emetteur et le Consortium au 05 avril 2025
Fiscalité	Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de tous impôts et taxes au Gabon. En sus, ils sont exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dans les pays membres de la zone CEMAC. Pour les souscripteurs étrangers (non-résidents de la CEMAC), les revenus des titres issus de l'émission seront soumis à la législation fiscale en vigueur dans leurs pays de résidence respectifs. Les titres devant être cotés à la BVMAC, tous les revenus qu'ils généreront consécutivement à leur négociation sur le marché secondaire seront soumis aux régimes d'imposition des différents pays de résidence fiscale.
Paiement des intérêts	Les intérêts seront payables annuellement à partir de la première date d'anniversaire de la date de jouissance des titres.
Modalité de remboursement du capital	Le remboursement du capital sera in fine pour les deux tranches.
Rapatriement des produits des placements	Tous les rapatriements des produits des placements qui seront réalisés dans le cadre du remboursement d'emprunts contractés par l'Etat Gabonais auprès d'investisseurs non-résidents de la CEMAC, se feront librement, conformément à la réglementation de change en vigueur.

Clause de rachat	L'Etat du Gabon se réserve le droit de racheter ces titres sur le marché secondaire à compter de leur adhésion au système du Dépositaire Central. Les obligations ainsi rachetées seront annulées et les investisseurs remboursés.
Mécanisme de paiement	A l'approche de chaque date de remboursement, les paiements seront initiés par le Chef de file et le Dépositaire Central (BEAC) à travers un courrier d'appel d'échéance adressé à l'Emetteur précisant le montant global de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), ainsi que sa ventilation par société de bourse chargée de la conservation des titres. L'Emetteur donnera ainsi l'ordre à la BEAC de procéder au paiement de l'échéance (intérêts et/ou capital), par débit du compte séquestre, au profit des obligataires, via les intermédiaires agréés, teneurs de comptes – conservateurs de leurs titres.
Mécanisme de sûreté	Un compte séquestre intitulé « Dépôt Spécial – Amortissement de l'Emprunt Obligataire de l'Etat Gabonais EOG 2025 à tranches multiples » sera ouvert dans les livres de la BEAC. Ce compte sera géré exclusivement par la BEAC qui l'approvisionnera le 15 de chaque mois à hauteur du douzième (1/12e) de l'annuité correspondant au principal et aux intérêts dus à la fin de chaque année conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt, par débit d'office du Compte Unique du Trésor domicilié dans ses livres, tel que prévu dans la convention d'ouverture et de fonctionnement dudit compte.
Eligibilité au Refinancement	Les titres émis sont admis au refinancement auprès de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) selon les modalités prévues par son Comité de Politique Monétaire.
Pondération des titres	Les titres émis dans le cadre du présent emprunt bénéficieraient d'une pondération nulle (0%), accordée par la COBAC. Le remboursement de celui-ci étant sécurisé par le mécanisme de sûreté tel que décrit ci-dessus.
Méthode de placement	Un syndicat de placement est mis en place et comprend outre les membres du consortium, toute Société de Bourse dûment agréée par la COSUMAF ou toute banque ayant souhaité y adhérer.
Masse des obligataires	Les porteurs d'obligations de la présente émission seront groupés par l'émetteur, en une Masse jouissant de la personnalité juridique. Les représentants de la Masse des obligataires seront désignés après la clôture de l'opération et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.
Assimilation	Les titres issus de la présente émission ne sont pas assimilables.
Arrangeur et chef de file	ESS BOURSE B.P. 5540, Douala Tel. (+237) 678 43 70 68 
Co-arrangeur	CCA BOURSE B.P. 30308 Douala- Cameroun Tel. (+237) 233 42 82 22 
Agents placeurs	    

5. Modalités de remboursement de l'emprunt

L'emprunt sera remboursé par le débit du compte séquestre de l'Etat du Gabon, ouvert dans les livres de la BEAC et rappelé dans le mécanisme de sûreté explicité supra. Ce compte sera approvisionné le 15 de chaque mois, par débit d'office du Compte Unique du Trésor, à hauteur du douzième (1/12e) de l'annuité correspondant au principal et aux intérêts dus à la fin de chaque année conformément au tableau d'amortissement définitif de l'emprunt.

A l'approche de chaque échéance, le paiement des coupons et le remboursement du capital seront effectués selon le mécanisme de règlement prévu par la Convention d'ouverture et de fonctionnement du compte séquestre, et impliquant le Dépositaire Central et la Banque de Règlement (BEAC – CRCT).

Ce mécanisme prévoit que :

1. Au plus tard dix (10) jours ouvrables avant chaque date d'échéance, le Dépositaire Central rappelle à la Direction Nationale de la BEAC et à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT), le montant de l'échéance à régler conformément au tableau d'amortissement en précisant les montants en capital et intérêts ;
2. A la date d'échéance de l'emprunt, la Direction Nationale de la BEAC débite le compte séquestre de l'emprunt du montant de l'annuité due et crédite le compte de Règlement dans les livres de la Banque Centrale, Banque de Règlement. L'intitulé du transfert sera le suivant : « **Echéance EOG 2025 à Tranches Multiples du [JJ/MM/202X]** » ;
3. A la réception des fonds de la Direction Nationale de la BEAC, la Banque de Règlement crédite les comptes des teneurs de comptes titres.

Le paiement annuel des intérêts et du capital se fera suivant le tableau d'amortissement ci-dessous :

Tableau 2: Amortissement de l'emprunt par tranches

Tranche	Montant en FCFA	Taux d'intérêt	Durée (ans)	Différé (ans)	Remboursement
A	42 500 000 000	5,60%	2	0	In fine

Échéances	Capital en début de période	Intérêts	Principal	Annuités	Capital en Fin de période
2026	42 500 000 000	2 380 000 000	-	2 380 000 000	42 500 000 000
2027	42 500 000 000	2 380 000 000	42 500 000 000	44 880 000 000	-
		4 760 000 000	42 500 000 000	47 260 000 000	

Tranche	Montant en FCFA	Taux d'intérêt	Durée (ans)	Différé (ans)	Remboursement
B	42 500 000 000	6,00%	3	0	In fine

Échéances	Capital en début de période	Intérêts	Principal	Annuités	Capital en Fin de période
2026	42 500 000 000	2 550 000 000	-	2 550 000 000	42 500 000 000
2027	42 500 000 000	2 550 000 000	-	2 550 000 000	42 500 000 000
2028	42 500 000 000	2 550 000 000	42 500 000 000	45 050 000 000	-
		7 650 000 000	42 500 000 000	50 150 000 000	

6. Participation des investisseurs

Pour les investisseurs locaux, il est proposé de titriser les créances commerciales logées dans leurs livres moyennant une injection de la liquidité dans l'opération selon un ratio **cash/créances de 1 : 1**.

7. Agents placeurs

Les souscriptions seront reçues aux guichets des banques ou sociétés de bourse, agréés par la COSUMAF et membres du syndicat de placement, dont la liste figure infra :

Tableau 3: Liste des Agents Placeurs

Etablissements Agents Placeurs	Adresses Téléphoniques
ESS BOURSE	
Rue Victoria // Immeuble Victoria // 3 ^e étage // Bonanjo // B.P. 5540, Douala // Cameroun	Tel : +237 678 43 70 68
CCA BOURSE	
Boulevard de la Liberté // B.P. 30308 // Bonanjo // Douala	Tel : +237 233 42 82 22
CBC BOURSE	
148 avenue de gaulle // B.P. 40004 // Douala-Bonanjo // Cameroun	Tel : +237 233 433 800
CONTACTURER CAPITAL	
B.P. 35192 // Yaoundé // Cameroun	Tel : +237 655 10 80 09
ELITE Capital Securities Central Africa	
2e étage immeuble ICON Résidence & Offices // Bastos // Yaoundé // Cameroun	Tel : +237 222 20 76 11

8. Modalités de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin de souscription prévu à cet effet, à retirer aux guichets des Agents Placeurs. La signature de ce bulletin entraîne, à compter de la date de démarrage des souscriptions, l'assurance que la provision correspondante est constituée auprès de l'Agent Placeur.

9. Authentification des bulletins de souscription

Chaque Agent Placeur est responsable de l'appréciation des conditions et garanties financières des investisseurs auxquels il fait souscrire les titres. Chaque bulletin de souscription devra être dûment rempli et signé par le souscripteur et visé par un employé habilité de l'Agent Placeur.

Tout bulletin ne respectant pas les conditions générales de souscription sera frappé de nullité.

10. Centralisation

Les ordres d'achat collectés seront conservés par le Chef de file ESS BOURSE, en sa qualité de centralisateur jusqu'à la clôture des souscriptions.

Un compte rendu régulier des souscriptions sera également fait à l'Emetteur et à la COSUMAF durant la période de placement.

11. Règles d'allocation des titres

11.1. Cas de sous-souscription

Les souscripteurs « Personnes Physiques » seront prioritaires dans le cadre de l'allocation des titres ne faisant pas l'objet de la Prise Ferme.

Dans le cas où, à la date de clôture des souscriptions, la somme totale des fonds recueillis serait inférieure à 85 milliards de FCFA, l'Etat du Gabon pourrait proroger la période de souscription après autorisation de la COSUMAF.

Dans le cas contraire, le montant final de l'émission serait alors égal au montant de la prise ferme auquel s'ajoutera le montant du placement définitivement collecté. Le constat de la sous-souscription est effectué le jour de la fin de la période de souscription.

11.2. Cas de sursouscription

Dans le cas où la somme totale des souscriptions collectées à la date de clôture de l'opération serait supérieure à 85 milliards de FCFA, l'Etat gabonais se réserve le choix :

- de demander à la COSUMAF l'autorisation d'accepter totalement ou partiellement les souscriptions additionnelles ;
- de procéder avec l'Arrangeur-chef de file à une réduction des souscriptions en retenant en priorité les souscriptions des personnes physiques. Sur la part des titres restants, les souscriptions des personnes morales bancaires seront réduites au prorata des montants demandés et suivant les objectifs de paiement recherchés par l'Etat gabonais ;
- de valider ou de rejeter les créances rachetées par les investisseurs dans le cadre de cette opération.

12. Règlement et livraison des titres

Le règlement des souscriptions se traduira par la livraison des titres sous forme d'inscription en compte et le cas échéant, d'attribution aux souscripteurs d'un numéro de compte-titres par le Chef de file, à travers les teneurs de comptes agréés par la COSUMAF.

Des attestations d'obligataires seront obligatoirement délivrées, ainsi que des relevés de solde titres à la demande. Le règlement - livraison intervient à la suite de la clôture de l'opération et correspond à la date de jouissance.

13. Déclaration des résultats de l'émission

Dans un délai de huit (08) jours calendaires à compter de la date de clôture de la période de souscription et un rapport de clôture sera transmis à la COSUMAF.

14. Coût de l'opération

L'Emetteur s'acquittera d'un coupon au taux annuel de :

- 5,60% net pour la tranche A ;
- 6,00% net pour la tranche B.

Et versera au Consortium Arrangeur et Chef de file, ainsi qu'aux membres des syndicats de prise ferme et de placement, des commissions conformément à la grille indiquée dans le contrat de marché et en adéquation avec la tarification applicable aux opérations du marché financier de l'Afrique Centrale.

L'Emetteur prendra par ailleurs en charge, sur la base de justificatifs, les dépenses relatives à la communication et à la promotion de l'opération, Road Show. Il en sera de même des frais de conseil juridique et autres débours liés à l'opération.

15. Cotation en bourse

L'émetteur a l'intention de demander l'admission en bourse de ses obligations. L'émetteur s'engage à formuler ses demandes de codification et de cotation de la valeur respectivement auprès du Dépositaire Central et de la BVMAC par le Chef de file dans un délai maximum de 30 jours suivant la date de clôture de l'opération.

Le volume total des titres inscrits à la BVMAC correspondra à la totalité des souscriptions définitivement allouées aux Agents Placeurs. L'admission de la valeur à la cote de la bourse permettra d'en assurer la liquidité.

16. Masse des obligataires

Conformément aux instructions de la COSUMAF et à l'article 785 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêts Economiques, les porteurs d'obligations de la présente émission pourraient se regrouper en une masse jouissant de la personnalité morale. Dans cette hypothèse, une Assemblée Générale Ordinaire des obligataires serait tenue au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.

17. Service financier de l'emprunt

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital à chaque date d'échéance seront assurés par la Direction Nationale de la BEAC, par virement du compte séquestre de l'Etat gabonais, créé à cet effet, ouvert dans ses livres vers le compte de règlement à partir duquel les souscripteurs seront payés via leurs différents teneurs de comptes.

18. Tribunaux compétents

Tout litige relatif à son interprétation ou son exécution sera soumis, à défaut d'un règlement à l'amiable, à la COSUMAF et le cas échéant, à la compétence exclusive des tribunaux de droit commun de l'un des pays membres de la CEMAC.

19. Facteurs de risques

Les principaux facteurs de risque à considérer dans le cadre de cette opération sont les suivants :

- Le risque de taux d'intérêt : la cession par un investisseur d'une obligation avant l'échéance pourra entraîner un gain ou une perte de capital ;
- Le risque de liquidité : risque pour l'investisseur de ne pouvoir revendre ses obligations faute d'acheteurs sur le marché ;
- Le risque de contrepartie : le risque pour l'investisseur que l'Emetteur fasse défaut. Cependant, le présent emprunt obligataire bénéficie d'un mécanisme de sûreté décrit ci-dessus, réduisant de manière significative le risque de non-paiement des intérêts et du remboursement du capital aux dates d'échéance par l'Emetteur.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR



**"ENSEMBLE, BÂTISSONS LA CITÉ ADMINISTRATIVE
QUI DESSINERA LE FUTUR RADIEUX DU GABON !"**

1. Informations générales sur l'émetteur

1.1. Situation géographique

Situé en Afrique centrale, à hauteur de l'équateur, le Gabon, avec sa superficie de 267 667 km², est frontalier au nord-nord-ouest de la Guinée Equatoriale, avec laquelle il partage une frontière de 350 kilomètres et au nord du Cameroun, avec une frontière de 298 kilomètres. Sa plus longue frontière est celle de 1 903 kilomètres avec la République du Congo, à l'est et au sud.

A l'ouest, le pays est entièrement baigné par l'océan Atlantique, au sud du golfe de Guinée avec une plaine littorale, large de 20 à 300 kilomètres. Elle est parsemée de mangroves représentatives de l'écorégion des mangroves d'Afrique Centrale.

Le plus grand fleuve du pays, l'Ogooué, forme, à hauteur de Lambaréné, un delta intérieur délimitant une zone de lacs. Au-delà, l'embouchure du fleuve qui correspond à un delta maritime de très grande taille, marécageux et difficile d'accès, entoure la presqu'île sur laquelle se situe Port-Gentil.



La surface du pays est essentiellement couverte par les collines et plateaux ; le massif le plus important se trouve au nord-est dans les provinces du Woleu-Ntem et d'Ogooué-Ivindo. C'est dans ce vaste ensemble qu'on trouve le point culminant du Gabon, le mont Bengoué, 1 070 mètres, dans la province de l'Ogooué-Ivindo.

1.2. Situation démographique

Le Gabon a une population estimée à 2 408 272 habitants à la date actuelle. La répartition de la population entre femmes et hommes est équilibrée avec respectivement 49,8% et 51,2% de la population totale. Le pays présente un ratio de la population inactive à la population active de 67% en 2022 avec une espérance de vie moyenne de 52,5 ans, tout sexe confondu.

Le niveau d'urbanisation du Gabon est l'un des plus élevés d'Afrique, avec plus de 80% de sa population résidant dans des zones urbaines. Les deux principales villes, Libreville et Port-Gentil, abritent près de 59% des habitants. La jeunesse est un trait distinctif de sa démographie : la moitié de la population a moins de 20 ans, et alors que le taux de fécondité en milieu urbain est de quatre enfants par femme, il grimpe à six en zone rurale.

1.3. Ressources naturelles

Doté d'énormes ressources naturelles, le Gabon est l'un des pays les plus riches d'Afrique dont l'économie dépend encore trop fortement de son pétrole, moteur clé de son développement. En effet, le pétrole est la principale source de revenus et de croissance du pays. Membre de l'OPEP, quatrième producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne, le Gabon abrite le sixième plus grand gisement d'or noir prouvé du continent africain (environ 3,68 milliards de barils).

En outre, le Gabon possède également d'énormes gisements de gaz naturel estimés à plus de 28,3 milliards de m³, ainsi que sa principale ressource minière qui est le manganèse. Environ 6,1 mégatonnes de manganèse ont été exportées en 2019 par le Gabon, qui a la capacité de se hisser au premier rang mondial des pays exportateurs de ce minéral.

Enfin, situé au cœur du deuxième poumon de la planète après la forêt amazonienne, le bassin du Congo, le Gabon dispose également d'un richissime écosystème comptant 22 millions d'hectares de forêt (88 % du territoire) et d'une façade maritime de plus de 800 kilomètres aux ressources halieutiques abondantes.

Si le secteur du bois est le deuxième poste d'exportation du pays avec 11 % des exportations totales, le pays est considéré par l'ONU comme un modèle de préservation de l'environnement.

2. Forme du gouvernement

2.1. Forme de l'Etat

Le Gabon a connu un coup d'Etat le 30 août 2023 à la suite de l'annonce des résultats des élections générales du 26 août 2023.

Le « Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions » (CTRI) a annulé lesdites élections et ses résultats, et a dissout toutes les institutions de la République.

Le Général de Brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA est devenu Président de la transition le 4 septembre 2023 avec pour objectif de refonder l'Etat et bâtir de nouvelles institutions.

Le CTRI a dévoilé le 13 novembre 2023 un chronogramme indicatif de la transition politique au Gabon, d'une durée de deux ans, qui prendrait fin avec l'organisation d'élections en août 2025. Les principales étapes comportent un appel à contribution nationale (jusqu'au 30 novembre 2023), donnant lieu à la présentation d'un rapport en février 2024, suivi d'un grand débat national, le dialogue national inclusif en avril 2024. Ensuite, il y aura la rédaction d'une nouvelle Constitution d'ici octobre 2024, qui serait ensuite soumise à référendum entre novembre et décembre 2024, et la révision de la loi électorale entre janvier et juillet 2025.

2.2. Le Pouvoir exécutif

2.2.1. Le Président de la Transition

Le Président de la Transition remplit les fonctions de Président de la République, Chef de l'Etat. Il veille au respect de la Charte de la Transition et de la Constitution du 26 mars 1991.

2.2.2. Le Conseil National de la Transition

Le Conseil National de la Transition assiste le Président de la Transition dans la détermination de la politique de la Nation. Il est composé des membres du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions, en abrégé CTRI.

Le Conseil National de la Transition exerce les prérogatives définies par la présente Charte et se réfère aux dispositions de la Constitution du 26 mars 1991.

2.2.3. Le Gouvernement de la Transition

Le Gouvernement de la Transition dirigé par un Premier Ministre, conduit la politique de la Nation, sous l'autorité du Président de la Transition, à qui il rend compte. Il dispose à cet effet de l'administration et des forces de défense et de sécurité.

Les Membres du Gouvernement de la Transition sont nommés par la Président de la Transition sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

2.3. Le Pouvoir législatif

2.3.1. L'Assemblée Nationale de la Transition

L'Assemblée Nationale de la Transition est composée quatre-vingt-dix-huit (98) parmi lesquels soixante-sept (67) issus des partis politiques légalement reconnus, vingt-cinq (25) de la société civile et six (06) membres issus des Forces de Défense et de Sécurité.

Un décret du Président de la Transition porte nomination des membres de l'Assemblée Nationale de la Transition.

2.3.2. Le Sénat de la Transition

Le Sénat de la Transition compte soixante-dix (70) membres, dont trente-sept (37) membres issus des partis politiques, vingt-sept (27) membres représentant la société civile et six (06) membres issus des Forces de Défense et de Sécurité.

Un décret du Président de la Transition porte nomination des membres du Sénat de la Transition.

2.3.3. Le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Transition

Il s'agit d'une assemblée consultative composée de soixante (60) membres parmi lesquels vingt (20) membres choisis parmi les personnalités qualifiées qui ont honoré les services de l'État, onze (11) membres représentant les associations légalement constituées, six (6) membres représentant les organisations patronales, six (6) membres représentant les organisations syndicales, six (6) membres désignés par les confessions religieuses et onze (11) membres désignés par les organismes traditionnels.

Un décret du Président de la Transition porte nomination des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Transition.

2.4. Le Pouvoir judiciaire

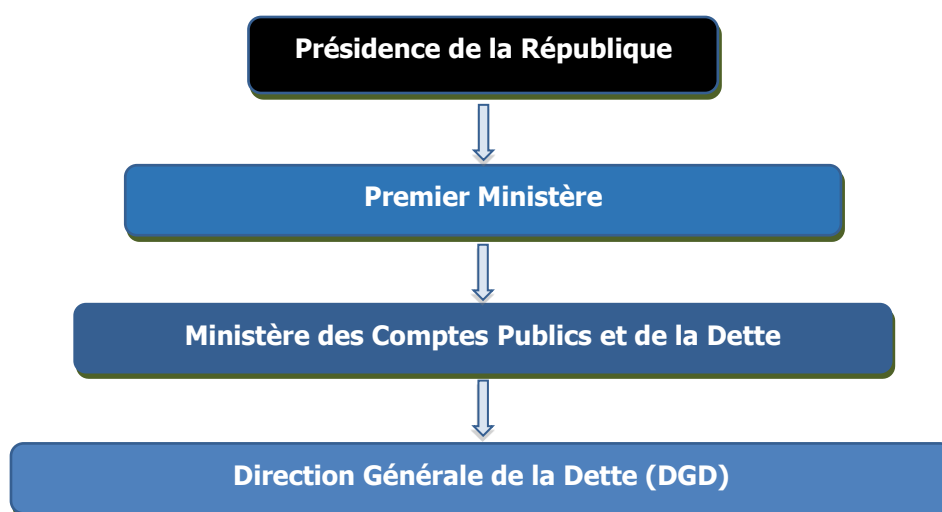
La justice est rendue au nom du peuple Gabonais par la Cour Constitutionnelle, la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les Cours d'Appel, les Tribunaux, la Haute Cour de Justice et les autres juridictions d'exception.

La justice est une autorité indépendante du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

3. Présentation de l'émetteur

3.1. Présentation de la Direction Générale de la Dette

L'Emetteur est l'Etat Gabonais représenté par le Ministre de l'Economie et de la Relance agissant par le biais de la Direction Générale de Dette (DGD). Cette dernière est chargée de la conduite de l'émission de cet emprunt obligataire et de suivre son service financier pour le compte de l'Etat.



Organigramme de l'Emetteur faisant apparaître la place de la DGD

3.2. Mission de la Direction Générale de la Dette

La Direction Générale de la Dette assure la mise en œuvre de la politique d'endettement et la gestion active de la dette. Elle est notamment chargée :

- de l'administration, de l'analyse et de l'élaboration des prévisions budgétaires de la dette publique ;
- de la conduite des négociations de la dette publique ;

- de l'encadrement à toute initiative ou à tout projet d'endettement de l'Etat ;
- de l'examen de toute demande d'octroi de l'aval de l'Etat ;
- de l'examen des déclarations d'emprunts et de la délivrance d'autorisations relatives à la passation ou à l'exécution de toute commande, convention ou de tout marché auprès des fournisseurs étrangers bénéficiant d'assurance à l'exportation ;
- de la proposition de stratégies en relation avec la politique d'endettement de l'Etat ;
- du contrôle des opérations d'émission d'emprunts publics ;
- de l'élaboration de la stratégie d'émission des titres publics ;
- de la programmation et de la gestion opérationnelle des émissions de titres publics ;
- de l'évaluation des risques liés aux opérations de dette ;
- de l'examen de toute demande de cession de créances détenues sur l'Etat ;
- de la gestion opérationnelle de la dette publique ;
- de la collecte et du traitement des informations relatives aux dons accordés à l'Etat ;
- de la collecte et du traitement des informations relatives aux dons et à la dette, extérieure des autres agents économiques résidents ;
- de la comptabilisation de la dette ;
- de l'examen et de l'évaluation de tout passif ou toute dette des entreprises, établissements et collectivités publics ou de toute autre entité prise en charge par l'Etat ;
- du contrôle de l'exécution des marchés publics financés sur emprunts ;
- de l'évaluation et du suivi des passifs conditionnels ;
- de la gestion de la base de données relative à l'endettement ;
- de toutes les autres missions et prérogatives que le Gouvernement pourrait lui confier en relation avec les questions d'endettement.

3.3. Organisation de la Direction Générale de la Dette

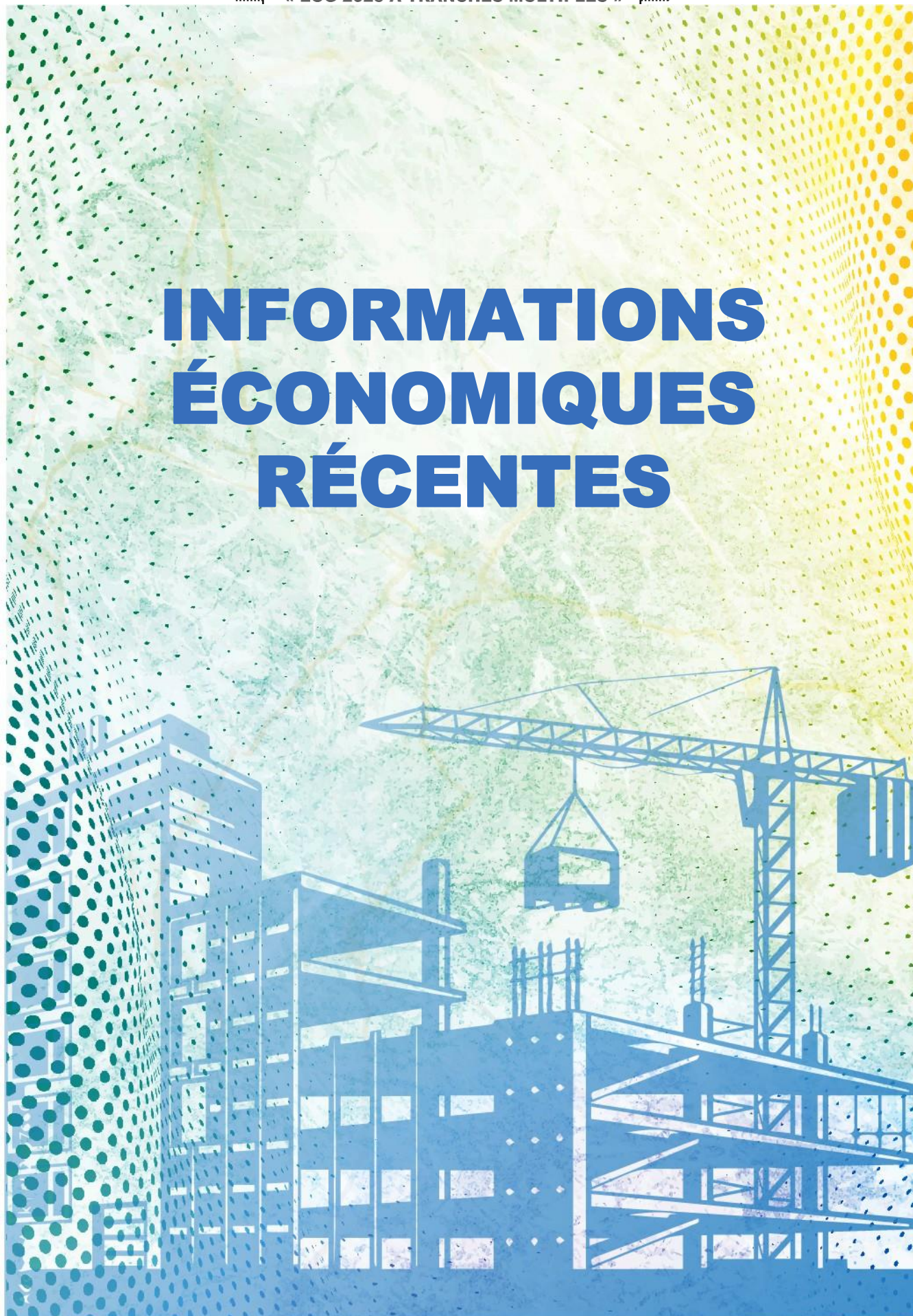
La Direction Générale de la Dette (DGD) est placée sous l'autorité d'un Directeur Général assisté d'un (1) Directeur Général Adjoint et de six (6) chargés d'études.

La DGD est un service central qui comprend quatre (4) directions couvrant les différentes fonctions des bureaux de gestion de la dette, à savoir : la direction de la stratégie de la dette (middle office), la direction de la négociation et du suivi des mobilisations (front office), la direction des opérations (back office) et la direction de l'audit et du contrôle (fonction de contrôle).

Elle dispose, par ailleurs, de deux (2) directions d'appui en charge pour l'une, de la gestion des ressources humaines et des moyens matériels, et pour l'autre, des applications spécialisées et de l'informatique.

Chaque direction est placée sous l'autorité d'un directeur assisté d'un directeur adjoint.

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES RÉCENTES



"ENSEMBLE, BÂTISSONS LA CITÉ ADMINISTRATIVE
QUI DESSINERA LE FUTUR RADIEUX DU GABON !"

1. Production nationale et comptes extérieurs

1.1. Le Produit intérieur brut (PIB) en 2024

En 2024, l'activité économique nationale évoluerait dans un environnement relativement favorable, malgré le ralentissement de la croissance mondiale à 3,2% contre 3,3% en 2023. Ce contexte devrait tirer profit d'un recul de l'inflation mondiale, en dépit de l'enlisement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Au niveau interne, l'activité économique devrait se relever à +3,4% en 2024 après +2,4% en 2023. Celle-ci serait liée au dynamisme attendu dans tous les secteurs d'activité.

Tableau 4: Evolution du taux de croissance du PIB (en %)

	2021	2022	2023	2024
PIB Total	1,5	3,0	2,4	3,4
Pétrole	-6,7	3,3	7,6	1,9
Hors Pétrole	2,5	3,0	1,9	3,6

Source : DGEPPF

1.1.1. Le PIB par secteur d'activité (offre)

Sur le plan sectoriel, tous les secteurs devraient se raffermir sur la période, avec une progression de l'activité du primaire (+2,2%), du secondaire (+3,2%) et du tertiaire (+3,0%).

Les performances du **secteur primaire** s'expliqueraient principalement par une hausse de la production des branches Agriculture notamment de rente (+10,5%), Pétrole (+1,9%) et Mines (+3,3%), malgré le repli de l'exploitation forestière (-5,8%). La hausse de l'activité de l'agriculture de rente est liée à l'amélioration du rendement des plantations de palmiers à huile et l'augmentation des surfaces de récolte. La progression de la production de pétrole résulterait de la poursuite de l'optimisation des certains champs matures. En outre, la reprise de la production minière proviendrait du renforcement de l'exploitation des différents gisements et du retour à la normale de l'évacuation du minerai de manganèse. Par contre, le repli de l'exploitation forestière serait attribuable à la baisse de la demande des industries locales de transformation de bois.

Le raffermissement du **secteur secondaire** serait principalement lié à la consolidation des branches industries agro-alimentaires (+4,1%) et des autres industries (+7,2%), qui bénéficieraient de la bonne tenue des BTP (+6,2%). La distribution d'eau et d'électricité connaîtrait une amélioration (+3,8%) en raison du renforcement des capacités de production. La poursuite de la croissance dans l'activité des BTP de 6,2% serait consécutive à la mise en œuvre des projets dans le secteur des infrastructures en particulier.

Enfin, les progrès enregistrés par le **secteur tertiaire** découleraient principalement du raffermissement de l'activité dans les Transports & Communications (+2,2%), les services (+3,3%) et le commerce (+3,2%).

1.1.2. Le PIB par la demande (emploi)

Du point de vue des emplois, la croissance serait soutenue par la demande intérieure (+5,5%) et extérieure (+5,7%).

L'augmentation de la **demande intérieure** proviendrait aussi bien de l'investissement (+7,6%) que de la consommation (+3,1%). La progression de l'investissement total proviendrait du secteur public (+10,4%) et privé (+7,4%). Dans le public, la hausse de l'activité serait tributaire de l'exécution des projets prioritaires dans l'aménagement et la réhabilitation des voiries. Ces investissements concerneraient les travaux tels que la voie de contournement d'Oyem, la construction et la réhabilitation des tronçons routiers, la construction d'infrastructures sanitaires et scolaires et l'aménagement des bassins-versants. L'évolution favorable des investissements privés serait imputable à l'exécution des projets d'investissements portés par diverses entreprises, notamment dans le secteur hors pétrole (+5,6%). La consolidation de la consommation privée (+2,6%), serait due à la hausse des revenus des ménages dans un contexte de recrutements dans le secteur public et dans les entreprises.

Le relèvement de la **demande extérieure** serait essentiellement tributaire de l'augmentation des commandes des produits de bases, notamment le pétrole (+1,7%), les produits de la rente (+17,5%) et les produits miniers (+2,8% contre -8,1%).

1.2. L'emploi, les salaires et les prix

1.2.1. L'emploi

En 2024, le marché de l'emploi devrait connaître une augmentation significative, en raison d'une hausse concomitante des effectifs du secteur public et de ceux du secteur privé. Dans le secteur public, l'augmentation des effectifs serait consécutive aux régularisations des situations administratives effectuées ainsi qu'aux recrutements enregistrés dans plusieurs administrations. De même, le secteur privé enregistrerait une hausse de ses effectifs, en lien avec la poursuite des grands travaux d'infrastructures et le lancement de nouveaux chantiers immobiliers.

1.2.2. Les salaires

En 2024, la masse salariale évoluerait sous l'effet conjugué de son accroissement dans les secteurs public et privé. Dans le secteur public, la progression de la masse salariale serait liée à la fois aux recrutements dans les administrations (Education, Santé et Défense...), mais elle serait particulièrement expliquée par la régularisation des situations administratives (paiement des accessoires de solde, glissements catégoriels, avancements d'échelon et grades). S'agissant du secteur privé, la hausse de sa masse salariale serait favorisée par la création d'emplois et l'affermissement de l'activité économique dans les secteurs priorités par les politiques gouvernementales.

1.2.3. Les prix

En 2024, l'inflation serait contenue à 2,4% en dessous du seuil communautaire de 3%, contre 3,6% en 2023 à 2,4%. Cette détente inflationniste serait attribuable, entre autres, à l'adoption d'une mercuriale des prix pour les produits de première nécessité, et au renforcement des mesures de contrôle des prix. A cela s'ajoute le blocage des prix des produits pétroliers à la pompe et la gratuité des inscriptions au sein des établissements publics dans l'enseignement.

1.3. La balance des paiements

En 2025, le **solde global** de la balance des paiements devrait afficher un excédent de 20,8 milliards FCFA, en baisse de 63,6% par rapport à l'année précédente. Ce résultat proviendrait d'un repli prononcé de l'excédent du **solde des capitaux** comparativement à la baisse du déficit des transactions courantes.

Le **déficit courant** se réduirait de 6,5% pour se situer à 513,8 milliards de FCFA en 2025, avant de se dégrader de nouveau en 2026, en lien principalement avec le recul du déficit des services et de l'excédent commerciale.

Quant à l'excédent du **compte des capitaux** et des opérations financières, il fléchirait de 11,9% à 534,6 milliards de FCFA en 2025. Cette évolution serait principalement due à la réduction des autres investissements à plus d'un an.

Tableau 5: Balance des paiements

<i>(En milliards FCFA)</i>	2024	2025	2026	Var 25/24
1- Transactions courantes	-549,6	-513,8	-591,0	-6,5%
- Balance commerciale	1637,8	1616,2	1521,0	-1,3%
- Balance des services	-1361,1	-1294,4	-1290,7	-4,9%
- Balance des revenus	-787,1	-794,9	-779,2	1,0%
- Balance des transferts	-39,2	-40,7	-42,2	3,8%
2- Balance des capitaux et des opérations financières	606,7	534,6	707,8	-11,9%
Compte de capital	4,7	4,7	4,7	0,0%
- Investissements directs	270,2	291,4	277,4	7,9%
- Investissements de portefeuille	-224,6	-202,6	-195,5	-9,8%
- Autres investissements	556,4	441,0	621,2	-20,7%
<i>Opérations à plus d'un an (MLT)</i>	<i>43,4</i>	<i>-207,8</i>	<i>-31,0</i>	<i>-578,2%</i>
<i>Opérations à moins d'un an (CT)</i>	<i>512,9</i>	<i>648,7</i>	<i>652,2</i>	<i>26,5%</i>
3- Erreurs et Omissions	0,0	0,0	0,0	-
BALANCE GLOBALE	57,1	20,8	116,8	-63,6%

2. Système bancaire et politique monétaire

2.1. La monnaie et le crédit

Au 31 décembre 2025, la situation monétaire au sens large, corrélée à l'évolution du secteur réel, des finances publiques et des échanges avec l'extérieur, serait caractérisée par un accroissement des avoirs extérieurs nets (+9,3%), une consolidation des crédits intérieurs nets (+4,9%) et un renforcement de la masse monétaire (+5,9%).

Tableau 6: Évolution de la situation monétaire

Rubriques	Déc-23	Déc-24	Déc-25
	<i>En milliards de</i>		
Avoirs extérieurs nets	176	234,2	256
Banque centrale	-119	-61,8	-41
Banques commerciales	295	296	297
Crédits intérieurs nets	3958,4	4138,1	4341
Créances nettes sur l'État	2144,3	2169,7	2255,6
<i>Dont Position Nette du Gouvernement (PNG)</i>	<i>2179,4</i>	<i>2209,8</i>	<i>2300,7</i>
<i>Dont Créances nettes sur les organismes publics</i>	<i>-35,1</i>	<i>-40,1</i>	<i>-45,1</i>
Créances sur le reste de l'économie	1814,1	1968,4	2085,4
Ressources = Contreparties	4134,4	4372,3	4597
Monnaie au sens large	3499	3732,5	3953,1
Circulation fiduciaire	366,1	362,7	364,6
Dépôts	3132,9	3369,8	3588,5
<i>Dont Quasi-monnaie</i>	<i>937,1</i>	<i>1044,9</i>	<i>1148,8</i>
Ressources extra-monétaires	635,4	639,8	643,9
	<i>Variation</i>		
Avoirs extérieurs nets	-25,0%	33,1%	9,3%
Crédits intérieurs nets	14,4%	4,5%	4,9%
Créances nettes sur l'État	17,6%	1,2%	4,0%
Créances sur le reste de l'économie	10,9%	8,5%	5,9%
Ressources = Contreparties	11,9%	5,8%	5,1%
Masse monétaire	15,8%	6,7%	5,9%
Circulation fiduciaire	0,4%	-0,9%	0,5%
Dépôts	18,0%	7,6%	6,5%

Source : BEAC - 2024

2.1.1. La masse monétaire (M2)

A fin décembre 2025, la masse monétaire progresserait de 5,9% à 3 953,1 milliards de FCFA en même temps que le stock de dépôts (+6,5%) tandis que la circulation fiduciaire serait quasi stable (+0,5%) notamment du fait de l'utilisation accrue de la monnaie électronique comme moyen de paiement.

2.1.2. Les ressources extra-monétaires

Les ressources extra-monétaires (fonds propres du système bancaire et autres postes nets) resteraient quasi stables (+0,6%) à 643,9 milliards de FCFA au 31 décembre 2025.

2.1.3. Les contreparties de la masse monétaire

A fin décembre 2025, les contreparties des ressources monétaires augmenteraient de 5,1% à 4 597 milliards de FCFA, tirées par l'accroissement des crédits intérieurs nets (+4,9%).

2.1.4. Les Avoirs Extérieurs Nets (A.E.N)

Les Avoirs Extérieurs Nets du système bancaire s'accroîtraient de 9,3%, passant de 234,2 milliards de FCFA en décembre 2024 à 256 milliards de FCFA un an plus tard. Cette évolution serait corrélée à la baisse de 33,7% de la position débitrice de la BEAC vis-à-vis du reste du monde à 41 milliards de FCFA contre 61,8 milliards un an plus tôt.

Par ailleurs, le solde du compte d'opérations devrait se consolider de 3,9% à 708,2 milliards de FCFA sur la période de référence, du fait, en partie, d'une augmentation des recettes d'exportation des produits de base. Aussi, le taux de couverture des engagements à vue par les avoirs extérieurs gagnerait 2,7 points pour s'établir à 66,1% à fin décembre 2025.

2.1.5. Le crédit intérieur

Le crédit intérieur se raffermirait de 4,9% à 4 341 milliards de FCFA à fin décembre 2025 à la faveur de la hausse conjointe des créances nettes sur l'État (+4%) et des crédits à l'économie (+5,9%).

2.1.6. Les créances nettes sur l'État

Du fait de la politique d'investissement de l'État, son niveau d'endettement devrait s'accroître pour se situer à 255,6 milliards de FCFA en décembre 2025 contre 2 169,7 milliards de FCFA un an plus tôt. Aussi, la Position Nette du Gouvernement (PNG) se dégraderait-elle à 2 300,7 milliards de FCFA contre 2 209,8 milliards de FCFA en 2024.

2.1.7. Les créances sur l'économie

La reprise de l'activité économique devrait se poursuivre, se traduisant par une hausse des crédits à l'économie (+5,9% à 2 085,4 milliards de FCFA), traduisant l'accompagnement accru du secteur bancaire au profit des entreprises locales, bénéficiaires des marchés publics et privés initiés dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux projets de développement

2.2. La politique monétaire

Le Comité de Politique Monétaire de la BEAC, réuni le 24 juin 2024, au regard des perspectives macroéconomiques de la CEMAC et après examen des différents facteurs susceptibles d'influencer la stabilité monétaire et financière, a décidé de maintenir sa politique monétaire ainsi qu'il suit :

- de maintenir inchangé le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) à 5,00% ainsi que le Taux Facilité marginale de prêt à 6,75% ;
- de maintenir inchangés le taux de facilité de dépôt à 0,00%.

2.3. Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire

Le cadrage macro-budgétaire de la loi de finances 2025 fait ressortir, pour la période 2024– 2026 que le Gabon respecterait deux (2) critères de surveillance multilatérale sur les quatre (4).

L'état de la convergence se présenterait donc comme suit :

Tableau 7: Critères de surveillance multilatérale

	Norme	Révisé 2023	Projections			
			2024		2025	2026
			LFI	PLFR		
Solde budgétaire de référence (%PIB)	$\geq -1,5\%$	-2,50%	-0,90%	-1,60%	-0,50%	2,30%
Taux d'inflation	$\leq 3 \%$	3,40%	3,30%	2,40%	2,10%	2,20%
Le taux d'endettement public (sur la base de la dette conventionnée de la DGD)	$\leq 70\%$	58,20%	54,10%	60,3%*	56,50%	52,10%
Non accumulation d'arriérés :	Arriérés < 120 jours	Non respecté			-	-

Le solde budgétaire de référence rapporté au PIB serait de nouveau négatif et en baisse par rapport à 2023, pour se situer à -1,6% du PIB. Ainsi, le critère ne serait pas respecté en 2024. Sur la période 2025 – 2026, le solde serait de +0,9% en moyenne en raison de la baisse des recettes pétrolières.

Le taux d'inflation se retrouverait en deçà de la norme communautaire (3%) en 2024 à 2,4% à la faveur de la détente des prix des produits alimentaires et de l'énergie et des mesures de lutte contre la vie chère. Sur la période 2024 – 2026, le taux d'inflation serait de 2,2% en moyenne.

Le taux d'endettement est projeté à 60,3% du PIB en 2024 en deçà du seuil communautaire ($\leq 70\%$), mais en dépassement du seuil gouvernemental ($\leq 35\%$ du PIB). Sur la période 2024-2026, l'endettement serait sur une trajectoire baissière, pour s'établir à 54,3% du PIB en moyenne. Cette baisse proviendrait de la poursuite de la stratégie de désendettement mise en place par les autorités en vue de maîtriser la progression de la dette.

Au regard du cadrage macro-budgétaire, le Gabon devrait en perspectives accumuler des **arriérés de paiement**.

3. Marchés financiers

3.1. Notation souveraine

3.1.1. Evolution de notation souveraine

Dans la perspective des émissions internationales qu'il a effectuées depuis 2007, l'Etat Gabonais a fait l'objet d'une notation de sa dette à long terme en monnaie locale par les agences Standard & Poor's, Fitch Ratings et Moody's qui progresse comme suit :

Tableau 8: Notations de l'Etat Gabonais - Dette à Long Terme en Monnaie Locale

Année	S&P		Fitch Ratings		Moody's	
	Note	Perspective	Note	Perspective	Note	Perspective
2007			BB-	Stable		
2012	BB-	Stable	BB-	Positive		
2013			BB-	Stable		
2014			BB-	Négative	Ba3	Stable
2015			B+	Stable		
2016	B	Stable	B+	Négative	B1	Négative
2017			B	Négative	B3	Négative
2018			B	Stable	Caa1	Stable
2019					Caa1	Positive
2020			CCC			
2021			B-	Stable		
2022	B-		B-	Positive	B3	Positive
2023			B-	Négative	Caa1	Négative
2024			B-	Stable	Caa1	Négative
2025			CCC	Stable		

Au mois de janvier 2025, l'agence de notation Fitchratings a baissé la note souveraine du Gabon de CCC+ à CCC. Cette situation est consécutive à l'accumulation durable des arriérés de paiement envers les créanciers extérieurs officiels du pays. Cette situation érode la confiance des principaux créanciers du Gabon et limite les capacités de mobilisation des emprunts pour faire face au déficit budgétaire. La tendance expansionniste de la politique budgétaire qui privilégie les dépenses participe également à la baisse de la note souveraine.

3.1.2. Stratégie de gestion de la notation souveraine

Dans un contexte macro-économique difficile et en vue d'améliorer la notation souveraine du Gabon auprès des trois agences internationales de rating à savoir, S&P, Fitch et Moody's, les autorités gabonaises se sont engagées à améliorer leur communication financière. En effet, les autorités ont mis en place des sites internet interactifs et exhaustifs permettant l'accès à l'information financière du pays, notamment, les publications de Lois des finances, les rapports d'exécution des budgets et la mise en œuvre des réformes économiques. De même, des tournées d'information ont été organisées auprès des principaux investisseurs et détenteurs de titres gabonais à l'international et dans la sous-région. Enfin, les revues de finances publiques ont été menées par le FMI (Article 4), la Banque Mondiale ainsi que les agences de notation.

A cela s'ajoute la consolidation des résultats du PRE, l'apurement des arriérés et très spécifiquement la mise en œuvre du programme de développement, à travers la stabilisation des recettes budgétaires et du programme d'investissements publics issus de restructuration des activités des secteurs économiques clés. Toutes ces actions retenues par le gouvernement devraient permettre de continuer à renforcer la Notation du Gabon, en phase avec les améliorations enregistrées en 2023.

Le rapprochement avec le Fonds Monétaire International (FMI) pour la conclusion d'un programme d'assistance avant la fin du premier trimestre 2025 devrait aider à l'amélioration de la note souveraine.

L'objectif à terme des Autorités gabonaises est de retrouver d'ici mi*2026 le haut de la notation B.

3.2. Emissions à l'international

3.2.1. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic 8,2% Notes Due 2017"

Cet emprunt a été émis en fin 2007, pour un montant de 1 milliard USD, et a été assorti d'un taux d'intérêt de 8,2%, payable semestriellement. Il est remboursable « in fine » avec une maturité de 10 ans (2017). Cet emprunt est coté auprès du London Stock Exchange. L'Etat Gabonais a, au 31 décembre 2012, procédé à plusieurs rachats de titres pour un montant cumulé de 172 382 120 USD à partir d'un compte séquestre ouvert dans les livres de la Banque Mondiale. Lors de l'émission obligataire internationale du 05 décembre 2013, une partie du produit de cet emprunt a servi à un nouveau rachat de ces titres, pour une valeur totale de 609 488 880 USD. Un autre rachat de titres a été effectué en février 2015, pour un montant de 56 890 000 USD. Ainsi, ces opérations effectuées de façon globale, légèrement au-dessus du pair, ont permis d'amortir par anticipation l'emprunt obligataire international de 2007 à hauteur de 838 761 000 USD.

3.2.2. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 1,500,000,000 6,375% Amortizing Notes Due 2024"

Cet Eurobonds, émis en décembre 2013 pour un montant de 1,5 milliards USD et d'une maturité de 11 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 6,375%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 500 000 000 de USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2022, 2023 et 2024. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de l'ISE à Dublin, avoisinait les 107,7% au 30 septembre 2014. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 609 488 880 USD, des obligations internationales émises en 2007. Les ressources restantes après déduction des frais d'émission, soit 887 911 120 USD, ont été affectées à la mise en œuvre du Schéma Directeur National des Infrastructures (SDNI).

3.2.3. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 500,000,000 6,95% Notes Due 2025"

Dix-huit (18) mois après la dernière émission de 2013, le Gabon réussit en juin 2015 une nouvelle émission Eurobonds de 500 millions d'USD. Il s'agit d'un emprunt d'une maturité de 10 ans, émis au pair, remboursable in fine au taux annuel de 6,95%. Cette émission a suscité l'intérêt de plus de 200 investisseurs internationaux enregistrant un taux de sursouscription de plus de 5,5 fois pour un volume d'ordres recueillis de plus d'USD 2,75 milliards. Cette Emission s'est vue attribuée un rating de B+ par Standard & Poors, B par Fitch et Ba3 par Moody's.

Les ressources de l'émission sont destinées à financer essentiellement les infrastructures énergétiques, routières et de distribution d'eau potable.

3.2.4. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 200,000,000 6, 95% Notes Due 2025"

Après un peu plus de deux (2) ans d'absence sur le marché international de la dette, le Gabon a réussi en août 2017 une nouvelle émission Eurobonds de 200 millions d'USD. Il s'agit d'un emprunt d'une maturité d'un peu moins de 8 ans, émis au prix de 100,587% du pair, remboursable in fine au taux annuel de 6,95%. Cette émission Eurobonds a été consolidée avec celle de 2015 et toutes deux ne forment qu'une seule émission de 700 millions d'USD au taux de 6,95% et ayant pour date de maturité le 16 juin 2025.

3.2.5. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 1,000,000,000 6,625% Amortizing Notes Due 6 February 2031"

Cet Eurobonds, émis en février 2020 pour un montant de 1,0 milliard USD et d'une maturité de 11 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 6,625%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 333 333 333 de USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2029, 2030 et 2031. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de l'ISE à Dublin, avoisinait les 102,0% au 30 décembre 2020. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 750 000 000 USD, des obligations internationales émises en 2013. Les ressources restantes après déduction du paiement du coupon couru et des frais d'émission, soit 184 425 000 USD, ont été affectées au financement des investissements inscrits au budget de l'Etat en 2020.

3.2.6. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 800,000,000 7,00% Amortizing Notes Due 24 November 2031"

Cet Eurobond, effectué en novembre 2021 pour un montant de 800,00 millions USD et d'une maturité de 9 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 7,00%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 266,000,000 de USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2029, 2030 et 2031. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de London Stock Exchange (LSE), avoisinait les 100,0% au 24 novembre 2021. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 662 674 236 USD, des obligations internationales émises en 2013. Les ressources restantes après déduction du paiement du coupon couru et des frais d'émission, soit 137 325 764 USD, ont été affectées au financement des investissements inscrits au budget de l'Etat en 2022.

Au total sur un encours d'Eurobonds de 5,000 milliards USD émis par le Gabon depuis 2007, un montant total de 2,913 milliards USD a été remboursé, notamment avec le rachat de 0,5 milliard de USD effectué en août 2023 avec le produit d'un Blue loan du même montant. L'encours restant dû au 31 décembre 2023 se chiffre donc à 2,029 milliards USD. Par ailleurs, aucun incident de paiement n'est enregistré à ce jour sur ces opérations.

3.3. Emissions locales

3.3.1. Par Appel Public à l'Épargne et Placement Privé

a. Emprunt Obligataire de 2007

En fin 2007, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité six (6) ans, avec un taux d'intérêt net de 5,5% par an. Sur un montant sollicité de 100,0 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 81,54 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (73,9%) ;
- Compagnies d'assurance (12,0%) ;
- Entreprises (9,1%) ;
- Particuliers (5,0%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (40,7%) ;
- Congo (24,6%) ;
- Guinée Equatoriale (18,4%) ;
- Cameroun (13,8%) ;
- Tchad (1,2%) ;
- République Centrafricaine (1,2%).

Cet emprunt a été entièrement remboursé en 2013.

b. Emprunt Obligataire de 2015

En Septembre 2015, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,00% Net par an. Sur un montant sollicité de 80,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 84,62 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (82,64%) ;
- Compagnies d'assurance (7,17%) ;
- Entreprises (7,63%) ;
- Particuliers (2,56%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (61,28%) ;
- Congo (29,65%) ;
- Cameroun (6,33%) ;
- Guinée Equatoriale (2,48%) ;
- Autres : 0,26%.

Comme pour l'emprunt précédent, ce dernier a été entièrement éteint sans incident en 2020.

c. Emprunt obligataire de 2016

En Juillet 2016, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,50% Net par an. Sur un montant sollicité de 98,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 134,94 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (88,93%) ;
- Entreprises (5,50%) ;
- Compagnies d'assurance (3,13%) ;
- Particuliers (2,44%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Cameroun (40,69%) ;
- Gabon (31,02%) ;
- Congo (15,34%) ;
- Guinée Equatoriale (6,71%) ;
- République Centrafricaine (3,71%) ;
- Autres : 2,53%.

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute correctement.

d. Emprunt obligataire de 2017

En Décembre 2017, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,50% Net par an. Sur un montant sollicité de 100,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 131,39 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Entreprises (63,33%) ;
- Banques (24,78%) ;
- Compagnies d'assurance (4,18%) ;
- Institutionnels (6,67%) ;
- Particuliers (0,27%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (94,41%) ;
- Cameroun (5,51%) ;
- Togo (0,08%) ;

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute correctement.

e. Emprunt obligataire de 2019

En octobre 2019, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,25% Net par an. Sur un montant sollicité de 100,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 126,34 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (92,8%) ;
- Entreprises (4,6%) ;
- Compagnies d'assurance (0,8%) ;
- Particuliers (1,8%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Cameroun (60,1%) ;
- Gabon (29,4%) ;
- Congo (4,8%) ;
- Guinée Equatoriale (1,6%) ;
- République Centrafricaine (2,5%) ;
- Autres : 1,6%.

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute correctement.

Au total depuis 2007, le Gabon a émis un montant total de 558,83 milliards de FCFA par APE. Au 31 décembre 2020, l'encours de ces émissions se chiffre à 225,77 milliards de FCFA. Cela correspond à des remboursements effectifs s'élevant à 333,06 milliards de FCFA, les emprunts émis en 2007 et 2015 ayant été entièrement soldés. Pour ces opérations également, aucun incident de paiement n'a été relevé.

f. Emprunt obligataire de 2021

En juin 2021, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,00% Net par an. Sur un montant sollicité de 175,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 188,8 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (90,48%) ;
- Compagnies d'assurance (3,91%) ;
- Autres (5,61%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (71,0%) ;

- Cameroun (28,9%)
- Congo (0,1%).

La première échéance de cet emprunt a eu lieu en juin 2022.

Au total depuis 2007, le Gabon a émis un montant total de 747,63 milliards de FCFA par APE. Au 31 décembre 2021, l'encours de ces émissions se chiffre à 316,43 milliards de FCFA. Cela correspond à des remboursements effectifs s'élevant à 431,20 milliards de FCFA, les emprunts émis en 2007, 2015 et 2016 ayant été entièrement soldés. Pour ces opérations également, aucun incident de paiement n'a été relevé.

g. Emprunt obligataire de 2022

En octobre 2022, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité six (6) ans, avec un taux d'intérêt de 6,25% Net par an. Sur un montant sollicité de 175,00 milliards de FCFA a été entièrement levé. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (75,15%) ;
- Compagnies d'assurance (11,59%) ;
- Autres (13,27%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (53,22%) ;
- Cameroun (42,87%)
- Tchad (2,87%).

La première échéance de cet emprunt a eu lieu en novembre 2023.

h. Emprunts obligataires de 2023

En 2023, l'Etat Gabonais a émis deux (2) emprunts obligataires pour un montant global de 289,6 milliards de FCFA. Ces derniers se présentent ainsi qu'il suit :

Emprunt obligataire par placement privé d'un montant de 135,0 milliards de FCFA, pour une maturité quatre (4) ans, avec un taux d'intérêt de 6,00% Net par an. Cet emprunt dont les souscriptions se sont faites sous la forme de titrisation des créances a été affecté en totalité à l'apurement partiel de la dette intérieure moratoire et bancaire. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (56,59%) ;
- Entreprises (43,41%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (100,00%).

La première échéance de remboursement de cet emprunt a eu lieu en février 2025.

Emprunt obligataire par APE d'un montant de 154,6 milliards de FCFA pour une maturité de cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,25% Net par an. Le montant sollicité a été entièrement levé et les fonds destinés à l'amortissement du moratoire intérieur et des instances de l'Etat. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (60,80%) ;
- Compagnies d'assurance (4,99%) ;
- Sociétés (33,55%) ;
- Autres (0,66%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (85,72%) ;
- Cameroun (13,70%) ;

- Autres Pays (0,58%).

La première échéance de remboursement du capital de cet emprunt est prévue en juillet 2025.

i. Emprunts obligataires de 2024

En 2024, l'Etat Gabonais a émis trois (3) emprunts obligataires pour un montant global de 229,11 milliards de FCFA. Ces derniers ont concentré deux (2) émissions par appel public à l'épargne (APE) et une (1) émission par placement privé (PP).

Ces emprunts ont été mobilisé sur trois (3) tranches. Une tranche de 3 ans amortissable à 6,00% pour un montant de 129,89 milliards de FCFA, une seconde tranche de 5 ans amortissable avec deux (2) années de grâce à 6,5% pour une mobilisation de 48,27 milliards de FCFA et enfin, une troisième tranche de 7 ans amortissable avec deux (2) années de grâce à 7,5% pour un montant levé de 50,95 milliards de FCFA.

La répartition de ces souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (69,82%) ;
- Compagnies d'assurance (3,14%) ;
- Sociétés (20,35%) ;
- Fonds d'investissement (3,17%) ;
- Autres (3,52%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (54,05%) ;
- Cameroun (43,40%) ;
- Congo (2,27%) ;
- Autres Pays (0,28%).

Au total depuis 2007, le Gabon a émis un montant total de 1 441,35 milliards de FCFA par APE et PP. Au 31 décembre 2024, l'encours de ces émissions se chiffre à 727,57 milliards de FCFA.

3.3.2. Par adjudication

a. Emissions de Bons du Trésor Assimilables (BTA)

De 2013 à 2024, le Gabon a procédé pour les besoins de gestion de sa trésorerie à 494 émissions de BTA totalisant un montant de 4 832 milliards de FCFA. Les BTA à 13 semaines se chiffrent à 2 035 milliards de FCFA, soit 42,1% du montant émis. Les BTA à 26 semaines avec un encours de 2 189 milliards de FCFA représentent 45,3% du montant émis et les BTA à 52 semaines dont les émissions globales s'élèvent à 608 milliards de FCFA totalisent 12,6% des émissions.

Tableau 9: Emissions de Bons du Trésor Assimilables de 2013 à 2024 (En milliards de Fcfa)

Instruments	2013-15	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
BTA 13 Semaines	164	70	140	379	435	311	147	147	149	93	2 035
BTA 26 Semaines	137	95	228	240	159	272	318	257	226	257	2 189
BTA 52 Semaines	65	107	12	15	64	45	72	83	80	65	608
Total	366	272	380	634	658	628	538	487	455	415	4 832

Source : BEAC – DGCPT

En 2024, le Gabon a réalisé 56 émissions de BTA sur le marché monétaire totalisant un montant levé de 415 milliards de F CFA. Les remboursements sur la période s'établissent à 416 milliards de FCFA, soit une situation

nette cumulée de -1 milliards de FCFA, ce qui maintient l'encours des BTA quasiment inchangé à fin décembre 2024 à 227 milliards de FCFA.

Le taux de couverture moyen enregistre une très légère hausse en 2024 passant de 82,0% en 2023 à 82,9%.

Les émissions de BTA ont été essentiellement concentrées sur les courtes maturités. En effet, au titre de l'année 2023, sur 56 adjudications, le Trésor Public a réalisé 11 adjudications de BTA à 13 semaines pour un volume de 93 milliards de FCFA, 38 adjudications de BTA à 26 semaines pour un volume de 257 milliards de FCFA et 7 adjudications de BTA à 52 semaines pour un volume de 65 milliards de FCFA.

A l'instar des années précédentes, les SVT ont affiché leur appétence pour les instruments à très court terme.

Sur l'exercice 2024, on observe globalement un relèvement des taux moyens pondérés (TMP) sur le compartiment des BTA. En effet, les BTA à 13 semaines se sont échangés dans une fourchette de prix allant de 6,0% à 6,4%, ceux à 26 semaines dans un intervalle de 5,9% à 6,5%, et enfin ceux à 52 semaines dans une fourchette allant de 6,4% à 6,7%.

Les intérêts payés pour les émissions de BTA en 2023 s'élèvent à 13 milliards de Francs CFA, contre 14 milliards de Francs CFA en 2023, consécutivement à la baisse du volume servi par rapport à 2023 de 40 milliards de FCFA. Cette baisse a été contrecarré par la hausse des taux d'intérêt sur l'année 2024.

b. Emissions d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA)

En 2024, afin de financer ses besoins de financement à moyen terme, l'Etat gabonais a enregistré 44 émissions d'OTA dont 6 nouvelles lignes et 38 abondements de lignes pour des maturités allant de 2 à 10 ans, contre 38 émissions réalisées en 2023 dont 23 nouvelles lignes.

Tableau 10: Emissions d'Obligations du Trésor Assimilables de 2013 à 2024 (En milliards de Fcfa)

	2013-15	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
2 ANS	17	20	8	87	36	107	110	-	112	43	540
3 ANS	63			14	78	124	247	152	206	167	1 051
4 ANS						34		56	90	136	317
5 ANS				10	32	79	96	84	45	129	475
7 ANS						40	13	-	22	29	104
10 ANS							8	7	10	5	30
Total	80	20	8	111	146	384	474	299	485	509	2 517

Source : BEAC – DGCPT

En dépit de l'absence d'une pondération zéro pour les OTA, l'Etat gabonais a enregistré en 2024 un volume d'émissions d'OTA d'un montant global de 509 milliards de Francs CFA. Ce montant est en hausse par rapport à l'exercice précédent qui affichait 485 milliards de Francs CFA, soit une augmentation de 24 milliards de Francs CFA. L'Etat gabonais a honoré la totalité des engagements échus sur la période sous revue pour un montant de 309 milliards de FCFA, soit une situation nette cumulée de 200 milliards de FCFA, ce qui porte l'encours à fin décembre 2024 à 1 494 milliards de FCFA.

Malgré cette évolution, le marché demeure confronté à certaines contraintes sur les longues maturités, notamment le faible taux de participation des SVT sur les instruments excédant 5 ans. Ainsi, en termes de volume servis, on relève une forte concentration sur les lignes de maturité restante comprise entre 2 et 3 ans.

Au cours de l'année 2024, l'Etat gabonais a eu un recours accentué à des émissions de titres publics par syndication domestique pour des maturités allant de 2 à 7 ans. Ces opérations ont permis de lever globalement un montant de 309 milliards de FCFA, soit 61% du volume mobilisé en OTA.

Les OTA se sont vendues pour l'essentiel en dessous du pair, à un prix moyen pondéré sur l'année de 92,0% pour un volume total servi de 471 milliards de FCFA, contre 91,0% pour un volume total servi de 485 milliards

de FCFA en 2023. A l'instar de l'année précédente, les prix demeurent statiques. En effet, ils ont oscillé dans une fourchette moyenne de prix de 90% à 97%.

POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ACTUELLES



**"ENSEMBLE, BÂTISSONS LA CITÉ ADMINISTRATIVE
QUI DESSINERA LE FUTUR RADIEUX DU GABON !"**

1. Perspectives économiques

En 2025, l'environnement économique mondial se caractériserait par un léger frémissement de l'activité. Celui-ci résulterait d'une accélération de l'activité dans l'ensemble des pays avancés alors que la croissance de l'économie des pays en voie de développement resterait stable. L'expansion serait principalement assujettie à la fluctuation des prix des matières premières, à la persistance de l'inflation et des conflits géopolitiques et à la résolution de la crise immobilière qui perturbe l'économie chinoise.

Le marché du travail, corrélé au niveau de l'activité, n'observerait pas de grands bouleversements. Le nombre de demandeurs d'emploi au niveau mondial demeurerait encore à des seuils importants. Parallèlement, les déficits budgétaires des pays riches continueraient de croître.

En outre, les principales banques centrales maintiendraient leurs principaux taux directeurs à des seuils encore élevés. Dans ce contexte, l'expansion du PIB mondial est estimée à 3,3% en 2025 contre 3,2% en 2024.

1.1. La conjoncture dans les principaux pays développés

Pour les pays avancés, la croissance annuelle se situerait à 1,8% contre 1,7% en 2024. A l'exception des Etats-Unis, les perspectives dans les principaux pays seraient orientées à la hausse, en raison de l'augmentation des échanges commerciaux.

En effet, aux Etats-Unis, la croissance ralentirait à 1,9% contre 2,6% en 2024. Elle découlerait d'une politique monétaire restrictive qui impacterait la consommation interne et l'investissement privé.

Au Japon, le PIB progresserait de 1% contre 0,7% en 2024. L'activité serait ainsi soutenue par l'investissement et la consommation.

Dans la zone euro, la croissance du PIB augmenterait à 1,5% contre 0,9% l'année précédente. Cette évolution résulterait de la bonne tenue de la consommation, en lien avec la revalorisation salariale et la baisse de l'inflation.

En Allemagne, la première économie européenne se redresserait (1,3% en 2025 contre 0,2% en 2024), en lien avec une reprise de l'industrie manufacturière.

Parallèlement en France, l'expansion se situerait à 1,3%, en lien avec la vigueur de la consommation des ménages.

Portée essentiellement par l'activité des services, la croissance économique du Royaume-Uni, s'établirait à 1,5% en 2025 contre 0,7% en 2024.

1.2. La conjoncture dans les pays émergents et en développement

En 2025, les pays émergents et en développement enregistreraient une croissance identique à celle enregistrée un an plus tôt (4,3%), malgré les évolutions diverses observées au sein de cet ensemble.

L'enlèvement du conflit ukrainien et le maintien des sanctions émises par l'ensemble des pays avancés, impacteraient la croissance de la Russie. Ainsi, le PIB russe reculerait de 3,2% en 2024 à 1,5% en 2025. Quoiqu'en repli, les pays émergents d'Asie maintiendraient un taux de croissance à 5% sous l'impulsion des économies chinoise et indienne.

Sur la période, le PIB chinois refluerait à 4,5% contre 5% en 2024, en lien avec le vieillissement de la population et une baisse de la productivité. Concomitamment, celui de l'Inde fléchirait pour se situer à 6,5% contre 7%, en raison d'une atonie de la consommation.

En liaison avec le relèvement des principaux produits de base, l'activité économique au sein des pays de l'Amérique latine remonterait à 2,7% contre 1,9% un an plus tôt. Cette tendance résulterait des performances des principales économies de la zone, notamment celles du Mexique à 1,6% et du Brésil à 2,4%.

La bonne tenue des cours de l'or noir permettrait aux pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord d'engranger d'importantes recettes pétrolières. Dans ce contexte, la croissance économique se situerait à 4% en 2025 contre 2,4% en 2024.

Profitant d'un relèvement du volume de marchandises échangées, l'Afrique subsaharienne atteindrait une croissance de 4,1% contre 3,7% en 2024. Ainsi, la croissance du PIB du Nigéria et de l'Afrique du Sud s'estimerait respectivement à 3% et 1,2%.

1.3. La conjoncture dans les pays de la CEMAC

Nonobstant les conditions économiques mondiales exceptionnelles qui prévalent depuis le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, et plus récemment avec le début de la guerre au Moyen-Orient, l'activité économique devrait faire preuve de résilience dans la zone CEMAC. Elle serait soutenue par le dynamisme du secteur hors pétrole et la poursuite des réformes structurelles. Ainsi, les Services de la BEAC prévoient une croissance de l'activité économique à 3,8% en 2025 et à 3,7% en 2026 et 2027.

Les autres comptes macroéconomiques seraient caractérisés par :

- une légère dégradation de la situation des finances publiques, avec un solde budgétaire, base engagements, dons compris, en moyenne annuelle autour de 0,2% du PIB sur la période 2025-2027, après 0,5% du PIB en 2024 ;
- une dégradation progressive du solde extérieur courant, dons inclus, de 0,6% du PIB en 2025, 0,1% du PIB en 2026, puis -0,8 % du PIB en 2027 ;
- une hausse annuelle de la masse monétaire d'environ 10% entre 2025 et 2027, qui résulterait principalement d'un accroissement de 16,1% des avoirs extérieurs nets et de 6,1% des crédits à l'économie.

1.4. L'évolution des cours des produits de base

En 2025, les prix des matières premières devraient baisser de 4% par rapport à 2024. Ce recul se ferait dans un contexte de persistance de tensions géopolitiques (guerre en Ukraine, conflit Israélo-palestinien, etc.) et de léger dégel de la politique monétaire. Ces risques sont de nature à affecter la stabilité financière et entraîner le relèvement des niveaux de dette.

1.4.1. Le pétrole

Pour 2025, les cours du pétrole brut devraient se contracter. En moyenne, ils baisseraient de 5,8% pour s'établir à 79,7 dollars contre 84,2 dollars projetés en 2024. Sur la période, l'Agence Internationale de l'Energie a révisé ses perspectives de croissance de la demande du pétrole eu égard à la morosité des chiffres tant de l'économie américaine que de la Chine.

Ainsi, les prix devraient se maintenir durablement en dessous des 80\$/b.

1.4.2. Les oléagineux

Pour le compte de la campagne 2024/2025, les conditions de culture suggèrent une production mondiale abondante. Dans le même temps, les conditions climatiques sont favorables en Malaisie, avec en toile de fond, l'amélioration de la maturation des plantations et l'augmentation de la main d'œuvre.

S'agissant des prix, ils devraient repartir à la baisse à moyen terme dans la filière oléagineuse, sous l'effet du repli de la demande d'huile végétale et de tourteaux protéiques. Au niveau de l'huile de palme, les prix devraient légèrement baisser, partagés entre l'amélioration des conditions climatiques et la concurrence des autres huiles végétales.

En conséquence, le prix de l'huile de palme se situerait en moyenne à 826,8 dollars la tonne, en recul de 1,7%.

1.4.3. Le caoutchouc

Les prix du caoutchouc naturel perdraient 8,8% à 87,4 cents le kilogramme en 2025. La production mondiale de caoutchouc naturel en 2025 atteindrait 14 millions de tonnes (en baisse de 4,1% par rapport à 2024) et la consommation mondiale à 14,1 millions de tonnes (en repli de 7,1% par rapport à 2024).

1.4.4. Le café

Le marché du café continue d'enregistrer des dynamiques divergentes entre le Robusta et l'Arabica. En effet, le Robusta devrait perdre 6,2% à 181,7 cents la livre en moyenne, en lien avec le niveau historiquement élevé des stocks. S'agissant de l'Arabica, son prix devrait s'apprécier de 4,3% pour se situer à 201,1 cents la livre.

1.4.5. Le cacao

Selon l'Organisation internationale du cacao (Icco), pour le compte de la campagne 2024/2025, la récolte de fèves devrait dépasser à nouveau la demande. En effet, depuis leur record historique, les cours du cacao ont perdu 30% sur les marchés à terme. En conséquence, le prix du cacao baisserait de 19,3%, soit 6 229 dollars la tonne en moyenne.

1.4.6. Le sucre

La production mondiale de sucre en 2024/2025 (octobre/septembre) atteindrait 189,7 millions de tonnes, tandis que la consommation apparente se situerait à 180,8 millions de tonnes. Ainsi, les cours mondiaux du sucre s'établiraient à 19,2 cents la livre, en baisse de 5,6%.

1.4.7. L'or

En 2025, le marché de l'or serait à nouveau volatile. Ainsi, le niveau actuel de la politique monétaire de la Banque Centrale des Etats-Unis (FED) et la détente du dollar américain par rapport aux autres monnaies renforceraient l'or dans son rôle de valeur refuge.

Partant de là, le prix de l'or se situerait autour de 2 265 dollars américains en moyenne.

2. Situation économique nationale¹

2.1. Les principaux secteurs d'exportation

2.1.1. Le secteur pétrolier

La production pétrolière nationale reculerait de 2,1% à 11,125 millions de tonnes métriques en 2025 contre 11,640 millions de tonnes en 2024. Cette tendance s'expliquerait, entre autres, par une baisse tendancielle des champs matures. Les prix se situeraient à 75 dollars US pour le brut gabonais et 79,7 dollars US pour le Brent.

2.1.2. Le secteur des mines

Pour l'année 2025, il est prévu un affermisement de la production nationale de manganèse de 7,7% à 11,083 millions de tonnes, toujours en lien avec les bonnes performances des plateaux de Bangombé et d'Okouma, la montée en puissance de l'usine de Ndjolé et la normalisation de l'activité sur les sites de Franceville et d'Okondja. Les exportations se situeraient autour de 10,197 millions de tonnes. Sur le plan international, la résorption progressive de la crise immobilière en Chine, grâce aux politiques de relance mises en œuvre, aurait un impact tant sur la demande que sur les prix.

2.1.3. Les industries du bois

Les industries de transformation du bois enregistreraient une amélioration de leurs performances en 2025. Ainsi, la production des bois débités progresserait de 3,2% à 1,402 million de mètres cubes contre 1,359 million de mètres cubes en 2024. Cette évolution s'expliquerait par le relèvement de la demande mondiale (en Asie et au niveau de l'Union Européenne).

¹ Rapport économique, social et financier accompagnant la Loi de finances 2024

2.2. Les autres secteurs d'activité

2.2.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche

En 2025, le secteur de l'agriculture enregistrerait des performances mitigées. En effet, la production de l'huile de palme brute est attendue à 171 800 tonnes, en hausse de 5,5%. Cette bonne orientation résulterait du bon rendement des plantations et de la montée en puissance des unités de traitement installées. La production nationale serait renforcée par l'apport de nouvelles exploitations comme celle de Ngouoni.

Au niveau du caoutchouc naturel, on projette une reprise de l'activité, en lien avec la résorption partielle des problèmes récurrents rencontrés par SIAT. En conséquence, la production globale de caoutchouc progresserait de 2,5% pour s'établir à 31 943 tonnes contre 31 164 tonnes en 2024.

2.2.2. Les agro-industries

La branche de l'agro-industrie consoliderait une nouvelle fois son activité en 2025, portée par les huiles et corps gras (+10%), la raffinerie de sucre (0,8%), l'eau minérale, les boissons gazeuses et alcoolisées.

2.2.3. Les autres industries

En 2025, les performances de la branche des autres industries de transformation s'affermiraient (+8,4%), grâce à la chimie (peintures), aux matériaux de construction et à la transformation de l'aluminium. Cette embellie résulterait de la fermeté des commandes des principaux clients (génie civil, logements, bois, mines, etc.).

2.2.4. Les BTPs

Le secteur des BTP se caractériserait par la poursuite des nombreux chantiers entamés en 2024. Il s'agirait notamment de la poursuite des travaux des chantiers d'infrastructures initiés par le CTRI (construction de la cité administrative, aménagement des voies de contournement, construction d'établissements scolaires et universitaires et des voiries urbaines). De même, certains gros chantiers étalés sur plusieurs années vont se poursuivre, notamment "la Transgabonaise", la réhabilitation de la voie ferrée, le projet d'adduction d'eau, la construction de barrages hydro-électriques.

2.2.5. L'eau et l'électricité

Le segment énergie prévoit de poursuivre l'amélioration de son réseau de distribution d'eau et d'électricité. Ainsi, la production d'électricité se consoliderait à 2 968 GWhs, tandis que la production d'eau s'établirait à 132,5 millions de m³.

2.2.6. Le commerce

En 2025, l'activité de la branche du commerce général enregistrerait une hausse de 3,2%, en raison de l'augmentation de la demande locale, en lien avec la hausse de la commande publique (projets d'investissement public) et privée (effet des créations d'emplois et de la distribution de nouveaux revenus). Dans le même temps, la baisse projetée de l'inflation devrait contribuer à améliorer la consommation.

2.2.7. Les autres services

En 2025, l'activité des autres services se consoliderait de 3,3%. En effet, le secteur des autres services va tirer profit du frémissement dans les services pétroliers grâce à une bonne tenue des prix du pétrole, la reprise des services immobiliers, l'affermissement des services aux particuliers portés par la hausse continue des jeux de hasard. Les services aux entreprises et de réparation mécanique devraient également s'améliorer.

2.2.8. Le transport et auxiliaires

Le secteur des transports et auxiliaires de transport serait en croissance, en lien avec la reprise du transport ferroviaire, dans un contexte d'amélioration de l'état de la voie ferrée, grâce à la dynamisation des activités

des secteurs miniers et forestiers. Ainsi, le volume global de marchandises acheminées par rails et manipulées dans les différents ports, rades et Beach (Owendo et Port-Gentil) se relèverait de 4,2%.

2.2.9. L'hôtellerie

Le secteur de l'hôtellerie, restauration, tourisme et loisirs maintiendrait la dynamique impulsée depuis la fin de la crise sanitaire. Ainsi, le secteur connaîtrait un relèvement de l'activité dans toutes ses branches, grâce à l'accent mis par les Autorités de la Transition quant à la valorisation et/ou vulgarisation des sites touristiques, notamment ceux disposant d'infrastructures prêtes à accueillir des touristes. C'est le cas de l'organisation des caravanes touristiques sur divers circuits à travers le pays.

2.3. Les principales hypothèses macroéconomiques

La croissance du PIB mondial devrait se redresser légèrement pour atteindre 3,3 % en 2025 en dépit de la persistance du conflit au Proche-Orient. Cette évolution se ferait dans un environnement marqué notamment par la détente des pressions inflationnistes (4,4% contre 5,9% en 2024) et la légère augmentation du volume du commerce (3,4% contre 3,1% en 2024).

Au niveau national, l'activité économique poursuivrait son expansion pour s'établir à +3,7%. Elle bénéficierait de la mise en œuvre des projets de développement initiés par le Gouvernement de la Transition.

Toutefois, plusieurs facteurs pourraient impacter à la baisse la croissance projetée. Il s'agit notamment du poids important des subventions dans le budget, des conditions d'accès aux financements ainsi que les difficultés logistiques au niveau interne (état de la voie ferrée, les infrastructures routières et la disponibilité de l'énergie).

Sur la base de ce contexte, les hypothèses macroéconomiques de la loi de finances 2025, sont projetées comme suit :

- une production pétrolière en baisse de 2,1% à 11,126 millions de tonnes métriques en 2025 et qui serait de 10,499 millions en moyenne sur 2026-2027 ;
- un prix du baril de pétrole gabonais qui baisserait de 5,1% à 75,0 USD en 2025 et à 70 USD en moyenne sur la période 2026-2027 ;
- une production de manganèse à 11 083,3 milliers de tonnes, en progression de 7,7% en 2025 par rapport à 2024 et s'établirait à 11 469,1 millions de tonnes en moyenne sur la période 2026-2027 ;
- un prix de vente du manganèse en légère hausse de 1,2% à 135,7 dollars la tonne et en moyenne entre 2025 et 2027 ;
- une production de bois débité qui devrait augmenter de 3,2% à 1,402 millions de m3 et à 1,544 millions de m3 sur la période 2026-2027 ;
- une dépréciation du taux de change du dollar américain de 0,7% à 596,4 FCFA en 2025 et à 589,9 FCFA sur la période 2026-2027.

Tableau 11: Hypothèses du cadrage macroéconomique

	2023	2024 (1)	2025		2026	2027
			PLFI (2)	(2)/(1)		
Production pétrolière (en millions de tonnes)	11,2	11,4	11,1	-2,1%	10,6	10,4
Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US)	80,5	79,0	75,0	-5,1%	70,0	70,0
Prix moyen de Brent (en \$US)	82,3	84,2	79,7	-5,3%	75,8	73,3
Production de Manganèse (en milliers de tonnes)	9968,0	10295,6	11083,3	7,7%	11340,9	11597,3
Prix de vente du manganèse (en \$US/tonnes)	130,8	134,1	135,7	1,2%	135,7	135,7
Production de Bois débité (en milliers de m3)	1387,3	1359,1	1402,3	3,2%	1504,3	1583,6
Prix du bois débité (\$/m3)	677,7	688,8	688,0	-0,1%	692,8	692,8
Production d'huile de palme brut (en milliers de tonnes)	146,4	162,8	171,8	5,5%	177,8	186,7
Prix d'huile de palme brut (\$/tonne)	838,4	841,4	826,8	-1,7%	610,5	610,5
Production de caoutchouc usiné (en milliers de tonnes)	4,5	4,0	4,0	0,5%	4,0	4,1
Prix de caoutchouc usiné (en Ct\$/lb)	71,8	95,9	87,4	-8,8%	76,6	76,6
Production de l'Or (en Kg)	150,3	1462,5	1828,1	25,0%	2285,1	2,9
Prix de vente de l'Or (\$US/l'once)	1943,1	2327,9	2543,6	9,3%	2049,5	2049,5
Taux de change (en FCFA/USD)	606,6	600,6	596,4	-0,7%	592,1	587,8

Source : DGEPPF

2.4. Les résultats de la projection

2.4.1. L'équilibre des biens et services

Au regard des hypothèses décrites ci-dessus, et en tenant compte des perspectives de prévisions de l'économie mondiale (PEM juillet 2024), le taux de croissance du PIB se situerait à 3,7% en 2025. Cette situation résulterait de l'évolution de l'activité du secteur hors-pétrole (+4,4%), en dépit de la baisse de l'activité du secteur pétrole (-2,1%).

Côté offre, les moteurs de la croissance seraient constitués essentiellement des mines, de l'agriculture, des BTP, des autres industries, des transports et des services. Côté demande, le moteur de la croissance serait à la fois la demande intérieure (+3,0%) qu'extérieure (+6,0%).

Tableau 12: Evolution du taux de croissance du PIB

En %	2023	2024	2025	2026	2027
PIB total	2,4	3,4	3,7	3,6	3,8
Pétrole	7,6	1,9	-2,1	-4,7	-2,0
Hors pétrole	1,9	3,6	4,4	4,5	4,4

Source : DGEPPF

Du point de vue de l'offre, en 2025, tous les secteurs enregistreraient une croissance. Ainsi l'activité dans les secteurs secondaire et tertiaire s'accélérerait respectivement de +5,2% et +3,3% pendant que le secteur primaire ralentirait pour atteindre +1,5%.

L'évolution du **secteur primaire** résulterait de la consolidation des branches agricole (+5,2%) et minière (+7,7%). Le rendement de ces branches s'expliquerait par la hausse de l'agriculture vivrière (+3,8%) et l'agriculture de rente (+9,2%) d'une part, et de l'augmentation de la production de manganèse, d'autre part.

Le raffermissement des activités du **secteur secondaire** (+5,2%) serait lié à la progression des performances de l'ensemble de ses branches soit de l'activité agro-alimentaire (+4,5%), de la reprise de l'activité industrielle de bois (+3,2% contre -2% en 2024), du regain d'activité dans l'énergie (+4,1%), des autres industries (+7,4%) et des BTP (+12%).

L'activité du **secteur tertiaire** (+3,3%) devrait bénéficier de la bonne tenue des secteurs primaire et secondaire, mais aussi de l'évolution positive des activités de la branche « Transports & Communications » (+3,0%), les Services (+3,3%) et le Commerce (+3,2%).

En termes de demande, la croissance du PIB serait conjointement soutenue par la demande intérieure (+3,9%) et extérieure (+5,1%).

La demande intérieure contribuerait positivement à la croissance en 2025, en raison de la relance de l'investissement public (+12,2%) suite à la poursuite des projets inscrits dans le PNDDT, ainsi que la hausse de l'investissement privé hors-pétrole (+3,2%).

De même, la progression de la consommation publique (+8,3%) et privée (+2,9%) fait suite à la hausse des revenus des ménages.

Le raffermissement de **la demande extérieure** résulterait de la vigueur de la demande internationale des produits, notamment de rente (+13,2%), des mines (+6,5%), du bois transformé (+2,8%) et des produits manufacturiers (+2,2%), malgré la baisse des ventes du pétrole (-1,9%).

3. Politique budgétaire du Gouvernement

Depuis le 30 août 2023, le Gabon connaît un tournant décisif de son histoire. À cet effet, en plus des réalisations entreprises par le Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI), notamment en matière de conduite des politiques publiques, le Gouvernement de la Transition entend poursuivre les actions visant à diversifier l'économie nationale, à développer les infrastructures et à assurer le bien-être des populations tout en promouvant la bonne gouvernance.

Pour l'exercice 2025, la politique budgétaire sera axée sur l'optimisation de la mobilisation des recettes et l'amélioration de la gestion des finances publiques.

3.1. Mobilisation des recettes

Dans un contexte marqué par la poursuite de l'activité économique nationale, le Gouvernement de la Transition prévoit de maintenir les actions de mobilisation des recettes à travers la mise en œuvre des mesures visant l'amélioration de la performance des services fiscaux et l'amplification de la collecte des ressources fiscales.

3.1.1. La fiscalité intérieure

L'administration fiscale entend poursuivre les réformes engagées en 2024. Ces réformes s'appuient d'une part, sur le plan d'action prioritaire de la DGI et d'autre part sur les engagements pris par l'Etat auprès des partenaires internationaux tels que le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM).

Lesdites réformes s'articulent autour des axes suivants : l'élargissement de l'assiette fiscale, la sécurisation des recettes fiscales, la rationalisation des avantages fiscaux, l'accroissement des enquêtes et le recoupement d'informations, l'amélioration du rendement et de l'action en recouvrement ainsi que la lutte contre l'informel.

L'élargissement de l'assiette fiscale concerne l'adoption de nouvelles dispositions fiscales notamment :

- le rehaussement du taux de la retenue à la source pour les non-résidents de 20 à 25% ;
- la fiscalisation des pensions et rentes viagères ;
- le rehaussement des droits d'enregistrement applicables au crédit-bail de 5 000 à 20 000 FCFA ;
- l'augmentation du tarif de la taxe de superficie de 800 à 1 000 FCFA/ha pour les concessions non certifiées ;
- l'imposition des activités de téléphonie mobile aux droits d'accises ;
- l'application d'un taux proportionnel de 1% aux autres formes de sûretés jadis soumises à un droit fixe de 20 000 FCFA.

Elle porte également sur la poursuite de la mise en œuvre de la Contribution Foncière Unique (CFU) à travers le recensement des propriétés immobilières et leur évaluation afin d'effectuer des campagnes de taxation sur le terrain.

De plus, le Gouvernement entend œuvrer pour l'amélioration du civisme fiscal et la qualité du service rendu à l'utilisateur en élaborant des plans de communication et des outils d'accompagnement à l'endroit des usagers. Les opérations de vérification des contreparties seront également poursuivies afin de soumettre au droit commun les entreprises qui n'auraient pas rempli leurs obligations.

La sécurisation de la collecte des recettes à travers la poursuite du projet de digitalisation (DIGITAX) pour répondre aux faiblesses enregistrées au niveau de la dématérialisation du contrôle fiscal, du recouvrement et des services annexes au dossier fiscal unique, d'une part, et la facture normalisée notamment pour la lutte contre la fraude à la TVA, d'autre part.

Le renforcement de l'efficacité du contrôle fiscal à travers la maîtrise de la population fiscale, la mise à jour de la cartographie des impositions des contribuables et l'amplification des contrôles fiscaux externes sur de courtes périodes.

L'amélioration du rendement et de l'action en recouvrement par la réalisation des travaux de catégorisation des créances sur le fichier des Avis de Mise en Recouvrement (AMR) et la mise en œuvre des actions de recouvrement forcé à l'égard des contribuables reliquataires.

3.1.2. La fiscalité de porte

L'administration des Douanes s'inscrit dans une volonté de bonne gouvernance et de performance, afin de contribuer à la lutte contre la fraude, à la protection de la société, et surtout d'optimiser les recettes douanières. Pour ce faire, cette volonté se structure autour de quatre (4) axes de réforme :

La bonne gouvernance et le développement organisationnel

Afin de parvenir à cet objectif, l'administration des douanes se propose d'agir notamment sur le renforcement de son organisation par la mise en application d'un nouveau texte portant réorganisation de l'administration des douanes.

La lutte contre la fraude, sûreté et sécurité

L'Administration des douanes s'engage notamment à :

- renforcer son dispositif d'analyse et de gestion du risque par la mise en œuvre d'une interface entre le Système Informatique d'Analyse des Risques (SIAR) avec le SYDONIA World dans le cadre du contrôle de la valeur en douane ;
- mettre en place des postes fixes dans les zones enclavées ou à risque (côtières/frontalières) avec des équipements idoines et des brigades mobiles dans tous les rayons douaniers ciblés ;
- développer sa fonction renseignement pour soutenir la lutte contre la fraude et la contrebande ;

- améliorer l'efficacité des contrôles et de la surveillance par l'organisation des contrôles conjoints Douanes-organismes publics, par la mise en place d'une brigade canine au sein des Douanes Gabonaises ;
- contribuer à la sécurité et à la sûreté du pays à travers une gestion coordonnée des frontières afin de lutter contre les trafics de produits illicites et la criminalité transfrontalière.

La Douane, une administration fiscale

Etant une ressource du budget de l'Etat, la recette douanière doit être sécurisée davantage et protégée de tous facteurs qui pourraient occasionner sa déperdition. A ce titre l'administration des douanes se propose de :

- sécuriser la recette par la finalisation de l'informatisation de toutes les unités de douane (entrepôt d'hydrocarbures, fichier contentieux, bureaux secondaires et brigades de surveillance, etc...) pour un meilleur suivi du dédouanement ;
- renforcer le dispositif de contrôle des régimes douaniers (régimes suspensifs de droits et taxes) par des missions sur le terrain et par la mise en œuvre des contrôles des compteurs fiscaux installés dans les champs pétroliers ;
- rationaliser la dépense fiscale par une meilleure gestion du cadre législatif et réglementaire en matière d'exonération, une limitation dans le temps des exonérations et une détermination des listes exhaustives de biens éligibles à chaque mesure d'exonération ;
- - améliorer la collaboration entre la Direction Générale des Comptes Publics et du Trésor (DGCPT) et la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) pour optimiser l'action en recouvrement des impayés de droits et taxes.

La facilitation des échanges et partenariats.

La Douane joue un rôle primordial dans les échanges internationaux, dans la mesure où elle met en place des processus de traitement simplifié et accéléré, tout en étant efficace dans les contrôles. En outre, l'effectivité de la facilitation des échanges passe par une bonne coopération de l'Administration des douanes et l'ensemble de ses partenaires. Cela est rendu possible par :

- le renforcement des mécanismes de facilitation des échanges en rendant les cadres de concertation accessibles et attrayants pour une incitation au civisme fiscal ;
- la finalisation de l'implémentation du SYDONIA World pour une meilleure couverture informatique et un traitement équitable et uniforme des usagers sur l'étendue du territoire ;
- la mise en œuvre du paiement électronique (e-paiement) pour réduire les déplacements des opérateurs économiques et augmenter la célérité des opérations de recouvrements ;
- la mise à disposition d'un guichet unique pour toutes les formalités au cordon douanier ;
- la simplification des procédures ;
- l'amélioration du partenariat Douanes-Secteur Privé par la mise en œuvre des cadres de consultation pour parvenir à une meilleure prise en compte des attentes de tous les acteurs de la chaîne logistique, et par la signature des contrats de Partenariat Public-Privé ;
- le renforcement de la coopération Douanes-Organismes pour optimiser les échanges d'expériences et d'informations.

La fiscalité pétrolière

Dans le cadre de la sécurisation et du renforcement des recettes pétrolières et gazières, le Gouvernement entend poursuivre les actions telles que :

- la rédaction des textes d'application de la loi n°002/2019 du 16 juillet 2019, portant réglementation du secteur des hydrocarbures en République Gabonaise afin de rendre cette loi plus précise ;
- l'élaboration du code gazier et d'un projet de loi qui visent à mieux réglementer la conduite des activités gazières en République Gabonaise et fixant le cadre fiscal applicable auxdites activités ;
- la lutte contre le déclin de la production nationale de pétrole ;

- le renouvellement des réserves pétrolières à travers la poursuite des campagnes de promotion du bassin sédimentaire afin d'attirer plus d'investisseurs à négocier et à signer avec le Gabon des contrats d'exploration et de Partage de Production.

3.2. Amélioration de la gestion des finances publique

Au regard des nombreux défis inhérents au processus de transition et de restauration des institutions, le Gouvernement intensifiera les actions visant à l'amélioration de la gestion des finances publiques.

3.2.1. La gestion des financements

Le Gouvernement prévoit l'élaboration d'un plan d'optimisation des financements extérieurs. Ce plan intégrera un volet de formation de haut niveau, afin de diffuser les procédures de travail et d'améliorer la gestion des financements contractés par l'État.

3.2.2. Le suivi des recettes affectées

Le Gouvernement vise, à l'instar de l'instruction sur les recettes affectées intervenue en 2021, la gestion rigoureuse et transparente de l'utilisation faite des recettes affectées. Ceci se matérialisera par :

- la poursuite de l'intégration des recettes affectées dans le processus budgétaire ;
- l'exécution des dépenses liées aux recettes affectées dans le système d'information ;
- l'implémentation de ce système dans les établissements gestionnaires des recettes affectées.

3.2.3. La poursuite de la réforme budgétaire

Les efforts seront orientés sur :

- la poursuite du déploiement et du développement du système d'information budgétaire ;
- la mise en place du dispositif de contrôle interne budgétaire ;
- l'élaboration du régime général du contrôle budgétaire ;
- la continuité de la mise en œuvre des nomenclatures budgétaires ;
- l'approfondissement de la budgétisation sensible au genre et au climat.

3.2.4. La gestion des investissements publics (GIP)

Les défaillances structurelles dans l'organisation et les procédures de planification des investissements publics emmèneront les autorités à poursuivre les actions suivantes :

- l'amélioration de la Gestion des Investissements Publics ;
- la réduction des pertes d'efficience de l'investissement public ;
- le renforcement du cadre juridique et méthodologique ;
- la planification, la programmation et le suivi de l'exécution des projets.

3.2.5. La surveillance des établissements publics

Pour la supervision des établissements publics (EPs), il est prévu :

- d'harmoniser les textes sur la tutelle administrative ;
- de réviser les textes existants en inscrivant notamment : le principe de la tutelle financière de l'État exercée par le ministère des comptes publics pour tous les EPs et d'en préciser les missions, les moyens, notamment d'information, dont doit disposer la tutelle pour exercer ses missions ;
- d'améliorer le mode de présentation des états financiers des services publics personnalisés (SPP) et des Collectivités locales afin de parvenir à maîtriser la structuration des subventions accordées par l'État ;
- d'élaborer un cadre de surveillance financière des établissements publics et un manuel de règles de bonne gouvernance financière des établissements publics et des collectivités locales.

3.2.6. Les risques budgétaires

À la suite du programme de renforcement des capacités organisé au profit de l'administration financière sur la période 2021-2023, les autorités, avec l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), s'accordent à renforcer :

- le processus d'évaluation et de gestion des risques budgétaires ;
- le suivi des risques budgétaires liés aux Partenariats Publics et Privés ;
- le suivi des risques budgétaires et la transparence de la gouvernance financière ;
- le cadre institutionnel : de gestion et de suivi des risques budgétaires liés aux passifs conditionnels, de suivi des risques budgétaires liés aux établissements publics, de gestion et de suivi des risques budgétaires liés aux garanties et aux prêts de l'État.

3.2.7. Le renforcement de la discipline budgétaire

Dans l'objectif de maintenir le respect des règles et des principes budgétaires, conformément aux directives communautaires, le Gouvernement maintiendra des efforts consentis dans la mise en œuvre de certaines actions, notamment :

- rompre avec les sous-budgétisations récurrentes afin d'évaluer et programmer la bonne dépense ;
- inscrire dans la loi de finances les projets matures, c'est-à-dire disposant au moins d'une étude, d'un avant-projet sommaire, d'un avant-projet détaillé, d'un devis estimatif quantitatif, etc. ;
- réduire les dépenses extra-budgétaires ;
- respecter les règles en matière de commande publique selon les dispositions du code des marchés publics en vigueur ;
- limiter les rallonges budgétaires récurrentes qui ont un effet d'éviction sur les crédits initialement consacrés à d'autres politiques publiques ;
- veiller au respect de l'application de la journée comptable.

3.3. Politique sectorielle

Sur le plan sectoriel, le Gouvernement de la Transition poursuivra sa politique axée sur le développement des infrastructures, l'amélioration du système de santé et des conditions de vie des citoyens, le renforcement du système éducatif ainsi que la diversification de l'économie. Ce qui se traduirait par la poursuite des différentes réformes et chantiers entrepris par le CTRI en matière d'investissement dont les principales sont présentées dans les pôles de politiques publiques suivants :

- développement des infrastructures ;
- développement humain et prospérité partagée ;
- diversification et opportunités de croissance ;
- services généraux, ordre et sécurité publics.

3.3.1. Le développement des infrastructures

En matière d'infrastructures routières (125,90 milliards FCFA)

Les efforts entrepris dans la réalisation des grands chantiers initiés par le CTRI seront maintenus. Il s'agira de poursuivre la modernisation des voiries urbaines et péri-urbaines, tout en disposant de l'ensemble des outils d'aide à la décision pour garantir les meilleures conditions de circulation en interne et d'accessibilité dans la sous-région.

A cet effet, les priorités pour 2025 sont axées sur les actions suivantes :

- le maintien du financement des routes nationales ;
- la poursuite du remplacement des ponts en bois par des ponts métalliques ;
- l'auscultation des ponts ;

- la réalisation et réactualisation des études des routes reliant Libreville aux capitales provinciales;
- la sécurisation des contreparties des projets cofinancés ;
- la poursuite de l'aménagement et de l'entretien des bassins versants ;
- la poursuite des travaux d'entretien des voiries urbaines.

A ce titre, le Gouvernement compte réaliser les principaux projets suivants :

- voiries du Grand Libreville ;
- étude technique pour la réhabilitation des tronçons Bifoun - Lambaréné/Mitzi - Oyem - Eboro/ La Léyou - Moanda - Franceville/Okondja - Alanga - Akiéni/Omboué - Mandji - Yombi ;
- poursuite des travaux route Ndende - Tchibanga / Ovan - Makokou /Forasol - Mbega/ Moanda - Bakoumba ;
- réhabilitation des voiries sur les 8 provinces ;
- conception et réalisation de 2 fly-overs, de 4 passerelles piétonnes et du nouveau pont d'Ebel-Abanga-FINEX ;
- aménagement bassin versant Terre Nouvelle (BID)-FINEX ;
- programme d'appui au secteur des infrastructures au Gabon (PASIG) _ (BAD) FINEX ;
- avance de préparation du Programme d'aménagement et de développement des infrastructures du Gabon (PADIG) _ (Banque mondiale)_FINEX ;
- financement additionnel PCR_(BDEAC)_FINEX.

S'agissant des transports

Le Gouvernement de la Transition ambitionne appuyer les politiques sectorielles afin de répondre durablement aux enjeux de développement. Cela se traduira notamment pour :

Le transport aérien par l'amélioration de la Sécurité de l'aviation civile, la Sûreté et facilitation du transport aérien, l'augmentation de la capacité et l'efficacité de la navigation aérienne et la réduction de l'impact environnemental de l'aviation civile.

A ce titre, un partenariat a été établi avec l'Université de l'Aviation d'Éthiopie, permettant une offre, sur une période de cinq (05) ans, de trois cent-trente (330) bourses estimées à 8,1 milliards de FCFA sur la période, réparties comme suit :

- 100 étudiants pour la formation de pilotes ;
- 100 étudiants pour la formation du personnel navigant commercial ;
- 35 étudiants pour la formation de techniciens de maintenance d'aéronefs ;
- 25 étudiants pour la formation de contrôleurs aériens ;
- 70 étudiants pour la formation d'ingénieurs aéronautiques.

De plus le Gouvernement ambitionne d'allouer un montant de 5,51 milliards FCFA pour la réalisation des projets structurants tels que :

- le nouvel aéroport à Andem PID/PIH ;
- les travaux de réhabilitation du LCT SETTE CAMA ;
- l'acquisition de nouveaux équipements de sûreté de l'aviation civile ;
- les travaux de réfection des installations du site GOMBE ;
- l'extension du parking des aéroports de Mvengué, Port-Gentil et Oyem ;
- le remplacement des téléaffichages aux aéroports de Mvengué et Port-Gentil.

Le transport ferroviaire (12,12 milliards FCFA) par l'amélioration de l'offre de services de transports voyageurs, la restauration et la maintenance de la voie ferroviaire et l'accompagnement de la croissance des opérateurs économiques.

A ce titre, le Gouvernement a affecté une recette en attribution de produits (ADP) pour un montant de 4,1 milliards FCFA au titre de la contrepartie adossée au financement du projet co-financé " Réhabilitation du Transgabonais (AFD)-FINEX " dans le projet de loi de finances 2025.

Le transport maritime, fluvial et lagunaire (459,14 millions FCFA) par la restauration et le renforcement de l'action régaliennne en matière de gestion portuaire, l'optimisation et la sécurisation des recettes de l'Etat, le développement du capital humain, la mise en conformité des installations portuaires et la simplification des procédures.

A cet égard, les autorités de la transition ambitionnent réaliser les projets ci-après :

- la rénovation du chenal au port de Port-Gentil ;
- la rénovation du chenal au port d'Owendo.

Le transport terrestre (1,19 milliards FCFA) par l'appropriation et la professionnalisation du transport routier, la dématérialisation des modes de paiement, la digitalisation et la sécurisation des documents de transport et la mise à disposition de l'information météorologique, climatique et nautique dans sa transversalité.

Pour ce faire, le Gouvernement envisagerait de mettre en œuvre les projets suivants :

- l'établissement de permis biométriques ;
- l'acquisition de 10 radars mobiles.

En matière d'habitat et de logement (14,99 milliards FCFA)

Les plus Hautes Autorités ont pour ambition de permettre au grand nombre de concitoyens l'accession à la propriété. Pour matérialiser cette volonté, le gouvernement compte :

- promouvoir les différents investissements fonciers pour développer les projets immobiliers totalement intégrés ;
- réduire le déficit en logement en vue de permettre l'accès à la propriété ;
- accroître le patrimoine immobilier de l'Etat ;
- viabiliser les terrains pour la construction des logements et infrastructures ;
- proposer et construire des logements sociaux à des tarifs accessibles ;
- procéder à la régularisation foncière des terrains mis en valeur ;
- réaliser la cartographie des terrains disponibles dans les neuf (9) provinces.

Dans ce volet, l'accent sera porté sur la réalisation des projets suivants :

- travaux de construction d'un immeuble de 24 appartements au Lycée Léon MBA ;
- aménagement de 55 Ha de parcelles (ANUTTC) ;
- densification du réseau géodésique (PAT) ;
- travaux d'aménagement de la voie d'accès au lotissement MIBAKA (KOULAMOUTOU).

3.3.2. Le développement humain et la prospérité partagée

La santé

Les actions menées par le Gouvernement s'articuleraient autour du renforcement de la gouvernance du système de santé y compris la surveillance épidémiologique, la promotion de la santé, la mise en œuvre d'une médecine de proximité et l'achèvement des réformes sur le cadre institutionnel.

Aussi prévoit-il une meilleure prise en compte de la problématique des déterminants environnementaux et sociaux de la santé par la mise en œuvre effective du Plan National de Développement de la Transition.

A cet effet, un montant de 31,14 milliards FCFA serait alloué au financement des projets prioritaires ci-après :

- construction (avec équipements) de dix (10) centres de santé (salle accouchement, hospitalisation, radiologie primaire, laboratoire d'analyse, ...) ;
- construction de l'hôpital militaire de Franceville - pôle de spécialités d'uro-néphrologique et de transplantations rénales ;
- hôpital psychiatrique de Melen ;
- construction de l'hôpital militaire de Ndjolé - pôle de spécialités en traumatologie ;
- réhabilitation des centres médicaux de Cocobeach, Mabanda, Pana, Iboundji, Mbigou-Nzenzelé ;
- appui budgétaire covid 19 (BDEAC)-FINEX ;
- construction du centre polyvalent d'ophtalmologie de Bitam ;
- construction du pôle de spécialité cardio-neurovasculaire à Andem ;
- construction du pôle de spécialité multidisciplinaire éducatif de l'enfant en situation de handicap à Port-Gentil ;
- renforcement des structures sanitaires (PNDS II-AFD) – FINEX.

Education et formation professionnelle

L'amélioration de la qualité des enseignements pré primaire, primaire, secondaire général et technique, pour le Gouvernement de la Transition, passerait par le renforcement des capacités des enseignants, l'amélioration du cadre d'apprentissage et l'augmentation de la capacité d'accueil.

En vue de garantir la sécurité dans les établissements scolaires, le Gouvernement compte faire appliquer la politique de tolérance zéro face à la recrudescence des violences en milieu scolaire et l'interdiction des débits de boissons à proximité desdits établissements.

Pour relever ce défi, certains projets seraient programmés à hauteur de 36,13 milliards FCFA. Il s'agit notamment de :

- la construction et l'équipement de 22 complexes scolaires primaires et pré-primaires ;
- la réfection des internats des lycées et collèges ;
- la construction et l'équipement du Lycée d'Excellence CTRI ;
- les travaux de construction du terrain de football LTNOB, de la barrière du LTNOB et de 4 bâtiments R+2 ;
- le programme investissement secteur éducation (AFD)-FINEX.

S'agissant de la formation professionnelle, l'objectif global de la stratégie du secteur est de proposer une offre de formation diversifiée à l'endroit de toutes les populations cibles, par le biais d'un dispositif de Formation Professionnelle adapté et accessible. Ce dispositif donnera accès à l'acquisition de compétences exigées pour les besoins de la base productive de l'économie, en voie de diversification.

Cette stratégie sera articulée autour des axes suivants :

- la réorganisation de la gouvernance administrative de la formation professionnelle ;
- l'optimisation de l'offre de formation professionnelle par une implémentation territoriale ;
- la mise en place d'un cadre de références dédié aux partenariats et à la coopération ;
- la promotion et la mise en œuvre d'une politique active d'insertion, et de réinsertion par une implémentation ;
- l'arrimage du fonctionnement de l'Agence et des Centres de Formation aux standards de Gestion par objectifs de performance.

Aussi, les projets ci-après sont-ils programmés pour un montant de 21,05 milliards FCFA :

- appui à l'employabilité des jeunes (BAD) - FINEX ;
- réhabilitation du centre de formation professionnelle Fidèle ANDJOUA ONDIMBA ;
- acquisition du Lycée Scientifique et Technologique Paul KOUYA ;
- construction des internats du lycée technique Alexandre BIANQUE de TCHIBANGA ;
- construction des internats du lycée technique NYONDA MAKITA de MOUILA.

Enseignement supérieur

En matière d'enseignement supérieur, l'accent sera mis sur l'amélioration du cadre de vie des étudiants et du personnel enseignant, d'une part, et sur la promotion d'une offre de formation professionnalisant, d'autre part. Pour y parvenir, le Gouvernement prévoit d'entreprendre les actions suivantes :

- la révision de l'ensemble des textes de gouvernance des Universités, Grandes Écoles et Instituts (UGEI), des instituts de recherches et des œuvres universitaires ;
- la montée en puissance de la Commission Scientifique sur l'Assurance Qualité (CSAQ) de l'enseignement supérieur en moyens suffisants pour son fonctionnement ;
- l'organisation des assises, conférence des recteurs, des ateliers, des séminaires et autres pour l'enseignement supérieur.

La mise en œuvre de ces actions passera par le financement, pour un montant de 10,96 milliards FCFA, des projets suivants :

- réfection des campus (UOB, USS, USTM, etc.) ;
- sécurisation des établissements (construction des clôtures du supérieur).

Protection sociale

Pour 2025, la politique sociale portera sur le renforcement de la protection sociale et de la solidarité nationale en vue d'améliorer le bien-être des populations vulnérables d'une part, et de renforcer l'égalité et l'équité du genre, d'autre part. A cet effet, il s'agira de :

- poursuivre les efforts entamés en matière d'égalité des genres et des politiques d'inclusion pour les personnes vivant avec un handicap (PVH) ;
- mettre en place un mécanisme d'accompagnement des apprenants pour leur autonomisation, tout en revalorisant le montant du secours permanent sur la base d'une étude prenant en compte les résultats du recensement national 2023 des personnes handicapées ;
- renforcer l'inclusion sociale des groupes vulnérables à travers les initiatives de relogement et d'amélioration du cadre de vie des personnes à mobilité réduite ;
- garantir une meilleure couverture des différents risques économiques et sociaux à travers des mécanismes et des moyens dont les modalités de mise en œuvre sont définies par les organismes de protection sociale ;
- mettre en œuvre des politiques de protection sociale réalistes et équitables sur la base des résultats du recensement des Gabonais Economiquement Faibles (GEF) ;
- opérationnaliser le Fonds 4 pour universaliser le système gabonais d'assurance maladie ;
- assainir le Fonds 3 des GEF pour répondre au problème des gabonais classés hors catégorie et créer un cadre légal pour les travailleurs indépendants ;
- garantir aux populations un meilleur accès aux soins de santé de qualité, tout en contribuant à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- apurer les dettes sociales de l'Etat envers les organismes de prévoyance sociale pour le maintien de la dignité des bénéficiaires des prestations sanitaires et sociales.

Une enveloppe de 384 millions FCFA serait allouée à la concrétisation de ces actions à travers les projets tels que :

- la réhabilitation du centre d'accueil pour enfants en difficulté sociale (CAPEDS) ;
- le relogement des personnes à mobilité réduite.

3.3.3. La diversification et les opportunités de croissance

Mines

Alternative au pétrole, le secteur minier ne contribuerait qu'à hauteur de 6% du PIB. Pour faire de ce secteur un levier véritable pour le développement du Gabon et coller à la vision définie par les plus hautes autorités dans le cadre du Plan National de Développement de la Transition, il conviendrait de doter ledit secteur d'outils de gouvernance nécessaires, notamment par :

- le renforcement de la gouvernance du secteur minier par la rédaction d'une politique minière ainsi que la finalisation et l'adoption des textes d'applications de la loi minière ;
- l'amélioration du suivi et du contrôle des activités minières par une présence active de l'administration des mines sur le terrain pour l'optimisation des revenus miniers et l'augmentation de la contribution du secteur minier dans le PIB ;
- la consolidation de la connaissance du potentiel géologique et minier au niveau du territoire national : la reprise des travaux d'inventaire minier pour la mise à disposition auprès des investisseurs miniers de l'infrastructure géologique et minière de base.

Les principaux projets de ce secteur bénéficieraient d'une dotation budgétaire estimée à 1,90 milliards FCFA pour leur réalisation :

- construction de carrières ;
- recherche et caractérisation des matériaux de carrières sur le territoire national.

Tourisme

La vision du Gouvernement est de positionner le tourisme comme un outil de lutte contre la pauvreté, de développement économique pour les zones rurales ainsi qu'un instrument favorisant la conservation et la valorisation du patrimoine naturel du pays.

A cet effet, pour 2025, la priorité stratégique s'articule autour de quatre objectifs :

- inciter les gabonais à découvrir leur pays ;
- encourager les gabonais à pratiquer le tourisme ;
- susciter l'envie aux étrangers à découvrir le Gabon ;
- inviter les touristes étrangers à pratiquer le tourisme au Gabon.

La mise à disposition d'un montant de 4,04 milliards FCFA permettrait de mettre en œuvre ces objectifs notamment par les projets ci-après :

- construction hôtel Cap Océan _ PID/PIH ;
- parc animalier _ PID/PIH ;
- valorisation des sites touristiques à travers les neuf provinces.

Agriculture, Elevage et Pêche

En matière d'Agriculture et de Développement Rural, la priorité sera orientée sur :

- la poursuite de la caractérisation et de la sécurisation des Zones Agricoles à forte Productivité (ZAP) ;
- le développement des systèmes alimentaires adaptés, productifs, nutritifs et résilients ;
- la construction de trois Centres de Multiplication des Semences (CMS) dans le Moyen Ogooué, l'Ogooué Maritime et l'Estuaire ;
- l'introduction, la production, la certification et la diffusion des semences ; • la mise en place d'un Système d'Information sur les Marchés (SIM) ;
- le renforcement du dispositif de formation Agricole ;

- l'actualisation du fichier national des organisations paysannes agricoles ;
- l'organisation, le suivi et l'harmonisation des interventions des acteurs du milieu rural, l'aide aux agriculteurs à améliorer la productivité ;
- la facilitation de la commercialisation des produits agricoles, la promotion de leur consommation et la réduction des pertes après récolte ;
- la promotion de la culture d'entreprise et de la culture coopérative ;
- la création d'un environnement favorable au développement de la mécanisation agricole durable au Gabon ;
- la conception d'une cartographie participative des terres et les immatriculer.

En matière de Pêche et Aquaculture, il s'agira de :

- développer la filière pêche artisanale à travers l'amélioration des conditions et l'optimisation des capacités de débarquement, de stockage et commercialisation des produits de la pêche et des conditions de travail à terre des acteurs de la pêche artisanale ;
- améliorer le suivi, le contrôle et la surveillance de la pêche et lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) à travers le renforcement des capacités des Brigades de pêche et du Centre de Surveillance des Pêches (CSP), l'extension du système VMS de surveillance des activités de la pêche artisanale ;
- mettre en place les infrastructures pour le développement de la pêche et la surveillance des acteurs du secteur.

En matière d'Elevage, le gouvernement entend :

- former et encadrer les éleveurs dans le domaine de l'élevage ;
- équiper le Réseau de surveillance épidémiologique des maladies animales de lutte contre la grippe aviaire ;
- favoriser la participation des privés dans la production animale et dans la distribution des semences ;
- instituer la certification des semences animales ;
- valoriser les résultats de la recherche en productions animales en vue d'améliorer la qualité des semences ;
- protéger la filière semencière contre la concurrence déloyale ;
- protéger, valoriser et conserver les ressources zoo génétiques nationales ;
- s'assurer de la qualité des semences animales ;
- contrôler les éventuels effets de ces semences animales sur l'environnement.

De ce fait les principaux projets bénéficieraient d'une dotation budgétaire de 9,26 milliards FCFA. Il s'agit des projets suivants :

- appui au Programme GRAINE (BAD) – Finex ;
- programme de développement agricole et rural (PDAR-FIDA) – Finex ;
- appui au Programme GRAINE phase 1 (PAPG1) _RG ;
- zones à forte productivité agricole d'Andem ;
- base de vulgarisation des techniques agricoles (BVTA)-RG.

Eaux et forêts et environnement

En matière des Eaux et forêts, le Gouvernement ambitionne d'augmenter la contribution de la filière forêt-bois dans le Produit Intérieur Brut (PIB). A cet effet, un montant de 939,86 millions FCFA a été consenti pour la mise en œuvre de sa politique.

Le secteur Eaux et forêts a pour principaux projets :

- la gestion du Conflit homme-faune ;
- la réhabilitation du site ENEF.

Aussi, ***pour la protection de l'environnement***, le Gouvernement entend mener les actions suivantes :

- améliorer la gouvernance de la biodiversité ;
- optimiser la gestion des écosystèmes sensibles ;
- finaliser le Plan National d'affectation des terres ;
- élaborer une stratégie à long terme de réduction des gaz à effet de serre au Gabon ;
- assurer le respect des dispositions légales et réglementaires en matière d'environnement.

Secteur énergétique et Hydraulique

En matière d'énergie, le Gouvernement de la Transition intensifiera sa politique d'amélioration de l'offre des services énergétiques pour satisfaire le bien-être des citoyens et soutenir le développement économique du Gabon.

Cette vision s'articulera notamment autour des cinq (5) axes majeurs suivants :

- l'amélioration de la Gouvernance du secteur ;
- le développement d'une offre d'énergie abondante, compétitive et durable ;
- la promotion d'un large accès au service de l'électricité ;
- la mise en place d'un marché national de l'électricité connecté aux marchés sous régionaux ;
- la promotion de l'efficacité énergétique.

S'agissant du secteur d'eau potable et assainissement l'action portera sur quatre (04) axes majeurs :

- la gouvernance de l'eau ;
- l'opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ;
- le développement des programmes de mise en valeur des ressources en eau ;
- le renforcement des capacités par la formation, l'éducation et la recherche-développement.

A cet effet, les projets suivants seraient inscrits pour un montant de 20,35 milliards FCFA :

- construction de la ligne 30kV MAYUMBA -TCHIBANGA ;
- travaux de réhabilitation de la ligne Haute Tension MITZIC -OYEM ;
- achat des 130 transformateurs ;
- réseau d'adduction d'eau (Kango - Lbv, Ntoun 7) ;
- réhabilitation des points d'eau (hydraulique villageoise) ;
- accès aux services de base et d'amélioration de la performance (PASBAP)-(BIRD)FINEX.

Pétrole et Gaz

Conformément aux très hautes instructions de Monsieur le Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'Etat, la politique sectorielle portera sur l'optimisation des recettes pétrolières, la prise en main de l'activité pétrolière par les nationaux, la garantie et la sécurisation des stocks d'hydrocarbures et de gaz butane pour un meilleur approvisionnement des populations.

Dans ce cadre, le Gouvernement entend procéder à un ensemble d'investissements portant notamment sur :

- l'aménagement et l'équipement d'infrastructures de transcription et de conservation des carottes et déblais de forage ;
- la mise en place d'un modèle de calcul, suivi et révision des recettes pétrolières ;
- la construction et l'équipement de nouveaux locaux du Laboratoire de la Direction Générale des Etudes et Laboratoires (DGEL) pour en faire un outil de référence conformément aux normes internationales

pour un meilleur contrôle et une meilleure spécification des produits pétroliers, gaziers et leurs dérivés sur l'ensemble du territoire ;

- la mise en place de la Direction Générale du Contenu Local pour renforcer la prise en main par les nationaux de l'ensemble des chaînes de valeurs pétrolières.

3.3.4. Les services généraux, l'ordre et la sécurité

Fonction publique et renforcement des capacités

En matière de Fonction publique, le Gouvernement ambitionne une meilleure gestion de son personnel, grâce aux outils modernes. A cet effet, pour 2025, il entend mettre en œuvre les réformes ci-après :

- l'arrimage aux standards internationaux de GRH ;
- la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) ;
- la prise en compte de la digitalisation des prestations aux usagers ;
- la modernisation des outils et méthodes de gestion ;
- l'amélioration de la gouvernance et de la transparence (mise en place d'un observatoire de l'éthique et de la déontologie au sein de la fonction publique) ;
- la mise en place et/ou le renforcement du dispositif de contrôle au sein de la fonction publique.

Concernant le renforcement des capacités, il s'agira de la mise en œuvre des actions suivantes :

- l'effectivité des partenariats signés dans le cadre des formations avec des universités privées de la place ;
- le renforcement des espaces de formation ;
- le renforcement des capacités opérationnelles et le bien être des agents publics (avec l'amélioration des politiques de formation à l'ENA et l'EPCA).

L'effectivité de ces réformes reposerait sur une allocation budgétaire de 1,02 milliards FCFA afin de mettre en œuvre les projets suivants :

- construction d'un Bâtiment Annexe au Ministère de la Fonction Publique ;
- renforcement du Système d'Information du Ministère de la Fonction Publique.

Défense et Sécurité

Conformément au Plan National de Développement de la Transition (PNDT), le Gouvernement mettra l'accent sur les projets structurants (20,67 milliards FCFA) au profit de l'ensemble des Forces de Défense dans le Grand Libreville et à l'intérieur du pays. Il s'agit notamment de :

- construction et réhabilitation des centres de secours dans les villes d'Akanda, Ntoun, Libreville (Nzeng-Ayong), Koulamoutou, Lambaréné, Makokou, Tchibanga, Franceville et Port-Gentil ;
- travaux de construction de la caserne des sapeurs-pompiers à Tchibanga ainsi que 35 logements ;
- réhabilitation et extension de la DGMAF dans les villes de Libreville (Baraka), Owendo, Franceville, Mouila et Port-Gentil ;
- construction de la caserne GENA de Franceville.

Intérieur et sécurité

En matière de Sécurité, les orientations du Gouvernement de la Transition se déclinent ainsi qu'il suit :

- arrimer les Forces de Polices Nationales aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, actualiser les cartes administrative et électorale, la cartographie des partis politiques, des associations et des cultes religieux ;
- acquérir un logiciel de centralisation des résultats électoraux ;
- mettre en place un fichier central d'état civil numérique ;
- rendre effective le transfert de compétences aux collectivités locales ;
- mettre en place d'une base de données des collectivités locales ;

- disposer d'une cartographie des zones à risque pour une meilleure prévention des catastrophes naturelles ;
- étendre la collecte des ordures ménagères à l'ensemble des capitales provinciales.

A cet effet, les principales réalisations coûteraient 873,25 millions FCFA parmi lesquelles les projets suivants :

- l'élaboration d'une cartographie nationale des zones à risques ;
- l'acquisition de matériels informatiques (DGAAL) ;
- l'équipement informatique (DGPC).

Gouvernance juridique et sécurité pénitentiaire

En matière de Gouvernance juridique, le Gouvernement entend mettre en place une stratégie pour garantir l'indépendance et la crédibilité des institutions judiciaires afin de répondre aux attentes légitimes des populations et de contribuer au développement économique de notre pays.

A cet effet, un accent particulier sera porté sur les actions suivantes :

- la promotion de lutte contre la corruption en milieu judiciaire ;
- la digitalisation des actes judiciaires et administratifs ;
- la réduction du nombre des détenus prévenus à travers la tenue régulière des sessions criminelles ;
- l'adoption d'un décret portant création de charges de notaires en vue de la régularisation des situations des clercs de notaires ;
- l'adoption d'un décret portant création de charges d'huissiers de justice en vue de la régularisation de la situation des clercs d'huissiers ;
- la poursuite de la révision du code civil et du code de procédure civile datant de 1972 ;
- la promotion de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi à travers la création de la Direction Générale de la Réinsertion Sociale ;
- la création de la Direction Générale de la Coopération Internationale.

En matière d'égalité des chances, pour garantir l'amélioration durable des conditions de vie de tous, la mise en place d'une base de données dynamiques sur les inégalités socioéconomiques au Gabon et l'étude sur l'état des lieux et dynamique des inégalités se poursuivront.

Des efforts seront également entrepris dans la mise en œuvre des actions ci-après :

- le développement des outils et mécanismes d'alerte pour les décideurs, les partenaires financiers et le grand public ;
- la production d'un document de référence pour la lutte contre les inégalités au Gabon. Cette action se matérialisera par l'élaboration de la Stratégie nationale de réduction des inégalités en lien avec l'objectif de développement durable n°10 : « inégalités réduites ».

Dans le cadre de la préservation **des Droits Humains**, l'accent sera porté sur :

- l'élaboration et la soumission du rapport national de l'Examen Périodique Universel (EPU) ;
- l'organisation d'un atelier de validation du rapport national de l'Examen Périodique Universel (EPU) ;
- la participation des membres du comité national de rédaction des rapports sur les droits humains à l'évaluation du Gabon à Genève ;
- l'organisation de l'atelier de validation du rapport national sur la mise en œuvre du pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- l'examen du Gabon devant le comité des Nations Unies sur les discriminations raciales ;
- la participation aux sessions du Conseil des Droits de l'Homme ;

- l'élaboration des termes de référence pour l'appel à candidature des membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

S'agissant de **la Sécurité Pénitentiaire (3,05 milliards FCFA)**, à travers le programme de modernisation et de renforcement du système de l'administration carcérale, le gouvernement poursuivra son plan de réhabilitation et d'équipement des prisons d'une part, et la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des détentions, d'autre part.

Dans le même ordre, il ambitionne de mener des études sur la construction des prisons régionales et l'extension du bâtiment abritant le Commandement en Chef. L'objectif étant l'amélioration des conditions de détention et de travail des agents. Aussi les principales réalisations porteront sur :

- la nouvelle prison à Plaine AYEME ;
- l'informatisation du casier judiciaire.

4. L'équilibre financier

4.1. Les opérations budgétaires

Le budget de l'Etat, constitué des recettes et des dépenses, comprend le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux.

Les opérations budgétaires se chiffrent respectivement en recettes et en dépenses à 2 879,1 milliards FCFA et 2 794,5 milliards FCFA pour le PLF 2025. De ces opérations, il en résulte un solde budgétaire global excédentaire de 84,6 milliards FCFA, en lien avec l'embellie enregistrée dans le secteur hors pétrole sur les postes tels que les droits et taxes de douanes (+24,1 milliards FCFA) et les Impôts sur les personnes (+8,8 milliards FCFA).

Par compte, les dépenses du budget général et celles des comptes spéciaux se chiffrent respectivement à 2 562,8 milliards FCFA et 231,7 milliards FCFA. Les recettes (nettes de prélèvements) prévues pour couvrir ces dépenses s'élèveraient à 2 647,4 milliards FCFA pour le budget général et 231,7 milliards FCFA au titre des comptes spéciaux.

Tableau 13: Situation des opérations du budget de l'État (En millions de FCFA)

RECETTES	LFI 2024	PLF 2025	DEPENSES	PLF 2025	SOLDES 2024
BUDGET GENERAL					84 616
Titre 1. Recettes fiscales	1 699 783	1 768 216	Titre 1. Charges financières de la dette	349 463	
Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours	44 757	29 691	Titre 2. Dépenses de personnel	825 301	
Titre 3. Cotisations sociales	10 780	10 780	Titre 3. Dépenses de biens et services	378 599	
Titre 4. Autres recettes	931 436	1 052 952	Titre 4. Dépenses de transfert	350 957	
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	2 686 757	2 861 638	Titre 5. Dépenses d'investissement	592 622	
PRELEVEMENTS	-194 753	-214 230	Titre 6. Autres dépenses	65 850	
Prélèvement sur les recettes au profit des collectivités locales	-29 337	-29 058			
Prélèvement sur les recettes au profit des organisations internationales	-13 709	-16 916			
Prélèvement au profit de la part patronale des pensions	-71 516	-78 880			
Prélèvement au profit des prestations familiales	-18 000	-18 000			
Prélèvement du Budget Général au profit du CAS Pensions	-				
Prélèvement de la CSS (GEF)	-36 303	-40 939			
Prélèvement des Cotisations d'assurance maladie obligatoire des agents publics	-10 780	-10 780			
Prélèvement sur les participations au profit de la SEM	-2 980	-5 030			
Prélèvement Taxe sur les jeux (10%)	-185	-222			
Prélèvement Agence d'exécution de la filière forêt bois	-5 188	-4 599			
Prélèvement Recettes ferroviaires ARTF	-2 352	-2 352			
Prélèvement Marchés publics	-1 729	-1 729			
Ristourne sur Amendes et divers ANUTTC	-1 091	-1 091			
Prélèvement Lutte contre l'enrichissement illicite	-513	-513			
Amendes, entrées touristiques, redevance Airtel, Beurre de Moabi, Frais de gestion des projets, Concession exploitation EPC	-421	-421			
(ANPN)					
Frais de formations (ENEF)	-150	-150			
Développement infrastructures aéroportuaires (GSEZ GABON)	-	-			
Redevance de Navigation Intérieure (CNNII)	-	-			
Produit engagement décennal		-125			
Redevance pour la Protection des Données Personnelles et de la Vie Privée (APDPVP)		-2 925			
Produit de participation au concours d'entrée et frais diverses formations (IUSO)	-500	-500			

Dont Evaluation des ADP	26 824	33 429	Dont Crédits relatifs aux Fonds de concours et ADP	24 806	
Lutte contre le tabagisme	227	229	Lutte contre le tabagisme	229	
Redevances Examens et Concours	1 048	1 048	Redevances Examens et Concours	1 048	
Ristournes DG Marine Marchande	1 013	1 013	Ristournes DG Marine Marchande	1 013	
Permis de conduire, Licences et cartes grises des Transport terrestre	187	187	Permis de conduire, Licences et cartes grises des Transport terrestre	187	
Licences, médailles et diplômes sur travail	858	858	Licences, médailles et diplômes sur travail	858	
Revenus du patrimoine immobilier			Revenus du patrimoine immobilier		
Produit des droits, amendes et pénalités sur activités minières	2	2	Produit des droits, amendes et pénalités sur activités minières	2	
Produits des redevances d'agrément technique industriel	73	73	Produits des redevances d'agrément technique industriel	73	
Produits des redevances d'agrément technique des rebuts et carte de commerçants	483	483	Produits des redevances d'agrément technique des rebuts et carte de commerçants	483	
Participations dans les autres sociétés	4 983	4 563	Participations dans les autres sociétés	4 563	
Produits des procédures judiciaires	922	922	Produits des procédures judiciaires	922	
Ristournes DGCC	432	432	Ristournes DGCC	432	
Ristournes CNLCEI			Ristournes CNLCEI		
Riposte Covid-19	37	-	Riposte Covid-19	-	
Zone instables ferroviaires	4 123	4 123	Zone instables ferroviaires	4 123	
Développement infrastructures aéroportuaires (GSEZ GABON)			Développement infrastructures aéroportuaires (GSEZ GABON)	-	
Agrément PME	36	36	Agrément PME	36	
ADP régulation du secteur des postes et télécoms (ARCEP)	4 015	4 015	ADP régulation du secteur des postes et télécoms (ARCEP)	4 015	
ADP gestion du spectre des fréquences radioélectriques (ANINF)	6 823	6 823	ADP gestion du spectre des fréquences radioélectriques (ANINF)	6 823	
ADP engagement décennal (Min Intérieur)		36	ADP engagement décennal (Min Intérieur)		
ADP émission monnaie électronique		8 520	ADP émission monnaie électronique		
ADP Prévention et sécurité routière		67	ADP Prévention et sécurité routière		
Mise en débit Cour des Comptes	1 563	-	Mise en débit Cour des Comptes	-	
Fonds de concours Covid-19			Fonds de concours Covid-19	-	
Redevance Système d'information douanier	-	-	Entretien Système d'information douanier	-	
TOTAL DES RECETTES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL	2 492 004	2 647 408	TOTAL DEPENSES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL	2 562 792	
BUDGETS ANNEXES					
Total des recettes pour les budgets annexes			Total des dépenses pour les budgets annexes		
COMPTES SPECIAUX					

COMPTES DE COMMERCE					
DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE ET DE L'ACQUACULTURE	3 389	3 389	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE ET DE L'ACQUACULTURE	3 389	
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	657	657	Titre 3. Dépenses de biens et services	339	
Appui aux politiques sectorielles de la pêche-FDC UE	657	657	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 050	
Titre 4 : Autres recettes	2 732	2 732			
Recettes issues prélèvement des ressources halieutiques	2 732	2 732			
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE (CAS)					
PENSIONS	99 033	106 438	PENSIONS	106 438	
Titre 3. Cotisations sociales	99 033	106 438	Titre 4. Dépenses de transfert	106 438	
Part salariale (y compris agents en détachement)	27 043	27 084	Pensions civiles et militaires		
Part Salariale CNSS	473	473			
Part patronale de l'Etat	67 609	74 972	Pensions spéciales		
Part patronale de l'Etat CNSS	3 908	3 908			
Versement du budget général			Titre 6. Autres dépenses		
			Rappel pensions		
PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES	18 000	18 000	PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES	18 000	
Titre 3. Cotisations sociales	18 000	18 000	Titre 4. Dépenses de transfert	18 000	
Allocations familiales	18 000	18 000	Prestations familiales	18 000	
PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1 723	1 827	PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1 827	
Titre 1. Recettes fiscales	1 723	1 827	Titre 3. Dépenses de biens et services	609	
Redevance audiovisuelle	1 723	1 827	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 218	
Titre 4. Autres recettes					
PROMOTION DU SPORT	8 588	8 761	PROMOTION DU SPORT	8 761	
Titre 1. Recettes fiscales	8 588	8 761	Titre 3. Dépenses de biens et services	4 381	
Taxe sur les jeux de hasard	462	554	Titre 5. Dépenses d'investissement	4 381	
Droits d'accises	8 126	8 208			
Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours					
Titre 4. Autres recettes					
FORMATION POUR L'EMPLOI	2 683	2 764	FORMATION POUR L'EMPLOI	2 764	
Titre 1. Recettes fiscales	2 683	2 764	Titre 3. Dépenses de biens et services	921	
Taxe de formation professionnelle	2 683	2 764	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 842	
SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	3 808	3 808	SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	3 808	
Titre 1. Recettes fiscales	3 306	3 306	Titre 3. Dépenses de biens et services	381	
Redevance Universelle	2 453	2 453	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 427	
Redevance de gestion du spectre des fréquences	853	853			
Titre 4. Autres recettes	502	502			

Recettes diverses ARCEP (licences, pénalités, etc.)	502	502			
VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT	24 476	27 190	VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT	27 190	
Titre 1. Recettes fiscales	23 438	26 152	Titre 3. Dépenses de biens et services	3 197	
Redevance d'Usure de la Route (10%)	2 949	2 081	Titre 5. Dépenses d'investissement	23 994	
Taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL)	738	815			
Redevance de Navigation Intérieure (RNI)	1 716	1 716			
Redevance informatique	1 608	1 984			
Redevance passager	16 427	19 557			
Titre 4. Autres recettes	1 038	1 038			
ROPPRON					
Revenus du patrimoine immobilier	1 038	1 038			
FINANCEMENT DE L'HABITAT	8 893	10 457	FINANCEMENT DE L'HABITAT	10 457	
Titre 4. Autres recettes	8 893	10 457	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 091	
Fonds National de l'habitat	8 893	10 457	Titre 5. Dépenses d'investissement	8 366	
GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE ELECTRIQUE DANS LES COLLECTIVITES LOCALES	8 014	8 014	GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE ELECTRIQUE DANS LES COLLECTIVITES LOCALES	8 014	
Titre 1. Recettes fiscales	8 014	8 014	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 404	
Redevance de l'eau	1 058	1 058	Titre 5. Dépenses d'investissement	5 610	
Redevance de l'électricité	6 955	6 955			
SALUBRITE PUBLIQUE	8 989	5 742	SALUBRITE PUBLIQUE	5 742	
Titre 4. Autres recettes	8 989	5 742	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 171	
Redevance des ordures ménagers	8 989	5 742	Titre 4. Dépenses de transfert	3 746	
			Titre 5. Dépenses d'investissement	825	
ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER DE L'ETAT	50 091	35 361	ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER DE L'ETAT	35 361	
Titre 1. Recettes fiscales	50 039	35 309	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 967	
Redevance d'Usure de la Route (90%)	50 039	35 309	Titre 5. Dépenses d'investissement	32 394	
Titre 4. Autres recettes	52	52			
ROPPRON	52	52			
TOTAL RECETTES COMPTES SPECIAUX	237 686	231 751	TOTAL DEPENSES COMPTES SPECIAUX	231 751	
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	2 729 690	2 879 159	TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	2 794 543	
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL					84 616
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE					54 925
SOLDE BUDGETAIRE /PIB					

Source DGB

4.1.1. Les recettes budgétaires

Les recettes budgétaires sont constituées des recettes fiscales, des dons, legs et fonds de concours, des cotisations sociales ainsi que des autres recettes. Elles n'intègrent pas la part patronale de l'Etat et les prestations familiales et sociales qui sont des transferts effectués sur les recettes du budget général au profit des comptes spéciaux. Au sein de chaque titre, les recettes budgétaires se répartissent entre les recettes pétrolières et les recettes hors pétrole.

Au titre de l'exercice budgétaire 2025, les recettes budgétaires (brutes) se chiffraient à 2 996,5 milliards FCFA contre 2 834,9 milliards FCFA arrêtés dans le LFI 2024, soit une hausse de 161,6 milliards FCFA.

Tableau 14: Répartition des recettes budgétaires (En millions de FCFA)

<i>Titres et catégories</i> RECETTES BUDGETAIRES	LF 2024	PLF 2025	Ecart PLF 2025/LF 2024	
			Valeur	%
Titre 1 : Recettes fiscales	1 797 574	1 854 349	56 776	3%
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	45 414	30 348	-15 066	-33%
Titre 3 : Cotisations sociales	38 296	38 337	41	0%
Titre 4 : Autres recettes	953 642	1 073 475	119 832	13%
TOTAL RECETTES	2 834 926	2 996 509	161 583	6%

Sources : DGBFIP, DGI, DGEPI, DGDDI, DGH.

4.1.2. Les recettes pétrolières

Les recettes pétrolières affichent un niveau de 1 173,1 milliards FCFA contre 1 104,7 milliards FCFA arrêtés dans le LFI 2024, soit une hausse de 68,4 milliards FCFA consécutives à la mise en exploitation des nouveaux champs et au reconditionnement des puits arrivés à maturité. Les recettes issues de ce secteur se répartissent en recettes fiscales et non fiscales.

Au titre des recettes fiscales, le produit des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, encore appelés impôts sur les sociétés pétrolières, s'établirait à 308,1 milliards FCFA contre 377,9 milliards FCFA arrêté dans le LFI 2024, soit une baisse de 69,8 milliards FCFA.

Les recettes non fiscales, réparties entre les revenus des participations et les revenus du domaine pétrolier s'établiraient à 865,0 milliards FCFA contre 726,9 milliards FCFA, soit une augmentation de 138,1 milliards FCFA, en lien principalement avec la hausse la redevance pétrolière (+60,1 milliards FCFA) et le contrat de partage (+86,0 milliards FCFA), nonobstant la baisse enregistrée sur les participations dans les sociétés pétrolières (-80,0 milliards FCFA).

Tableau 15: Recettes pétrolières (En millions de FCFA)

Nature de la recette	LFI 2024	PLF 2025	Ecart PLF 2025/LFI 2024	
			Valeur	%
TITRE 1 : RECETTES FISCALES	377 869	308 100	-69 769	-18%
Impôts sur les sociétés	377 869	308 100	-69 769	-18%
Sociétés pétrolières	377 869	308 100	-69 769	-18%
TITRE 4 : AUTRES RECETTES	726 882	865 006	138 124	19%
Revenus des participations	93 003	85 000	-8 003	-9%
Participations dans les sociétés pétrolières	93 003	85 000	-8 003	-9%
Revenus du domaine pétrolier	633 879	780 006	146 127	23%
Ventes Etat Gaz	10 000	10 000	0	0%
Redevance pétrolière	330 701	390 817	60 116	18%
Redevance gazière	1 248	1 190	-58	-5%
Contrat de partage	273 930	360 000	86 070	31%
<i>dont transferts à SOGARA</i>	-	0		
Redevance superficière	3 000	3 000	0	0%
Boni sur attribution de permis	15 000	15 000	0	0%
TOTAL RECETTES PETROLIERES	1 104 751	1 173 106	68 355	6%

Sources : DGI, DGH, DGELF

4.1.3. Les recettes hors pétrole

Les recettes hors pétrole s'établiraient à 1 823, 4 milliards FCFA contre 1 730,2 milliards FCFA arrêtées dans la LFI 2024, soit un accroissement de 93,2 milliards FCFA, porté notamment par les droits et taxes de douanes (+50,5 milliards FCFA) et les Impôts sur les sociétés (+30,4 milliards FCFA). Ces recettes se décomposent ainsi qu'il suit :

Tableau 16: Recettes hors pétrole (En millions de FCFA)

Nature de la recette	LFI 2024	PLF 2025	Ecart PLF 2025/LFI 2024	
			Valeur	%
TITRE 1 : RECETTES FISCALES	1 419 704	1 546 249	126 545	9%
Impôts et taxes directs	465 343	522 297	56 954	12%
Impôts sur les sociétés	295 685	326 106	30 421	10%
Impôts sur les personnes	152 364	167 907	15 543	10%
Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers	17 294	28 284	10 991	64%
Impôts et taxes indirects	954 362	1 023 952	69 591	7%
Taxe de formation professionnelle	2 683	2 764	81	3%
Droits et taxes sur la propriété	14 662	23 398	8 736	60%
Taxes sur les biens et services	473 486	489 009	15 523	3%
Droits et taxes de douanes	438 000	488 496	50 496	12%
Autres recettes fiscales	25 530	20 286	-5 244	-21%
TITRE 2 : DONCS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	45 414	30 348	-15 066	-33%
TITRE 3 : COTISATIONS SOCIALES	38 296	38 337	41	0%
Cotisations retraites (y compris agents publics en détachement)	27 516	27 557	41	0,15%
Cotisations CNAMGS	10 780	10 780	0	0%
TITRE 4 : AUTRES RECETTES	226 760	208 468	-18 292	-8%
Revenu de la propriété	226 760	208 468	-18 292	-8%
Revenus des participations	79 847	75 764	-4 084	-5%
Revenus du domaine foncier	394	91	-303	-77%
Revenus du domaine minier	16 816	29 293	12 477	74%
Redevance minière proportionnelle	27 198	15 198	-12 000	-44%
Revenus du domaine forestier	1 121	44	-1 077	-96%
Recettes diverses non fiscales	101 384	88 078	-13 306	-13%
Recettes de régies (R7 affectées)	53 959	47 335	-6 624	-12%
Ventes de biens et services	0	0	0	
TOTAL RECETTES PROPRES	1 730 175	1 823 403	93 228	5%

Sources : DGI, DGH, DGELF

4.1.4. Les dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses du budget général et celles des comptes spéciaux. Ces dépenses se décomposent ainsi qu'il suit : les charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les dépenses de transferts, les dépenses d'investissement et les autres dépenses.

Pour 2025, les dépenses du budget général, connaîtraient une hausse de 231,6 milliards FCFA pour se situer à 2 562,8 milliards FCFA contre 2 331,2 milliards FCFA dans la LFI 2024.

Tableau 17: Répartition des dépenses par titre (en millions de FCFA)

Titres et catégories	LFI 2024	PLF 2025	Ecart PLF 2025/LF 2024	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	378 407	349 463	-28 944	-8%
Titre 2. Dépenses de personnel	771 749	825 301	53 552	7%
Titre 3. Dépenses de biens et services	284 117	378 599	94 482	33%
Titre 4. Dépenses de transfert	352 219	350 957	-1 261	0%
Titre 5. Dépenses d'investissement	497 802	592 622	94 820	19%
Titre 6. Autres dépenses	46 872	65 850	18 978	40%
TOTAL	2 331 165	2 562 792	231 627	10%

Source : DGBFIP

4.1.5. Les charges financières de la dette

Les charges financières de la dette enregistreraient une baisse de 28,9 milliards FCFA dans le PLF 2025 pour se situer à 349,5 milliards FCFA. Cette diminution serait imputable principalement aux marchés financiers sur emprunts extérieurs courant qui diminuerait de (-42,2 milliards FCFA), malgré une hausse observée au niveau des marchés financiers sur emprunts intérieurs-courants (+19,4 milliards FCFA).

4.1.6. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnels se situeraient à 825,3 milliards FCFA contre 771,7 milliards FCFA dans la LFI 2024, soit une hausse de 53,5 milliards FCFA.

Cette augmentation est liée à la prise en compte, en année pleine, des personnels civils du secteur de l'éducation, et militaires de la Garde Républicaine. Elle tient également de la mise en œuvre des mesures de régularisation des situations administratives et de l'augmentation des émoluments versés aux auxiliaires de commandement.

Tableau 18: Les dépenses de personnel (En millions de FCFA)

Titres et catégories	LFI 2024	PLF 2025	Ecart PLF 2025/LF 2024	
			Valeur	%
Titre 2 : Dépenses de personnel	771 749	825 301	53 552	7%
<i>Dont Solde permanente</i>	717 924	772 379	54 455	8%
<i>Recrutement en cours</i>	46 099	-	-46 099	-100%
<i>Rémunérations autres cat. de salariés</i>	38 599	37 620	-979	-3%
<i>Primes et indemnités de fonctionnaires</i>	15 226	15 302	76	0%

Source : DGBFIP

4.1.7. Les dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services connaîtraient une hausse de 94,5 milliards FCFA par rapport à la LFI 2024, pour se situer à 378,6 milliards FCFA. Cette augmentation est principalement imputable aux dépenses en lien avec remboursement de TVA pétrole (+35,6 milliards FCFA) et aux Élections (+26, milliards FCFA) et aux Institutions (+5,1 milliards FCFA), nonobstant la baisse constatée au niveau des autres biens et services (18,5 milliards FCFA).

De même, les dépenses au titre des attributions de produits augmenteraient de 6,6 milliards FCFA en lien avec la prise en compte des ADP émission monnaie électronique (+8,5 milliards FCFA), Prévention et sécurité routière (+67 milliards FCFA) et engagement décennal (+36 milliards FCFA).

Tableau 19: Les dépenses de biens et services (En millions de FCFA)

Nature de la recette	LFI 2024	PLF 2025	Ecart PLF 2025/LFI 2024	
			Valeur	%
Titre 3. Dépenses de biens et services	284 117	378 599	94 482	33%
<i>Remboursement TVA</i>	<i>50 276</i>	<i>65 858</i>	<i>15 582</i>	<i>31%</i>
<i>Remboursement TVA hors pétrole</i>	<i>50 276</i>	<i>30 200</i>	<i>-20 076</i>	<i>-40%</i>
<i>Remboursement TVA pétrole</i>	<i>-</i>	<i>35 658</i>	<i>35 658</i>	
<i>Utilités publiques (eau et électricité)</i>	<i>11 100</i>	<i>11 100</i>	<i>-</i>	<i>0%</i>
<i>Utilités publiques (Téléphone et internet)</i>	<i>6 000</i>	<i>6 000</i>	<i>-</i>	<i>0%</i>
<i>Missions diplomatiques et postes consulaires (y compris frais de scolarité)</i>	<i>14 766</i>	<i>15 791</i>	<i>1 025</i>	<i>7%</i>
<i>Baux (DGPE)</i>	<i>15 600</i>	<i>17 600</i>	<i>2 000</i>	<i>13%</i>
<i>Structures sanitaires (DRS, CHU, CHR, etc.) y compris Médicaments</i>	<i>17 484</i>	<i>17 918</i>	<i>435</i>	<i>2%</i>
<i>Universités et grandes écoles</i>	<i>2 362</i>	<i>2 362</i>	<i>-</i>	<i>0%</i>
<i>Examen et concours</i>	<i>3 531</i>	<i>4 279</i>	<i>747</i>	<i>21%</i>
<i>Établissements primaires et secondaires</i>	<i>7 000</i>	<i>3 767</i>	<i>-3 233</i>	<i>-46%</i>
<i>Œuvres universitaires</i>	<i>4 751</i>	<i>3 828</i>	<i>-923</i>	<i>-19%</i>
<i>Institutions</i>	<i>22 207</i>	<i>27 345</i>	<i>5 138</i>	<i>23%</i>
<i>Défense et sécurité (y compris habillement, alimentation, carburant, etc.)</i>	<i>18 581</i>	<i>14 103</i>	<i>-4 478</i>	<i>-24%</i>
<i>Autorités administratives</i>	<i>2 045</i>	<i>2 045</i>	<i>-</i>	<i>0%</i>
<i>Dépenses sociales (halte-garderie, centres sociaux, etc.)</i>	<i>395</i>	<i>395</i>	<i>-</i>	<i>0%</i>
<i>CNI</i>	<i>2 500</i>	<i>-</i>	<i>-2 500</i>	<i>-100%</i>
<i>RGPL</i>	<i>5 946</i>	<i>5 946</i>	<i>-</i>	<i>0%</i>
<i>Élections (Référendum, élections locales, sénatoriales, législatives et présidentielle)</i>	<i>5 000</i>	<i>31 742</i>	<i>26 742</i>	<i>535%</i>
<i>Dépenses transversales (Inhumations, frais de déplacement, assurance, etc.)</i>	<i>6 044</i>	<i>-</i>	<i>-6 044</i>	<i>-100%</i>
<i>Frais de transport et de déplacement</i>	<i>-</i>	<i>2 167</i>	<i>2 167</i>	
<i>Primes d'assurance</i>	<i>-</i>	<i>3 965</i>	<i>3 965</i>	
<i>Dépenses d'inhumation</i>	<i>-</i>	<i>1 897</i>	<i>1 897</i>	
<i>Comptabilité des matières : Bilan d'ouverture</i>	<i>1 247</i>	<i>-</i>	<i>-1 247</i>	<i>-100%</i>
<i>Autres opérateurs</i>	<i>23 895</i>	<i>23 895</i>	<i>-</i>	<i>0%</i>
<i>Aides aux familles</i>	<i>1 897</i>	<i>1 150</i>	<i>-747</i>	<i>-39%</i>
<i>Autres biens et services</i>	<i>38 790</i>	<i>20 281</i>	<i>-18 509</i>	<i>-48%</i>
<i>Attributions de Produits</i>	<i>22 700</i>	<i>29 306</i>	<i>6 606</i>	<i>29%</i>
DG Santé (Lutte contre le tabagisme)	227	229	2	1%
Licence de transports (DGTT)	83	83	-	0%
Cartes grises (DGTT)	62	62	-	0%
Permis de conduire (DGTT)	41	41	-	0%
DG Marine Marchande	1 013	1 013	-	0%
Fonds de soutien minier	2	2	-	0%
Redevance pour Agrément Technique Industriel y compris pénalités	73	73	-	0%
Redevance pour carte de commerçant/ Agrément Tech des Rebutis y compris pénalités	483	483	-	0%
Redevance Examen et concours	1 048	1 048	-	0%
Ristournes issues de la délivrance des diplômes et des médailles	314	314	-	0%
Ristournes issues des autorisations et renouvellements d'emploi aux travailleurs	68	68	-	0%
Ristournes issues des contrôles-DG Travail	475	475	-	0%
Fonds Souverain de la République Gabonaise	4 983	4 563	-420	-8%
Procédures judiciaires	922	922	-	0%
Ristournes DGCC	432	432	-	0%
Agrément PME	36	36	-	0%

« EOG 2025 A TRANCHES MULTIPLES »

Mise en débit Cour des Comptes	1 563	-	-1 563	-100%
ADP régulation du secteur des postes et télécoms (ARCEP)	4 015	4 015	-	0%
ADP gestion du spectre des fréquences radioélectriques (ANINF)	6 823	6 823	-	0%
Riposte Covid-19 (produit des tests PCR)	37	-	-37	-100%
ADP émission monnaie électronique	-	8 520	8 520	
ADP Prévention et sécurité routière	-	67	67	
ADP engagement décennal (Min Intérieur)	-	36	36	

Source : DGBFIP

4.1.8. Les dépenses de transfert

Les dépenses de transferts sont projetées à 351,0 milliards FCFA contre 352,2 milliards FCFA dans la LFI 2024, soit baisse de 1,3 milliards FCFA, liée notamment au réajustement du niveau des bourses (-8,4 milliards FCFA), des cotisations internationales (-2,0 milliards FCFA) et des dépenses sociales (-5,0 milliards FCFA).

Tableau 20: Les dépenses de transfert (En millions de FCFA)

Nature de la recette	LFI 2024	PLF 2025	Ecart PLF 2025/LFI 2024	
			Valeur	%
Titre 4. Dépenses de transfert	352 219	350 957	-1 261	0%
<i>Soutien des prix des produits pétroliers</i>	75 000	88 000	13 000	17%
<i>Soutien à la farine</i>	2 000	2 000	-	0%
<i>Bourses (ANBG)</i>	92 284	83 848	-8 436	-9%
Secondaire	12 089	7 089	-5 000	-41%
Supérieur	80 195	75 173	-5 022	-6%
<i>Restauration des apprenants</i>	8 441	10 374	1 933	23%
<i>Cotisations internationales</i>	10 931	8 945	-1 986	-18%
<i>Frais d'écologie</i>	7 500	7 500	-	0%
<i>Gratuité des inscriptions</i>	3 367	3 367	-	0%
<i>Gratuité des transports</i>	3 571	3 571	-	0%
TRANSURB	1 418	1 418	-	0%
SOGATRA	1 673	1 673	-	0%
TRANSAKANDA	480	480	-	0%
<i>Subvention opérateurs de transport</i>	6 959	6 959	-	0%
<i>Dépenses sociales</i>	13 465	8 466	-4 999	-37%
Filets sociaux	3 927	3 338	-589	-15%
Personnes âgées	1 350	1 148	-203	-15%
Gratuité des accouchements	1 125	2 567	1 443	128%
Samu social	1 663	1 414	-249	-15%
<i>Subvention aux collectivités locales</i>	16 442	16 422	-20	0%
<i>Dépenses transversales (Inhumations, frais de déplacement, assurance, etc.)</i>	4 495	-	-4 495	-100%
<i>Dépenses d'inhumation</i>	-	1 250	1 250	
<i>Primes d'assurance</i>	-	400	400	
<i>Institutions et autorités</i>	6 115	-	-6 115	-100%
<i>Institutions</i>	-	5 241	5 241	
<i>Autorités Administratives</i>	-	1 740	1 740	
<i>Structures sanitaires (DRS, CHU, CHR, etc.) y compris Médicaments</i>	15 338	15 450	111	1%
<i>Œuvres universitaires</i>	8 830	8 830	-	0%
<i>Universités et grandes écoles</i>	1 649	1 649	-	0%
<i>Part Patronale CNAMGS</i>	16 100	16 094	-7	0%
<i>Autres opérateurs</i>	23 895	23 895	-	0%
<i>Dons fonctionnement</i>	8 231	822	-7 409	-90%
<i>PID-PIH</i>	5 279	5 342	63	1%
<i>Autres dépenses de transferts</i>	22 327	30 794	8 467	38%

Source : DGBFIP

4.1.9. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établiraient à 592,6 milliards FCFA contre 497,8 milliards FCFA inscrits dans la LFI 2024, soit une hausse de 94,8 milliards FCFA. Cette hausse est une conséquence des financements sur ressources propres (29,7 milliards FCFA) et des financements extérieurs (72,8 milliards FCFA).

Tableau 21: Les dépenses d'investissement (En millions FCFA)

Nature de la recette	LFI 2024	PLF 2025	Ecart PLF 2025/LFI 2024	
			Valeur	%
Titre 5. Dépenses d'investissement	497 802	592 622	94 820	19%
<i>Financements sur ressources propres</i>	<i>344 781</i>	<i>374 503</i>	<i>29 722</i>	<i>9%</i>
<i>En cours</i>	<i>24 723</i>	<i>-</i>	<i>-24 723</i>	<i>-100%</i>
Développement	24 723	-	-24 723	-100%
<i>Projets prioritaires du CTRI</i>	<i>220 751</i>	<i>-</i>	<i>-220 751</i>	<i>-100%</i>
<i>Dont Réhabilitations bâtiments administratifs</i>	<i>19 762</i>	<i>-</i>	<i>-19 762</i>	<i>-100%</i>
<i>Fonds d'études sectorielles</i>	<i>18 912</i>	<i>-</i>	<i>-18 912</i>	<i>-100%</i>
<i>Prise de participation BDEAC</i>	<i>5 000</i>	<i>-</i>	<i>-5 000</i>	<i>-100%</i>
<i>Prise de participation Banque Mondiale</i>	<i>3 200</i>	<i>-</i>	<i>-3 200</i>	<i>-100%</i>
<i>ADP Contrepartie Zone instables ferroviaires</i>	<i>4 123</i>	<i>4 123</i>	<i>-</i>	<i>0%</i>
<i>Projets sur fonds de concours PID-PIH</i>	<i>30 247</i>	<i>23 528</i>	<i>-6 720</i>	<i>-22%</i>
<i>Projets prioritaires du CTRI</i>	<i>16 000</i>	<i>-</i>	<i>-16 000</i>	<i>-100%</i>
<i>Projets sur dons</i>	<i>1 000</i>	<i>-</i>	<i>-1 000</i>	<i>-100%</i>
<i>Financements extérieurs</i>	<i>117 650</i>	<i>190 468</i>	<i>72 818</i>	<i>62%</i>
Conventions en cours	117 489	117 489	-	0%
Nouvelles conventions	72 979	72 979	-	0%

Source : DGBFIP

4.1.10. Les autres dépenses

Les autres dépenses augmenteraient de 18,9 milliards FCFA par rapport à 2024. Elles se situeraient à 65,8 milliards FCFA contre 46,9 milliards FCFA. Elles consacrent 35,1 milliards FCFA pour la dette aux agents de l'Etat (Rappels), 2,0 milliards FCFA pour la prise en compte des coûts sociaux de restructuration, 11,0 milliards FCFA pour le remboursement des épargnants Postbank et 1,6 milliard FCFA pour les autres restructurations.

Tableau 22: Les autres dépenses (En millions de FCFA)

Nature de la recette	LFI 2024	PLF 2025	Ecart PLF 2025/LFI 2024	
			Valeur	%
Titre 6. Autres dépenses	46 872	65 850	18 978	40%
Intérieurs-AJE	13 000	12 000	-1 000	-8%
Protocoles transactionnels	7 000	6 000	-1 000	-14%
Condamnations pécuniaires	3 000	3 000	-	0%
Séquestres	1 000	1 000	-	0%
Autres	2 000	2 000	-	0%
Restructuration des entreprises	14 750	18 750	4 000	27%
Remboursement des épargnants Postbank	10 000	11 000	1 000	10%
Salaires Postbank	3 796	3 796	-	0%
Salaires Africa n°1	387	387	-	0%
Autres restructurations	567	1 567	1 000	176%
Coûts sociaux de restructuration	-	2 000	2 000	
Divers	19 122	35 100	15 978	84%
Dette aux agents de l'Etat (Rappels)	18 000	35 100	17 100	95%
Autres contentieux	1 122	-	-1 122	-100%
<i>Conflit Homme-Éléphant</i>	<i>1 122</i>	<i>-</i>	<i>-1 122</i>	<i>-100%</i>

Source : DGBFIP

4.1.11. Les comptes d'affectation spéciale (CAS)

Tableau 23: L'équilibre des comptes d'affectation spéciale (En millions de FCFA)

Intitulés des Comptes spéciaux	LFI 2024		PLF 2025		Ecart PLF 2025 / LFI 2024	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Valeur	%
Comptes d'affectation spéciale	234 298	234 298	228 362	228 362	-5 935	-3%
Pensions	99 033	99 033	106 438	106 438	7 405	7%
Prestations familiales	18 000	18 000	18 000	18 000	-	0%
Promotion audiovisuelle et cinématographique	1 723	1 723	1 827	1 827	105	6%
Promotion du sport	8 588	8 588	8 761	8 761	173	2%
Formation pour l'emploi	2 683	2 683	2 764	2 764	81	3%
Service universel des communications électroniques	3 808	3 808	3 808	3 808	-	0%
Valorisation du patrimoine de l'Etat	24 476	24 476	27 190	27 190	2 714	11%
Financement de l'habitat	8 893	8 893	10 457	10 457	1 564	18%
Service public de l'eau et de l'électricité	8 014	8 014	8 014	8 014	-	0%
Salubrité publique	8 989	8 989	5 742	5 742	-3 248	-36%
Entretien du patrimoine routier de l'Etat	50 091	50 091	35 361	35 361	-14 729	-29%

Source : DGBFIP

Les CAS retracent les opérations budgétaires financées au moyen des recettes particulières en lien direct avec les dépenses concernées.

L'ensemble des comptes d'affectation spéciale s'équilibre en recettes et en dépenses à 228,4 milliards FCFA contre 234,3 milliards FCFA dans la LF 2024, soit une baisse de 5,9 milliards FCFA. Cette baisse est principalement portée par les CAS "Salubrité publique" (-3,2 milliards FCFA) et "Entretien du patrimoine routier de l'Etat" (-20,1 milliards FCFA), malgré l'accroissement enregistré notamment sur les comptes Pensions (7,4 milliards FCFA), Valorisation du Patrimoine de l'Etat (2,1 milliards FCFA) et le compte Financement de l'Habitat (1,6 milliard FCFA).

4.1.12. Les comptes spéciaux

Les comptes spéciaux comprennent les comptes d'affectation spéciale et le compte de commerce. Ces comptes spéciaux, regroupés en 12 missions, s'équilibrent en recettes et en dépenses à 231,7 milliards FCFA comprenant les comptes d'affectation spécial à hauteur de 228,4 milliards FCFA et le compte de commerce pour 3,4 milliards FCFA. Ces comptes spéciaux sont décomposés ainsi qu'il suit :

- 18,5 milliards FCFA en dépenses de biens et services, en hausse de 0,8 milliard FCFA par rapport au budget 2024. Cette augmentation est imputable au CAS Valorisation du patrimoine de l'Etat (1,7 milliard FCFA) ;
- 128,2 milliards FCFA en dépenses de transferts, en augmentation de 5,3 milliards FCFA par rapport à la loi de finances 2024, essentiellement tirés par le CAS « pensions » (+7,4 milliards FCFA) ;
- 85,1 milliards FCFA en dépenses d'investissement, en baisse de 12,1 milliards FCFA due au CAS « Entretien du patrimoine routier de l'Etat » (-17,0 milliards FCFA), en raison de la forte baisse des recettes y relatives.

Tableau 24: Les comptes spéciaux (En millions de FCFA)

Intitulés des Comptes spéciaux	LFI 2024		PLF 2025		Ecart PLF 2025 / LFI 2024	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Valeur	%
Compte de commerce	3 389	3 389	3 389	3 389	0	0%
Comptes d'affectation spéciale	234 298	234 298	228 362	228 362	-5 935	-3%
TOTAL	237 686	237 686	231 751	231 751	-5 935	-2%

Source : DGBFIP

4.1.13. Les compte de commerce

Les comptes de commerce retracent les opérations à caractère industrielles et commerciales effectuées à titre accessoire par des services de l'Etat non dotés de la personnalité morale. Les évaluations des recettes et prévisions de dépenses de ces comptes ont un caractère indicatif. Ils doivent être présentés et exécutés en équilibre.

Pour l'exercice 2025, le compte de commerce « développement durable de la pêche et de l'aquaculture » qui a pour objet, l'industrialisation de la filière thon n'enregistrerait aucune variation et s'équilibrerait en recettes et en dépenses à 3,4 milliards FCFA.

Tableau 25: L'équilibre du compte de commerce (En millions de FCFA)

Intitulé du compte de commerce	LFI 2024		PLF 2025		Ecart PLF 2025 /LFI 2024	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Valeur	%
Développement durable de la pêche	3 389	3 389	3 389	3 389	0	0,00%
Total	3 389	3 389	3 389	3 389	0	0,00%

Source : DGBFIP

4.2. Les opérations de financement et de trésorerie

Les opérations de trésorerie et de financement retracent les ressources et les charges de trésorerie et de financement. Celles-ci affichent des niveaux respectifs de 1 208,4 milliards FCFA et 1 293,0 milliards FCFA, soit un solde de -84,6 milliards FCFA équilibrant celui des opérations budgétaires arrêté à -84,6 milliards FCFA.

4.2.1. Les charges de financement et de trésorerie

Ces charges se chiffreraient à 1 293,0 milliards FCFA contre 1 487,9 milliards FCFA dans la LF 2024, soit une baisse de 194,9 milliards FCFA. En dépit de la hausse constatée sur les amortissements des prêts du secteur bancaire (+181,8 milliards FCFA) et les autres amortissements (+9,4 milliards FCFA).

Tableau 26: Les charges de financement et de trésorerie (En millions de FCFA)

Charges de trésorerie et de financement	LFI 2024	PLF 2025	Ecart PLF 2025/LFI 2024	
			Valeur	%
Amortissement dette extérieure	836 549	471 190	-365 359	-44%
Emprunts extérieurs-courants	836 549	471 190	-365 359	-44%
Bilatéraux	104 235	103 213	-1 022	-1%
Multilatéraux	299 711	228 361	-71 350	-24%
Banques	47 965	39 616	-8 349	-17%
Marché international	384 638	100 000	-284 638	-74%
Amortissement des prêts du secteur bancaire	517 353	699 191	181 838	35%
Intérieur-DGD	517 353	699 191	181 838	35%
Emprunts intérieurs-courants	517 353	699 191	181 838	35%
Banques	69 767	94 853	25 086	36%
Moratoires	25 000	50 000	25 000	100%
Marchés Financiers	422 586	554 338	131 752	31%
Autres amortissements	110 237	119 650	9 413	9%
Instances Trésor de la période précédente	90 070	119 650	29 580	33%
Arriérés de TVA Hors Pétrole	9 075	-	-9 075	-100%
Arriérés de TVA Pétrole	11 092	-	-11 092	-100%
Total Amortissement	1 464 139	1 290 031	-174 108	-12%
Prêts et avances	23 799	2 965	-20 834	-88%
Fonds Souverain de la RG	3 235	2 965	-270	-8%
Prêts nets à SOGARA			-	-
Dépôts BEAC	20 564		-20 564	-100%
Total	1 487 938	1 292 996	-194 942	-13%

Source : DGBFIP

4.2.2. Les ressources de financement et de trésorerie

Les ressources de trésorerie et de financement s'établiraient à 1 208,4 milliards FCFA contre 1 327,1 milliards FCFA dans la LF 2024, soit une baisse de 9% (118,7 milliards FCFA) en lien avec les émissions de titres publics (-349,9 milliards FCFA) ce, en dépit de la prise en compte des tirages sur nouvelles conventions (72,9 milliards FCFA).

Tableau 27: Les ressources de financement et de trésorerie (En millions de FCFA)

Ressources de trésorerie et de financement	LFI 2024	PLF 2025	Ecart PLF 2025/LFI 2024	
			Valeur	%
Tirages	132 500	190 468	57 968	44%
Tirages sur conventions en cours	117 650	117 489	-161	0%
Tirages sur nouvelles conventions	-	72 979	72 979	0%
Tirages sur prêts programmes	14 850	14 850	-	0%
BADEA	14 850	14 850	-	0%
Emissions de titres publics	1 048 055	802 227	-245 828	-23%
Emissions de titres publics sur le Marché international	469 886	120 000	-349 886	-74%
Emissions de titres publics sur le Marché	578 169	682 227	104 058	18%
Financement non bancaire	146 544	200 835	54 291	37%
Règlement arriérés fiscaux	10 000	40 000	30 000	300%
Accumulation des instances	136 544	160 835	24 291	18%
Dépôt sur les comptes des correspondants du Trésor			-	0%
Total	1 327 099	1 208 381	-118 718	-9%

Source : DGBFIP

5. Cadrage Macro-économique et Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) – 2024-2026

Les informations à moyen terme (2025-2027) qui figurent ci-après, ont été projetées sur la base des données disponibles à fin juin 2024.

5.1. Perspectives macroéconomiques 2025-2027

5.1.1. Sources de la croissance

Les perspectives économiques nationales à moyen terme resteraient positives au regard du contexte international et de certains défis relevés auxquels était confrontée notre économie. La poursuite de la priorisation sur les projets structurants dans l'énergie, les services et les routes devrait permettre la relance de l'économie nationale sur la période 2025 – 2027.

Ainsi, la croissance évoluerait en moyenne de 3,8% sur la période 2025 – 2027, atténuée par le recul de la production du secteur pétrolier (-3,8%). La consolidation de l'activité serait portée par les branches exportatrices (agriculture, manganèse et bois), les BTP ainsi que les branches liées aux services. La demande intérieure avec l'investissement et la consommation expliqueraient l'amélioration des projections macroéconomiques.

Branche Agriculture, Elevage et Pêche : l'agriculture continuerait de bénéficier des efforts soutenus de l'Etat pour le renforcement et la promotion des systèmes agricoles, notamment dans la culture vivrière. Ainsi, les acquis relatifs à l'intensification de la production agricole de rente, la poursuite des programmes d'appui PDAR Phase 2 et GRAINE, la mise en place des Bases de Vulgarisation des Techniques Agricoles et la montée en puissance de zones agricoles (Andem...) contribueraient à l'accroissement de la production agricole de 5,8% en moyenne sur la période 2025 – 2027. Aussi dans l'agriculture de rente, la production d'huile de palme s'accroîtrait de 10,3% à 186 668 tonnes. Fort en potentialités, le secteur de la pêche a longtemps peiné à devenir performant. Le Gouvernement ambitionne sur les prochaines années, entre autres, d'industrialiser la filière thon et d'optimiser l'exploitation des quais de pêche (notamment ceux de Cocobeach, Franceville, Mouila, Mayumba et Makokou).

Ces mesures de renforcement de l'écosystème halieutique augmenteraient la production en moyenne de 3,6% sur la période 2025 – 2027 contre +0,4% entre 2022 et 2024

Filière bois : l'ambition du Gouvernement demeure de rendre plus résilient ce secteur en favorisant la diversification des niveaux de transformation notamment le développement des segments les plus aboutis, malgré les difficultés observées sur les deux (2) dernières années. Ainsi, l'industrie du bois devrait progresser en moyenne de 6,2% à 1,526 million de tonnes sur la période.

Secteur minier : il reste l'un des piliers de la diversification de notre économie. Les projets de valorisation du potentiel minier et de développement des minerais à fort rendement (manganèse, fer, or) contribueraient fortement à relever la valeur ajoutée de cette branche. La croissance serait multipliée par deux sur la période 2025 - 2027 comparativement à la période 2022 – 2024. L'intensification de l'exploitation des gisements de Bangombé, d'Okouma et d'Okondja et l'entrée en production de celui de Mounana permettraient d'atteindre un niveau de production de manganèse de 11,6 millions de tonnes à l'horizon 2027. A cela s'ajoute, l'entrée en production des gisements de fer (Belinga et Baniaka) qui améliorerait ces performances. Par ailleurs, en corrélation avec la bonne tenue de l'exploitation du manganèse, l'activité industrielle (oxyde de manganèse et silico-manganèse) demeurerait vigoureuse et devrait progresser de 4,6% entre 2025 et 2027 contre 1,0% entre 2022 et 2024.

Secteur de l'eau et de l'électricité : l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'électricité et de leur qualité demeure une priorité pour le Gouvernement. A cet effet, des projets de renforcement de la production d'eau et d'électricité ainsi que la modernisation des réseaux de transport et de distribution seront mis en œuvre à la fois en milieu rural et urbain. Ainsi, l'activité atteindrait une croissance de plus de 7% à l'horizon 2027.

Bâtiments et Travaux Publics : ce secteur bénéficierait de la poursuite des programmes de construction des infrastructures sociales (écoles, universités, hôpitaux...), de réhabilitation de routes et des voiries (urbaines et provinciales) démarrés en 2024. Ainsi, la production devrait s'accélérer sur la période 2025 – 2027. La réalisation des tronçons routiers (Forasol-Mbega, Ovan-Makokou, Ndende-Tchibanga-Mayumba, Moanda-Bakoumba, Bifoun-Lambarene) constituerait un catalyseur de développement.

Transport : l'amélioration de ce secteur sera portée essentiellement par le transport ferroviaire avec la réhabilitation de la voie ferrée et les projets de renforcement des capacités d'évacuation ; le transport aérien avec la réfection des aéroports à l'intérieur du pays et l'entrée en exploitation annoncée de la nouvelle compagnie aérienne ; et l'activité portuaire avec la rénovation des chenaux aux ports maritimes (d'Owendo et Port-Gentil).

5.2. Profil de la croissance et de l'inflation

La trajectoire ascendante de la croissance devrait se poursuivre sur la période 2025-2027. Globalement, l'activité économique est projetée en hausse de 3,8% en moyenne, soutenue par une accélération des activités hors – pétrole (+4,7%). Les performances prévisionnelles dans tous les secteurs expliqueraient cette évolution sur la période.

Le secteur primaire pâtirait de la décroissance du secteur pétrolier (-3,8%) et afficherait une projection moyenne de 0,7% sur la période 2025-2027. Toutefois, l'agriculture, l'exploitation forestière et les mines contribueraient positivement respectivement de 5,8%, 0,2% et 4,1%.

Le secteur secondaire devrait se relancer sur la période 2025-2027 au profit de la reprise de l'industrie du bois (+6,2%), de la vigueur dans les BTP (+8,3%) et de la consolidation de l'énergie (+6,2%). Ce secteur bénéficierait de l'accélération de la mise en œuvre des projets structurants. Ainsi, l'activité dans le secteur secondaire est projetée en hausse de 5,5% à moyen terme.

Quant au **secteur tertiaire**, avec un poids de plus en plus important dans l'économie (+28,1%), l'activité devrait progresser de 3,3% en moyenne sous l'effet de la bonne tenue des activités commerciales (+3,2%), des Services (+3,3%) et du Transport & Communication (+3,0%).

Au titre de la demande sur la période 2025-2027, la **consommation finale** devrait se bonifier de 2,8% en moyenne, en raison de l'orientation favorable de la consommation des ménages (+3,0%) doublée d'un contexte toujours marqué par l'atténuation de l'inflation.

Pour ce qui est de la **Formation brute de capital fixe (FBCF)**, elle s'inscrirait en hausse de 2,9% en moyenne en lien avec le renforcement de l'investissement public qui devrait s'inscrire en progression de 9,4% sur la période.

Une inflation maîtrisée en deçà de la norme communautaire. Concernant les prix, l'inflation ressortirait en moyenne à 2,4% sur la période 2025-2027 contre un niveau de 3,4% sur la période 2022-2024. Cette situation est à la faveur du renforcement des mesures de lutte contre la vie chère. Ainsi, le Gabon devrait respecter le critère de convergence durant la période.

5.2.1. Réformes et performances sectorielles

a. Réformes

Depuis le 30 août 2023, le Gabon connaît un tournant décisif de son histoire. À cet effet, au terme des changements annoncés par le Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI), notamment en matière de conduite des politiques publiques, le Gouvernement de la Transition a entrepris des actions visant à diversifier l'économie nationale, à développer les infrastructures et d'assurer le bien-être des populations tout en promouvant la bonne gouvernance.

- **Sur les financements innovants**

L'urgence est à une mobilisation internationale pour récompenser les efforts des "bons élèves" en matière de lutte contre les changements climatiques. En effet, il apparaît donc impératif de reconnaître et récompenser ce rôle crucial que jouent les forêts du Gabon dans la préservation de la biodiversité, l'absorption du CO2 et la protection des écosystèmes. Dans ce cadre, le projet Biofin se poursuivra sur la période.

- **Sur la gestion des finances publiques**

Le Gouvernement prévoit, entre autres :

- l'élaboration d'un plan d'optimisation des financements extérieurs. Ce plan intégrera un volet de formation de haut niveau, afin de diffuser les procédures de travail et d'améliorer la gestion des financements contractés par l'État ;
- la poursuite de la réforme de la gestion des finances publiques ;
- la poursuite du déploiement et du développement du système d'information budgétaire ;
- la mise en place du dispositif de contrôle interne budgétaire ;
- l'élaboration du régime général du contrôle budgétaire ;
- la continuité de la mise en œuvre des nomenclatures budgétaires ;
- l'approfondissement de la budgétisation sensible au genre et au climat.

- **Sur la gestion des investissements publics (GIP)**

Les défaillances structurelles dans l'organisation et les procédures de planification des investissements publics emmèneront les autorités à poursuivre les actions dans :

- l'amélioration de la Gestion des Investissements Publics ;
- la réduction des pertes d'efficacité de l'investissement public observées au Gabon ;
- le renforcement du cadre juridique et méthodologique ;
- la planification, la programmation et le suivi des projets.

- **Sur la surveillance des établissements publics.**

Pour la supervision des établissements publics (EPs), il est prévu :

- d'harmoniser les textes sur la tutelle administrative ;
- d'inscrire dans la loi le principe de la tutelle administrative financière de l'État exercée par le ministère des comptes publics pour tous les EPs et d'en préciser les missions ;

- d'inscrire dans la loi les moyens, notamment d'information, dont doit disposer la tutelle pour exercer ses missions.

- **Sur les risques budgétaires.**

À la suite du programme de renforcement des capacités organisé au profit de l'administration financière sur la période 2021-2023, les autorités, avec l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) s'accordent à renforcer :

- le processus d'évaluation et de gestion des risques budgétaires ;
- le suivi des risques budgétaires liés aux Partenariats Publics et Privés ;
- le suivi des risques budgétaires et la transparence de la gouvernance financière ;
- le cadre institutionnel :
 - de gestion et de suivi des risques budgétaires liés aux passifs conditionnels ;
 - de suivi des risques budgétaires liés aux établissements publics ;
 - de gestion et de suivi des risques budgétaires liés aux garanties et aux prêts de l'État.

- **Sur le suivi des recettes affectées**

Le Gouvernement vise, à l'instar de l'instruction sur les recettes affectées intervenue en 2021, la gestion rigoureuse et transparente de l'utilisation faite des recettes affectées pour les années à venir.

À cet effet, ceci se matérialisera par :

- la poursuite de l'intégration des recettes affectées dans le processus budgétaire ;
- l'exécution des dépenses liées aux recettes affectées dans le système d'information ;
- l'implémentation de ce système dans les établissements gestionnaires des recettes affectées.

b. Performances sectorielles, défis et priorités

La mise en œuvre des politiques publiques est tributaire de la mobilisation des ressources et de l'exécution de la dépense réelle. Ce postulat pose le fondement de la poursuite des différentes réformes envisagées dont les principales sont présentées selon les pôles de politique publique suivants :

- Affaires économiques ;
- Développement des infrastructures ;
- Développement humain et social ;
- Diversification et opportunités de croissance ;
- Services généraux, ordre et sécurité publics.

c. Les affaires économiques

- **Finances publiques**

Sur la période 2023-2024, les réalisations du secteur financier de l'État concernaient :

- la réactivation de la Task-force règlement de la dette intérieure ;
- le respect des engagements financiers de l'État ;
- le renforcement de l'intégrité dans les procédures budgétaires et comptables par l'instauration de la journée comptable ;
- la réduction du train de vie de l'État par la suppression des fonds politiques et de la prime de transport du 17 août ;
- la maîtrise de la masse salariale, à travers la réduction des membres de la Médiature de la République au seul Médiateur et son adjoint, la réduction de moitié de l'indemnité de session ainsi que l'indemnité des parlementaires.

En matière comptable, au cours des deux dernières années, le Conseil National de la Comptabilité (CNAC) a poursuivi son activité de normalisation. Il a également accompagné la Direction Générale de la Comptabilité

Publique et du Trésor (DGCPT) dans la poursuite des travaux relatifs à la réforme budgétaire et comptable de l'Etat qui s'est matérialisée par l'émission de plusieurs avis. Ces avis ont porté essentiellement sur les instructions comptables précisant les méthodes de comptabilisations, des opérations et de production des états financiers, d'une part. D'autre part, par l'élaboration des recueils des normes comptables des établissements publics nationaux et des collectivités locales. Cela s'est soldé par la signature et la publication des recueils des normes comptables applicables aux établissements publics et aux collectivités locales.

Concernant les défis et priorités, sur la période 2025-2027, le Gouvernement entend mettre l'accent sur :

- la fidélisation du budget par la prise en compte des dépenses réelles au regard des ressources recouvrées ;
- l'accroissement de la mobilisation des financements extérieurs relatifs aux investissements ;
- le renforcement du cadre juridique et méthodologique de la Gestion des Investissements Publics (GIP) ;
- l'amélioration de la programmation et de l'exécution des dépenses publiques ;
- la construction d'un programme de promotion des investissements sur la base d'un portefeuille de projets et la structuration des interventions des investisseurs.

Sur les trois prochaines années, les réformes du Gouvernement en matière de dépense publique porteront sur :

- l'élaboration et la mise en place effective du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriel ;
- la revue des dépenses publiques ; • la poursuite de la réforme budgétaire et comptable.

S'agissant du CDMT, il permet de lier les politiques sectorielles aux ressources budgétaires disponibles, assurant ainsi une allocation plus efficace et stratégique des fonds publics. Son processus d'élaboration obéit préalablement à :

- l'analyse du contexte, des missions du ministère et des principaux objectifs associés et des documents stratégiques encadrant l'action du ministère ;
- la hiérarchisation des besoins en fonction de leur degré de priorité ;
- l'allocation de façon plus rationnelle des ressources qui tiennent plus compte des priorités sectorielles de manière à atteindre les objectifs fixés (efficacité socioéconomique et efficience) ;
- l'élaboration des cadres stratégiques des programmes ;
- et la mise en place d'un comité de suivi-évaluation.

Quant à la revue des dépenses publiques, celle-ci permettra au Gouvernement de procéder à l'évaluation et à l'analyse des politiques actuelles. Ceci aura pour but de définir les changements desdites politiques et d'améliorer leur efficacité, efficience et pertinence par rapport aux objectifs visés.

De manière spécifique, cette revue vise à :

- définir une trajectoire des finances publiques avec différentes hypothèses ;
- définir la performance des politiques publiques ;
- optimiser la programmation et l'exécution des recettes et des dépenses de l'Etat ;
- maîtriser les dépenses fiscales et les dépenses extrabudgétaires ;
- prévenir les dérives budgétaires à travers le contrôle ;
- soutenir le niveau de masse salariale et de la dette sur le long terme ;
- renforcer la qualité des investissements.

Concernant la poursuite de la réforme budgétaire et comptable, les actions seront portées sur :

- l'implémentation des différentes nomenclatures budgétaires ;
- l'effectivité de la comptabilité matière par un inventaire du patrimoine de l'Etat ;
- la mise en œuvre du contrôle interne budgétaire pour prévenir les risques inhérents aux différentes procédures de préparation, de programmation et d'exécution du budget ainsi que de reddition des comptes.

En matière comptable, les défis des trois prochaines années porteront sur :

- la poursuite des travaux de mise en œuvre de la comptabilité des matières en République Gabonaise. En

effet, des arrêtés portant application de la comptabilité matière devront être pris afin de mettre en place ladite comptabilité ;

- la vulgarisation des nouveaux référentiels comptables des établissements publics Nationaux et des collectivités locales ;
- la formation des comptables publics, des ordonnateurs ou responsables des unités opérationnelles et des magistrats de la Cour des Comptes sur les normes comptables applicables à l'Etat ;
- la vulgarisation des missions du Conseil National de la Comptabilité (CNAC) ;
- la réforme des systèmes des entités exerçant dans les secteurs spéciaux (Banque, Mines, Assurances etc...).

• **Stratégie économique**

Sur la période 2025-2027, en matière de stratégie économique, le Gouvernement ambitionne :

- le renforcement de la compétitivité des filières ;
- l'optimisation des recettes ;
- le financement de l'économie ;
- la soutenabilité de la dette ;
- le renforcement de la promotion d'une croissance économique inclusive et durable ;
- la diversification du potentiel économique national ;
- le renforcement de l'environnement des affaires ;
- l'amélioration du climat des investissements ;
- le financement de l'économie nationale avec les partenaires locaux et les institutions financières locales.

• **Planification et Prospective**

Les principaux objectifs de la politique menée dans le secteur de la planification et la prospective concerneraient notamment :

- le renforcement du cadre législatif, institutionnel et organisationnel ;
- le renforcement des capacités humaines, matérielles et financières du système statistique ;
- le développement de la production statistique et l'analyse des données ;
- le développement de la diffusion et de l'utilisation des données statistiques.

Les résultats obtenus se rapportent à :

- la rénovation de l'indice des prix à la consommation ;
- la réalisation du recensement général de l'agriculture (RGA) ;
- la réalisation de l'enquête de production végétale et animale ;
- la réalisation de l'enquête démographique et de santé (EDSG III) ;
- la réalisation de du recensement général des entreprises ;
- la finalisation du texte modifiant les dispositions du décret portant organisation des directions Centrales de la Statistique et des Études (DCSE) ;
- l'amélioration de la diffusion des données des deux outils via les deux outils existants de la Direction Générale des Statistiques ;
- la production à 10% d'un rapport de mission d'exploitation et de sensibilisation pour l'élaboration d'un plan local de développement ;
- la production à 10% d'un rapport de diagnostic territorial en vue de l'élaboration d'un plan local de développement ;
- la rédaction du projet de décret instituant les visas de localisation et de conformité ainsi que le suivi des engagements pris dans le cadre des projets d'investissement et de l'exploitation des unités de production ;
- la rédaction du projet de décret fixant les modalités de répression des préjudices spatiaux, sociaux, économiques et le non-respect des engagements pris dans le cadre des projets d'investissement et de l'exploitation des unités de production ;

- la rédaction à 50% du projet de décret portant création et organisation du Comité Régional d'Expansion Économique et Sociale (CREES) qui s'inscrit dans le cadre de la planification décentralisée.

Les défis et les priorités du Gouvernement dans les trois prochaines années concerneront sur :

- la mise à disposition d'un système d'information de qualité ;
- la mise en place d'une SNDS intérimaire ;
- la conception des plans de développement provinciaux et départementaux ;
- le transfert de compétences par la planification décentralisée et participative au sein des provinces (loi sur la décentralisation) : mission de planification décentralisée ;
- l'élaboration de la politique d'aménagement du territoire.

S'agissant des réformes, le Gouvernement ambitionne :

- la mise en place d'un système quinquennal de renforcement en personnel hautement qualifié, au bénéfice du système statistique national ;
- l'amélioration de la production statistique sectorielle du système national (SSN) ;
- le renforcement de la production statistique courante au sein de l'organe central du système national (SSN) ;
- l'adoption du nouveau texte organique de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire ;
- la mise en place d'un organe de concertation : le Comité Régional d'Expansion Économique et Sociale (CREES).

En matière de stratégie nationale de développement, l'année 2024 a conduit à l'élaboration du :

- Plan National de Développement pour la Transition (PNDT 2024-2026) avec une inscription de trois cent vingt 320 projets pour un financement global de 3 600 milliards FCFA ;
- Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC 2024-2025) qui a permis d'identifier et prioriser les besoins au niveau provincial, le chiffrage des investissements et l'élaboration des documents de programmes provinciaux et national.

Sur la période 2025-2027, les défis et les priorités porteront sur les défis et les réformes porteront sur :

- la planification, l'études et l'évaluation des projets de développement ;
- la conception des plans de développement locaux et provinciaux ;
- l'élaboration d'un plan quinquennal de développement ;
- la mise en place d'un cadre institutionnel pour le PNDT et le PUDC ;
- la mise en œuvre et le suivi du PNDT ;
- la mise en œuvre et le suivi du PUDC ;
- la planification et la programmation annuelle et triennale des investissements ;
- l'élaboration des plans stratégiques sectoriels.

S'agissant de la Prospective, les politiques menées les deux dernières années ont été portées sur :

- la production de l'Examen National Volontaire sur les ODD en 2022, les résultats ont été publiés et présentés à New York ;
- le lancement du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) ; la signature du plan d'initiation, le lancement du programme et les missions de collectes de données dans les neuf (9) provinces ont été effectués en 2024 ;
- la construction du Modèle d'Equilibre Général Calculable Dynamique (EGCD) 2023 ;
- la construction du modèle iSDG-T21 (2023) ; • la construction du Modèle SimuEDUC-Gabon (2023).

Sur la période 2025-2027, les défis et les priorités porteront sur les défis et les réformes porteront sur :

- le développer un modèle macroéconomique structurel pour la réalisation des projections des indicateurs de développement ;
- l'actualisation des outils de modélisation existants (MEGCD, SimuED) afin de mettre à jour les outils existants pour refléter les changements dans l'économie et renforcer les capacités de leurs utilisateurs ;

- la réalisation d'études exploratoires sectorielles pour augmenter la fréquence et la qualité des études sectorielles pour informer les décisions stratégiques ;
- la mise en place des mécanismes d'une meilleure coordination des interventions des partenaires au développement afin d'établir des cadres de concertation réguliers et des mécanismes de coordination pour optimiser l'impact des interventions.

- **Commerce, PME et PMI,**

Les réformes mises en œuvre ont permis les réalisations majeures suivantes :

- l'attribution des marchés publics inférieurs à 150 millions de FCFA aux seules entreprises gabonaises ;
- l'agrément PME/PMI ;
- la maîtrise des techniques de transformation artisanale des produits agroalimentaires par 150 Organismes de Lutte contre la Pauvreté (OLP) ;
- la vulgarisation de plus de 35 types de produits locaux issus des (OLP) lors des expositions organisées sur l'esplanade de Mbolobé pendant les fêtes des mères et de Noël.

Sur la période 2025-2027, les défis et les priorités porteront sur la mise à la disposition aux opérateurs économiques d'un instrument juridique majeur qui contient l'ensemble des règles commerciales nationales et prend en compte les engagements internationaux du Gabon afin de rendre plus efficient le fonctionnement de l'écosystème économique et commercial.

Cet instrument juridique permettra également :

- la mise en place d'un environnement souple et flexible pour améliorer l'activité des opérateurs économiques et pouvoir uniformiser les règles et procédures commerciales pour répondre aux exigences de transparence du marché ;
- la maîtrise par l'État des circuits de production et du commerce de distribution au Gabon ;
- la maîtrise de la traçabilité et la transparence des transactions commerciales effectuées par les opérateurs économiques ;
- la maîtrise de l'implantation et de l'urbanisme commercial ;
- la régulation du commerce par voie électronique en tant qu'activité commerciale récente.

En effet, le Gouvernement de la transition ambitionne renforcer la sécurisation du cadre de développement des entreprises et du secteur privé tout en améliorant les rapports entre acteurs et administrations publiques compétentes. La nécessité d'un outil moderne de régulation du commerce et des activités économiques s'est imposée comme une évidence.

d. Développement des infrastructures

- **Travaux publics :**

S'agissant des investissements mis en œuvre de 2023 à 2024, le bilan des réalisations et des acquis se présente ainsi qu'il suit :

- **Etudes d'aménagement.** Elles ont été réalisées sur trois tronçons routiers majeurs, à savoir :
 - la réalisation des études d'aménagement du tronçon Franceville-Andjogo-Okondja (130 Km) ;
 - l'actualisation des études d'aménagement du tronçon Ndende-Doussala (49 km) ;
 - la réalisation des études d'aménagement du tronçon Ntoundou-Cocobeach (85 Km).
- **Suivi des travaux d'infrastructures.** Entre 2023 et 2024, les projets ci-après ont été suivis :
 - Voiries du Grand Libreville, phase 2 : 32 Km réalisés les travaux sont achevés et la réception définitive est effective sur les 45 km prévus ;
 - Transgabonaise (PK24-PK105) : 40 km ont été réalisés et réceptionnés sur 80 Km ;
 - Programme des Voiries des capitales provinciales et départementales : 12 km ont été réceptionnés à Franceville.
- **Entretien routier :** les projets des travaux d'entretien des routes :
 - Estuaire : Ntoundou- Cocobeach (32 km sur 83 km), Ntoundou-Doussala (15 km sur 28 km) ;

- Haut-Ogooué : Franceville-Pont Léconi-Okondja (80 km sur 137 km), Akiéni-Onga traitement des érosions régressives (50% de réalisés) ;
- Moyen Ogooué : réhabilitation de la voirie principale de Ndjolé (10% de réalisation) ; o Ngounié : réhabilitation de la route Mimongo-Pont Offoué (36 km sur 73km), Makongonio-Mbigou (20 km sur 47 km) ;
- Nyanga : Tchibanga-Moulengui Bidza (60 km sur 106 km) ; o Ogooué Ivindo : Booué-Koumameyong (34 km sur 48 km) ;
- Ogooué Lolo : Koulamoutou-Pont Offoué (20 km sur 87,5 km), Mougamou-Iboundji-Mandji (40 km sur 80 km) Koulamoutou-PanaDienga (80 km sur 120 km) ;
- Ogooué Maritime : Omboué-Ndougou (10 km sur 73 Km) ;
- Woleu-Ntem : Mitzic-Sam (50 km sur 54 km), Sam-Bibasse (40 km sur 84 km).

Au-delà des réalisations citées ci-dessus, **les travaux exécutés en urgence** concernaient :

- la construction d'un ouvrage provisoire (Ovan-Makokou) ;
- la réalisation des travaux de point à temps sur l'ensemble des voiries et sur le circuit de la tropicale Amissa Bongo ;
- le traitement des points noirs (bourbiers, éboulement, érosion, ponts défectueux etc.) sur certains itinéraires.

Sur la période 2025 à 2027, le Gouvernement poursuivra la modernisation de la voirie nationale tout en disposant de l'ensemble des outils d'aide aux décisions pour s'assurer des meilleures conditions de circulation en interne et d'accessibilité dans la sous-région. Les objectifs visés consistent, entre autres, à :

- amener le taux de bitumage du réseau routier de la voirie nationale de 20 à 30%, 1000 kilomètres supplémentaires ;
- rendre praticables en toutes saisons les routes provinciales ; • avoir une vitesse de référence de 40 km/h pour toutes les routes départementales ;
- moderniser environ 500 kilomètres de voiries dans toutes les villes du Gabon ;
- remplacer 200 ponts en bois par les ponts métalliques sur le réseau routier secondaire ;
- équiper les Directions provinciales en pèses-essieux mobiles pour les opérations de pesage inopinées ;
- rééquiper les Subdivisions et les Directions provinciales des TP en matériels et engins de Génie civil pour exécuter les tâches d'entretien routier (rechargement général des chaussées en matériaux latéritiques, ensoleillement des accotements des routes bitumées;
- construire les barrières de pluie sur l'ensemble du réseau routier en terre ;
- procéder aux embauches des ingénieurs, techniciens en TP (en travaux, mécanique, etc.), former et recycler le personnel d'exécution en techniques d'entretien routier ;
- finaliser les travaux de restauration de l'Ecole des Techniciens des Travaux Publics de Fougamou ;
- relancer les activités de formation et accroître les capacités d'accueil de l'Etablissement pour atteindre 250 apprenants ;
- renforcer les partenariats publics - publics et publics – privés.

Pour réaliser ces défis, le Gouvernement aspire à mettre en œuvre les réformes ci-après :

- l'adoption d'une loi-programme de modernisation des routes nationales de la voirie nationale ;
- la réorganisation du cadre institutionnel de la Direction Générale de l'Entretien des Routes et Aérodrômes par un Décret.

▪ **En matière d'infrastructures routières :**

Dans le but de poursuivre l'extension et le développement du réseau routier national par la réhabilitation de l'existant et la construction de nouvelles routes (Discours du nouvel an), le Gouvernement a déployé des moyens financiers, matériels et humains sur de nombreux axes routiers, à savoir sur :

- certaines voiries des communes de Libreville et Owendo et la voie de contournement nord de l'aéroport de Libreville ;

- l'axe PK24-PK105 de la route nationale n°1 (RN1) ;
- l'axe routier Akieni-Onga nécessitant une intervention d'urgence ;
- l'axe Forasol-Mbega ;
- les axes Nsilé-Bifoun et Bifoun-Ndjolé ;
- les axes routiers Ovan-Makokou et Alembé-Mikouyi (Ogooué-Ivindo) ;
- les axes routiers Oyem-Assok Medzeng, Abona-Mvane Yebiveign et Billy Mebo'o et Ebibeyin (Woleu-Ntem).

La sauvegarde du patrimoine routier national a conduit le Gouvernement à lancer les activités des brigades mobiles de surveillance et de protection du patrimoine routier national et à envisager l'adoption d'une loi-programme de modernisation des routes nationales de la voirie nationale pour mener les études et les travaux nécessaires en matière des infrastructures routières dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur des Infrastructures au Gabon (PASIG, phase 1). Cela concerne, entre autres :

- les travaux d'aménagement de la route Ndendé-Doussala, 49 km, RN1 ;
- les études détaillées de la route Medouneu-Sam-Bibasse, 155 km, RN5 ;
- les études détaillées de la route Makokou-Okondja, 260 km, RN7 ;
- les études de la réhabilitation de la section de route Akiéni-Kellé, 65 km, RN7 ;
- les études de la réhabilitation de la section de route Kellé-Franceville, 24 km, RN3.

▪ **En matière de Transport :**

Pour redynamiser le secteur des transports à la fin de l'année 2023, le Gouvernement a entrepris les actions suivantes :

- la redynamisation et la modification de l'âge limite d'importation des véhicules d'occasion pour les gabonais (8 ans) ;
- la modification de l'âge limite d'importation des motocyclettes d'occasion (12 mois).

• **Secteur terrestre**

S'agissant de 2022 à 2024, le bilan des réalisations et des acquis se présente ainsi qu'il suit :

- l'élaboration d'une nouvelle tarification des transports de personnes, de marchandises et autres biens, pour contribuer à la lutte contre la vie chère en encadrant les tarifs de transports routiers de personnes, de marchandises et autres biens ;
- la participation aux assises nationales sur la vie chère.

Sur la période 2025-2027, le secteur terrestre sera porté sur deux plans :

Le plan réglementaire, avec l'adoption des textes suivants :

- projet de décret portant attributions et organisation de la Direction Générale des Transports Terrestres (DGTT) ;
- texte portant création du corps de métiers des transports terrestres ;
- projets de textes d'applications à la loi n°035/2018 du 08/02/2019 portant orientation des transports terrestres en République Gabonaise.

Aussi, les activités à mener porteront sur :

- les missions de sensibilisation et de vulgarisation de la réglementation du secteur auprès des usagers ;
- les missions de recensement des activités liées aux métiers connexes au transport routier ;
- la production du tableau de bord des activités de la Direction Générale des Transports Terrestres ;
- la mise en place de la digitalisation des documents de transports ;
- la mise en place du bureau de géolocalisation des véhicules affectés ou effectuant le transport à titre onéreux de personnes, de marchandises et autres biens ;
- l'effectivité de la carte professionnelle de conducteur routier ;
- l'effectivité de la carte professionnelle de taximan.

Sur le plan structurel avec :

- l'acquisition d'un nouveau bâtiment pour loger les services de la Direction Générale des Transports Terrestres (DGTT), du Centre National de l'Examen du Permis de Conduire, et du Centre National d'Edition et de Délivrance de Documents de Transports ;
- l'interconnexion des services et entreprises délégataires du service public ;
- la recherche de financement pour les projets de la DGTT.

Le suivi du secteur des transports terrestres passe par la prise de textes réglementaires qui permettront un meilleur encadrement des activités du secteur. De plus, la réalisation des projets structurants participera à l'amélioration de la mobilité urbaine des populations et à l'augmentation de l'offre de transport. Cependant pour une meilleure efficacité dans ses missions et un meilleur déploiement sur le terrain, la dotation en moyens roulants s'avère impérative.

• **Secteur sécurité routière**

Durant la période 2022-2024, les activités réalisées ont été axées sur :

- la sensibilisation ;
- la prévention ;
- le contrôle routier et la répression ;
- une mission conjointe avec le Rotary Club Libreville Doyen sur l'alcool au volant ;
- une mission conjointe de nuit avec la collaboration de la préfecture de police de Libreville ;
- l'implantation de la signalisation routière aux abords d'un certain nombre d'établissements scolaires tels que le collège Bessieux, le complexe scolaire de Batavéa, le collège d'Avorbam, etc.

Le Gabon comme tous les pays membres des Nations Unies s'est engagé dans la deuxième décennie d'actions pour la sécurité routière 2021-2030 avec pour ambition de prévenir au moins 50% de décès et de traumatisme dus aux accidents de la route.

Ainsi, durant la période 2025-2027, en matière de sécurité routière, les projections seront axées sur :

- la lutte contre les excès de vitesse ;
- la lutte contre l'alcool au volant ;
- la prise en charge pré hospitalière des accidentés de la voie publique.

A cela s'ajoute l'incivisme de certains usagers de la route malgré les efforts fournis par le Ministère des Transports en termes de prévention routière.

D'où la nécessité d'un renforcement des notions de sécurité routière à leurs endroits par :

- le renforcement du cadre législatif et réglementaire par l'entremise des différents projets de texte, tels que: la loi portant modification des dispositions de l'ordonnance n°26/79/PR du 08 juillet 1979 fixant les modalités de constatation et de répression de la conduite des véhicules sous l'emprise d'un état alcoolique, le décret portant institution de l'audit de sécurité routière en République Gabonaise, l'arrêté fixant les conditions de suspension et de retrait du permis de conduire des véhicules à moteur, l'arrêté rendant obligatoire l'équipement des dispositifs des limiteurs de vitesse des véhicules affectés ou effectuant le transport public routier de personnes ou de marchandises en République Gabonaise, l'arrêté portant limitation du nombre de véhicules dans un convoi exceptionnel et fixant les caractéristiques du véhicule convoyeur, l'arrêté réglementant l'arrimage des charges sur les véhicules poids lourds en République Gabonaise, l'arrêté réglementant l'utilisation des dispositifs électroniques de géo- localisation des véhicules à moteur affectés au transport routier de personnes et/ ou des marchandises.
- l'intensification des campagnes de sensibilisation, en utilisant divers canaux de communication tels que la radio, la télévision, le téléphone, internet... ;
- l'organisation des séminaires de formation à la conduite préventive pour les conducteurs professionnels ;
- le renforcement des contrôles routiers sur l'ensemble du territoire national ;

- la présence, dans l'ensemble du pays, de la signalisation verticale et horizontale.

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, la direction générale responsable de la sécurité routière doit connaître un renforcement de capacité en moyens roulants, en matériels spécifiques (radars, éthylomètres calibrables de 0,8g, bâtons lumineux, etc.), en uniformes des agents qui sont sur le terrain et en maisons d'astreinte sur l'ensemble du territoire national.

- **Secteur aérien**

Sur la période de 2022 à 2024 les activités dans ce secteur, ont été axées sur :

- la réduction du taux de non-conformité de 35 à 78% ;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation en cas d'occurrence sur toute l'étendue du territoire national ;
- la formation de 23 enquêteurs de premières informations et des enquêteurs techniques en matière d'incidents et d'accidents d'aviation ;
- l'opérationnalisation du métier d'enquêteur de sécurité avec l'acquisition du matériel de l'enquêteur technique et des moyens roulants ;
- un exercice de simulation grandeur nature sur l'accident d'un avion dans la zone aéroportuaire ;
- la signature d'un certain nombre de protocole avec des partenaires ;
- le rapport de l'enquête technique de deux accidents à savoir : celui d'un aéronef ultraléger motorisé (ULM) qui a crashé à Ntoun le 11/11/2022 dont le pilote a perdu la vie, celui de la sortie de piste d'Air Cote d'Ivoire le 03/12/2022 à l'aéroport International Léon MBA, enfin celui d'un CESSNA Push-pull de la société Action Air, le 27 mars 2024 toujours à l'aéroport Léon MBA.

Les normes et recommandations adoptées par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) sont regroupées au sein de 19 annexes à la convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale. L'annexe 13 contient les dispositions internationales qui régissent les enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation. Elle a été rédigée avec le souci que tous les participants aux enquêtes puissent bien la comprendre. Elle sert en effet de document de référence à ceux qui, de par le monde, peuvent être appelés, souvent sans préavis, à s'occuper des nombreux aspects de l'enquête sur un accident ou un incident grave.

C'est à ce titre que sur la période 2025-2027, le Bureau d'enquête des incidents et accidents d'aviation (BEIAA) deviendrait une structure autonome et indépendante.

En outre, un accent serait mis sur :

- la formation des enquêteurs techniques ;
- la prestation de serment de l'enquêteur technique ;
- l'élargissement du champ d'action du Bureau d'enquête comme c'est le cas avec le NTSB américain ou le Bureau d'enquête de Côte d'Ivoire ;
- les textes législatifs et réglementaires du BEIAA afin que ce dernier soit en conformité avec les normes et recommandations de l'OACI ;
- la création d'un Fonds d'Intervention d'Urgence (FIU) conformément à l'article 30 du décret 235 afin de rendre le BEIAA proactif.

- **Secteur Météorologie**

L'activité météorologique dans le monde est placée sous l'égide de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Les orientations actuelles portent le signal des changements climatiques et du réchauffement global de la planète avec leur contingence de catastrophes aux impacts très considérables. Afin de garantir et assoir durablement la sécurité des biens et des personnes, pour que nul citoyen de la planète ne soit plus surpris par un quelconque événement hydrométéorologique et/ou climatique, l'OMM prône « l'alerte précoce pour tous » pour la résilience des populations et l'adaptation. Ce combat passe par la mise en place des services hydrométéorologiques nationaux robustes et densifiés. D'où les perspectives suivantes :

- acquisition et installation de 6 stations synoptiques automatiques, don de l'Inde ;
- acquisition et mise en mise en fonction de la salle technique (le serveur), don de l'Inde ;
- opération de numérisation de la banque de données météorologiques et climatologiques ;

- amélioration de la qualité des prestations de la Direction Générale de la Météorologie (DGM) pour les prévisions météorologiques quotidiennes et maritimes ;
- prévisions de vigilance climatique basées sur l'impact à court, moyen et long terme en collaboration avec l'ACMAD et le CAPC-AC ;
- prévisions saisonnières de l'Afrique centrale ;
- renforcement des capacités de la ressource humaine avec l'assistance de MFI et EUMETSAT.

Pour la période 2025-2027, la stratégie du Gouvernement consistera à :

- la réhabilitation et densification du réseau des stations météorologiques ;
- la construction de six (6) maisons d'astreinte pour les 6 stations météorologiques synoptiques automatiques, don du Gouvernement Indien ;
- la réalisation d'une nouvelle carte du réseau des stations météorologiques ;
- le renforcement des capacités techniques par la fourniture en équipements météorologiques et informatiques ;
- la suite de la digitalisation de la DGM et mise à disposition d'un système d'information : meteogabon.com ;
- la validation des textes de la DGM (Arrêté sur le paiement des prestations météorologiques et le décret portant création de l'Autorité Météorologique Nationale, recommandation de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM)).

• **Secteur ferroviaire**

Le Gouvernement envisage d'accroître les capacités techniques du transport ferroviaire pour assurer le désenclavement des provinces, d'acquérir une nouvelle rame voyageuse, de renforcer les outils de communication et de digitaliser les services d'achats et de ventes des titres de transports. Il compte sécuriser le transport ferroviaire en améliorant l'infrastructure, en renouvelant le rail et les traverses de bois, en prolongeant les voies dans dix (10) gares, en créant des voies supplémentaires dans quatre (4) gares et en modernisant les équipements de signalisation.

Enfin, avec le début d'exploitation des gisements de fer de Bélinga dans l'Ogooué-Ivindo, de Baniaka dans le Haut-Ogooué, et de Milingui dans la Nyanga, le Gouvernement prévoit la conception et le développement de la nouvelle ligne Komo Ogooué Railways (340 km) pour l'acheminement du minerai de fer et de la production industrielle de bois.

• **Secteur maritime**

Au regard de l'insuffisance d'infrastructures portuaires, le Gouvernement de la Transition ambitionne de mettre en œuvre une stratégie s'articulant autour de cinq (05) axes :

- l'opérationnalisation des textes d'application de la loi n°022/2011 du 24 février 2012 portant réglementation des activités maritimes et portuaires en République Gabonaise ;
- le renforcement en matériel rapide pour lutter contre la piraterie maritime et la mise en place des ports de débarquement des captures des produits halieutiques pour la maîtrise de la comptabilisation ;
- le développement de la main d'œuvre qualifiée dans le corps des métiers de la mer ;
- la normalisation des installations portuaires existantes et la construction des gares maritimes de Libreville et Port-Gentil, du port en eau profonde de Mayumba pour accueillir des gros porteurs, des chantiers navals et l'acquisition d'une flotte nationale ;
- la simplification des procédures.

▪ **En matière d'Habitat et de Logement**

En matière d'habitat et de logement, les plus Hautes Autorités ont pour ambition de permettre au grand nombre de concitoyens l'accession à la propriété. Pour matérialiser cette volonté, la Caisse des Dépôts et Consignations a acquis un certain nombre d'assiettes foncières à Libreville et dans sa périphérie afin de contribuer à la réduction du déficit national en logements estimé à ce jour à 300.000 unités.

Les différents investissements fonciers visent non seulement à développer des projets immobiliers totalement intégrés mais aussi, à implémenter un processus de viabilisation, d'aménagement et de vente en l'état de parcelles aux populations.

Dans cette optique, plusieurs interventions sont prévues, il s'agit notamment du :

- Projet MOVINGUI consistant en l'aménagement et le lotissement d'une assiette foncière de 385 hectares en parcelles de 500 mètres carrés dans la commune de Ntoun à OKOLASSI à destination de toute la population gabonaise. Ce projet vise à mettre à la disposition des concitoyens, des terrains entièrement aménagés (terrassement, construction d'une route d'accès au site à partir de la route nationale, raccordement au réseau électrique et d'eau, etc.) avec titres fonciers ainsi que la construction d'une écocité à vocation universitaire et technologique. Pour la pérennité et la bonne exécution de ce projet en cours, les actions suivantes sont également attendues : (i) le site de relogement (parcelle SCI GIMBTP) pour les populations impactées par le projet et (ii) la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour l'emprise de la voie d'accès au site ;
- Lotissement résidentiel « MELISSE – le DOMAINE DU GOLF » qui est un ensemble de 340 logements dans une parcelle entièrement clôturée de 14,5 hectares dans la zone de Mindoubé ;
- Projet de construction de 6 000 logements sociaux sur l'ensemble du territoire (type de villas F3 et F4 plain-pied) ;
- Projet de construction de 510 logements et aménagement de 16 000 parcelles dans le grand Libreville (ALHAMBRA, BIKELE et ESSASSA).

e. Développement humain et prospérité partagée

▪ Santé

Dans la période 2025-2027, en matière de santé, le Gouvernement s'attellera à améliorer l'état de santé et le bien-être de la population, au travers de la mise en œuvre du Plan de Développement Sanitaire 2024-2028.

Dans cette perspective, les principales initiatives permettront notamment de :

- renforcer la gouvernance du système de santé y compris la surveillance épidémiologique par un meilleur déploiement du Système National d'Information Sanitaire ;
- promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie par l'intensification des actions de sensibilisation de la lutte contre la maladie et de la riposte aux urgences sanitaires ;
- mettre en œuvre une médecine de proximité par l'opérationnalisation des structures sanitaires les plus proches de la population et l'extension de la Couverture Maladie Universelle.

En matière de renforcement de la gouvernance du système de santé, le Gouvernement s'emploiera à parachever les réformes sur le cadre institutionnel par un alignement du fonctionnement des services sur les normes prescrites par les textes législatifs et réglementaires qui régissent le secteur.

Dans ce contexte, les services techniques devraient bénéficier d'un renforcement des capacités organisationnelles et fonctionnelles avec la mise en place d'un cadre formalisé de planification et de suivi-évaluation des actions à entreprendre. Ces différentes initiatives seront soutenues par la promotion d'un système d'information sanitaire susceptible de garantir la performance et la coordination du système de surveillance épidémiologique.

S'agissant des actions de promotion de la santé, notamment à tous les âges, le Gouvernement de la Transition entend, dans la période 2025-2027, mettre un accent particulier sur la réduction de la morbidité et la mortalité, tout en privilégiant certaines catégories cibles notamment les femmes enceintes, la petite-enfance et les adolescents. Il s'agira d'intensifier les actions de prévention et de lutte contre les maladies notamment celles qui sont évitables par la vaccination.

Concernant la médecine de proximité, il s'agira de mettre en place et de rendre fonctionnel les organes de gouvernance du département sanitaire, en mettant l'accent sur les formations sanitaires du premier niveau. Aussi, il sera question de promouvoir les partenariats dans le cadre de l'appui aux régions et aux départements sanitaires.

Enfin, l'ambition du Gouvernement est d'œuvrer pour la mise en œuvre effective du Plan National de Développement de la Transition, car celui-ci prévoit une meilleure prise en compte de la problématique des déterminants environnementaux et sociaux de la santé dans l'action gouvernementale.

▪ **Sports**

Sur les trois (3) prochaines années, la politique publique en matière de sport consistera à :

- redorer l'image de L'OGSSU qui était le vivier des fédérations sportives où elles puisaient la plupart des talents ;
- réinscrire le nom du Gabon sur la scène sous-régionale, régionale et internationale par la qualité de nos athlètes ;
- doter les provinces des infrastructures sportives aux normes internationales ;
- faire qualifier le Gabon à la prochaine CAN ainsi que d'autres qualifications dans les autres disciplines sportives ;
- mettre l'accent sur la formation des jeunes (le sport de base), surtout au football afin de préparer l'élite de demain ;
- former le personnel d'encadrement, les sportifs et les arbitres dans toutes les disciplines sportives ;
- créer des centres de formation des jeunes ;
- mettre en place un cadre juridique fiable pour les associations et les fédérations sportives ;
- qualifier le Gabon à plusieurs compétitions internationales ;
- finaliser le recensement des associations sportives sur toute l'étendue du territoire national ;
- • former les cadres et agents du ministère à travers des formations continues.

▪ **Secteur éducation et enseignement supérieur**

Depuis le dernier trimestre 2023, le Gouvernement a affirmé son engagement en vue d'une éducation pour tous à travers :

- le rétablissement de la bourse pour les élèves du secondaire en le matérialisant par la prise de l'arrêté n° 0001/PM du 08 janvier 2024 portant ouverture de la bourse d'études aux élèves de l'Enseignement Secondaire ;
- la gratuité des frais d'inscriptions dès l'année 2023/2024 pour les élèves des établissements publics et confessionnels ;
- l'octroi de 1 000 postes budgétaires au profit des enseignants de l'éducation nationale précédemment en situation de présalaire ;
- la mise à disposition d'une dotation destinée à la réhabilitation des internats.

Sur la période 2025-2027, les actions relatives au secteur de l'éducation porteront notamment sur les constructions et les réhabilitations des établissements ainsi que le renforcement des capacités. En matière de sécurité dans les établissements scolaires, le Gouvernement compte faire appliquer la politique de tolérance zéro face à la recrudescence des violences en milieu scolaire et l'interdiction des débits de boissons à proximité desdits établissements.

Afin d'améliorer l'offre de formation sur les trois prochaines années, le Gouvernement prévoit d'entreprendre les actions suivantes :

- la révision de l'ensemble des textes de gouvernance des Universités, Grandes Écoles et Instituts (UGEI), des instituts de recherches et des œuvres universitaires ;
- la montée en puissance de la Commission Scientifique sur l'Assurance Qualité (CSAQ) de l'enseignement supérieur en moyens suffisants pour son fonctionnement ;
- l'organisation des assises, conférence des recteurs, des ateliers, des séminaires et autres pour l'enseignement supérieur ;
- l'organisation du Dialogue Social.

- **Volet Enseignement Supérieur**

Le Gouvernement a envisagé dans un premier temps, de procéder au renforcement des capacités dans les établissements existants puis, d'entreprendre la construction et la réhabilitation des universités et grandes écoles reproduisant le socle des formations classiques en vue, entre autres, de lutter efficacement contre la massification des effectifs dans l'enseignement supérieur.

En termes de construction, le Gouvernement a entrepris, grâce au mécanisme de la Provision pour Investissement Diversifié (PID) et la Provision pour Investissement en Hydrocarbures (PIH) et la dotation spéciale CTRI de treize milliards (13 000 000 000), des travaux de réhabilitation de trois universités (UOB, USS et USTM).

À l'horizon 2025-2027, l'investissement prévu concerne :

- l'étude pour la construction du siège de l'Université Numérique du Gabon à Lambaréné (Université Rose Francine ROGOMBE) ;
- l'évaluation des équipements des salles de classes et des bureaux construits sur la dotation spéciale du CTRI ;
- l'étude pour la construction de la grande bibliothèque des universités et l'étude du redimensionnement des projets de construction des Universités d'Oyem et de Mouila.

- **Volet Recherche Scientifique**

La recherche étant l'une des missions fondamentales de l'université, elle devrait constituer le point d'ancrage de l'enseignement et de la diffusion scientifique. Ainsi, elle est un levier essentiel du savoir dans l'enseignement supérieur et du développement de notre pays. Attribut de la qualité académique, elle est déterminante pour la production et l'innovation technologique et scientifique.

C'est dans cette optique que le Gouvernement a décidé d'investir dans le développement du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST) en lui octroyant :

- vingt-neuf millions six cent mille cinq cent trente-cinq (29 600 535) FCFA pour la réfection de la clôture,
- cent quatre-vingt-dix millions (190 000 000) FCFA pour la réfection des campus ,
- trois millions huit cent quarante-trois mille sept cent (3 843 700) CFA pour la réfection de la guérite ;
- sept cent trente millions neuf cent trente et un mille neuf cent soixante-huit (730 931 968) FCFA dédiés à la réhabilitation du bâtiment abritant l'Institut de Pharmacopée et de Médecine Traditionnelle (IPHAMETRA) ;
- deux cent trente-six millions deux cent quinze mille (236 215 000) FCFA affectés à la construction des clôtures ,
- vingt-cinq millions (25 000 000) FCFA pour la mise en place du poste de sécurité ;
- trente-cinq millions (35 000 000) FCFA pour l'installation du système de vidéosurveillance.

À l'horizon 2025-2027, il est prévu une étude pour la construction d'un Centre Interdisciplinaire de Recherche sur la biodiversité, le climat et l'environnement.

- **Volet vie de l'étudiant**

Pour le compte de ce programme, le Ministère a bénéficié d'un montant de sept milliards quatre cent mille (7 400 000 000) FCFA reparti ainsi qui suit :

- études et construction d'un nouveau restaurant de 1000 places à l'UOB d'un montant d'un milliard cinq cent millions (1.500.000.000) FCFA ;
- équipements des restaurants universitaires à l'UOB, l'USS et l'USTM pour un milliard (1.000.000.000) FCFA ;
- achat d'un poste transformateur à l'UOB d'un montant de trois cent millions (300.000.000) FCFA ;
- acquisition des véhicules de livraison/bus du personnel/ambulances à l'UOB, l'USS et l'USTM pour un montant de quatre cent millions (400 000 000) FCFA ;
- acquisition de chambres froides pour l'UOB et Grandes Écoles d'un montant de cinq cent millions (500 000 000) FCFA ;
- études et construction de 4 pavillons à l'USS, l'UOB et l'USTM pour un montant de trois milliards cinq cent mille (3 500 000 000) FCFA ;

- construction d'un centre de stockage à l'USS d'un montant de deux cent millions (200 000 000).

Pour ce programme, l'investissement prévu est axé sur une étude pour la construction des logements des étudiants hors des espaces pédagogiques pour la période 2025-2027. Il s'agit de :

Pour l'Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM) :

- la réhabilitation du campus : 2 199 042 196 FCFA ; • la réhabilitation des blocs pédagogiques : 2 601 355 581 FCFA ;
- la réhabilitation des blocs administratifs : 986 734 168 FCFA ;
- la réhabilitation du centre médical et du restaurant U : 508 669 487 FCFA ;
- l'équipement mobilier : 606 707 978 FCFA ;
- l'éclairage : 94 606 571 FCFA ;
- l'étanchéité des bâtiments : 3 294 303 823 FCFA.

Pour l'Université des Sciences de la Santé (USS) :

- la réhabilitation du restaurant de l'USS : 317 794 671 FCFA.

Ainsi, la vision d'une « Université et une recherche scientifique du territoire » avec pour objectif de contribuer à la transformation de la société dans le pays, constitue l'un des principaux objectifs du plan pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche Scientifique et l'Innovation Technologique. Elle est présentée comme suit :

- Achèvement des travaux de l'Université d'AKANDA : coût global : 30 901 381 808 FCFA ;
- Achèvement des travaux de l'Université de Port-Gentil (Ancienne École Supérieure de Commerce de Port-Gentil) : coût global : 26 927 551 595 FCFA.

L'investissement prévu sur la période 2025-2027 est axé sur une étude pour la construction des logements des étudiants hors des espaces pédagogiques.

▪ **Protection sociale**

Sur la période 2025-2027, le Gouvernement entrevoit :

- de renforcer le socle de protection sociale et l'encadrement du secteur ;
- d'améliorer la performance de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
- d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables à travers des actions d'accompagnement social et psychologique qui s'inscrivent dans le cadre du respect des Droits de l'Homme et de la dignité humaine.

f. Diversification et opportunités de croissance

▪ **Secteur minier**

Sur les deux dernières années, les actions réalisées au cours de cette période se déclinent en cinq (05) axes :

- la réforme du cadre Institutionnel et réglementaire ;
- l'amélioration de la gouvernance ;
- la promotion et amélioration du climat des affaires du secteur minier ;
- l'amélioration du cadre de travail ; • la mise en œuvre de grands projets miniers.

Ces axes ont abouti à :

- l'adoption par le conseil des Ministres de deux (02) décrets portant restructuration du Ministère des Mines ;
- la signature du décret portant Création de la Brigade Minière ;
- la mise en place de PROMINES : logiciel visant à dématérialiser les procédures de demandes d'autorisation et des titres miniers ;
- la réalisation des brochures promotionnelles sur les opportunités d'investissement ; • les travaux de réhabilitation du Laboratoire de Géologie (PADEG) ;

- la fourniture et l'installation des équipements pour le laboratoire de géologie de la Direction Générale des Mines et de la Géologie (PADEG) ;
- l'acquisition de matériels et équipements du Laboratoire Mobile d'Analyses de la Direction Générale des Mines et de la Géologie (PADEG) ;
- la signature du décret et de la convention de REMINAC SA pour l'exploitation du gisement de Fer de Baniaka dans le Haut-Ogooué ;
- la signature du décret et de la convention de IVINDO IRON SA pour l'exploitation du gisement de Fer de Belinga Ogooué-Ivindo ;
- la signature du décret portant exploitation du gisement d'Or de Etéké par la société MANAGEM ; • la création et mise en service de la raffinerie d'or de Nkok ;
- la levée de la mesure de suspension de l'activité d'orpaillage ;
- le recensement et la régularisation des artisans miniers par la délivrance des cartes d'expat uniquement aux autochtones.

Les défis et priorités pendant la période 2025-2027 porteront sur :

- la réduction de la vie chère ;
- la bonne utilisation des fonds liés à la RSE ;
- la restauration de la souveraineté nationale sur le périmètre minier.

Avec pour mesures :

- l'ouverture de carrières et la mise en place de silos et dépôts à travers la construction des infrastructures nationales et la contribution à l'aménagement du territoire ;
- la finalisation de la relance des activités d'orpaillage avec pour objectif d'officialiser les activités du secteur de l'artisanat minier afin d'améliorer la contribution du secteur minier dans le PIB ;
- la confirmation du rôle de la SEM et de l'objectif de doublement de sa taille sur 3-5 ans, ce qui permettra d'accompagner le développement des petites mines et des carrières ;
- la mise en place d'une stratégie pour l'or, les diamants et les terres rares par la définition du concept de minerais stratégiques d'importance nationale : or, diamants, terres rares, l'exploitation réservée aux nationaux pour les petites mines, les carrières et l'artisanat ;
- la définition de couloirs de logistique minière (route, ferroviaire, fluvial, portuaire) et revue des hypothèses de financement l'amélioration des infrastructures de transport pour l'évacuation du minerai issu des différentes mines vers les ports dédiés ;
- l'implémentation d'un Système d'Information Géographique de Cadastre Minier au Gabon avec pour objectifs la cartographie des zones minières existantes et potentielles, la centralisation et la sécurisation des données relatives au secteur minier.

Par ailleurs, le Gabon dispose d'un sous-sol riche en ressources minérales (manganèse, fer, or, phosphate, potasse, uranium, niobium, tantale, terres rares etc.). Malgré cette richesse, le produit du manganèse n'est transformé localement qu'à 4 ou 5%, malgré la présence d'une infrastructure adaptée/dédiée (Barrage hydro-électrique de Grand Poubara).

La vision stratégique du secteur est d'améliorer la gouvernance, la gestion et le contrôle des activités minières, et de valoriser le potentiel minier. Elle repose sur trois (3) axes majeurs :

- ***Volet gouvernance du secteur minier***

Le secteur des mines se veut plus attractif à l'intention des investisseurs et demeure en attente des textes d'application du code minier. Dans le cadre d'une meilleure gouvernance, il y a lieu de finaliser ces textes d'application. L'informatisation du cadastre minier est une nécessité notamment pour la mise à jour de la carte géologique. Il permettra une affectation des permis selon les prescriptions du Conseil National d'Affectation des Terres en corrélation avec les secteurs pétrolier, forestier et agricole, etc.

- ***Volet suivi et contrôle des activités minières***

Le Gouvernement de la Transition entend renforcer les opérations de contrôle par la fourniture de moyens techniques et financiers à l'endroit des brigades minières pour soutenir leur déploiement sur l'ensemble du territoire national. Dans ce sens, il sera envisagé l'acquisition d'outil pour l'authentification des minerais dans les comptoirs d'achats par l'administration et les opérateurs économiques. Par ailleurs, il s'agira également de renforcer les ressources humaines qualifiées aux métiers des mines.

Dans l'optique d'optimiser ses revenus miniers, l'administration entend exercer un meilleur contrôle de ses ressources. Il s'agira de renforcer le système de vérification par rapport au tirant d'eau développé avec le concours des douanes gabonaises pour mieux évaluer le chargement des minerais de manganèse destinés au marché international. Ainsi, l'estimation de la valeur de la production ne se fait plus sur une base déclarative (système déclaratif de production) faite par l'opérateur mais se fonde sur un comptage réel avec les instruments de l'administration. Pour rendre efficace le suivi et le contrôle de la production, il est nécessaire de doter le ministère des moyens adéquats.

- **Volet géologique et minier**

La perspective est d'améliorer la connaissance du potentiel géologique et minier au niveau du territoire national afin d'augmenter et de viabiliser les ressources de l'État dérivant de manière directe ou indirecte de l'activité minière. Il s'agira de procéder à un inventaire minier afin d'identifier le potentiel économique d'autres substances à haute valeur ajoutée (les terres rares, le niobium, la potasse, ...). Dans ce sens, le Gabon a inauguré sa première raffinerie d'or en début d'année 2023 pour une production initiale de 2 tonnes par an. L'objectif est d'extraire 30 tonnes sur la période 2023-2027. La stratégie est de favoriser une exploitation rapide des ressources, d'en stocker une partie comme réserve pour les générations futures et actif financier au service du Gabon.

- **Tourisme**

Pour la période 2025-2027, le Gouvernement de la Transition ambitionne le développement de l'offre touristique nationale avec pour finalité l'augmentation du nombre de touristes avec plus de 600.000 touristes chaque année d'ici à 2029.

Le Ministère du tourisme et de l'artisanat oriente, et en conformité avec la Feuille de route, son action principalement vers la poursuite des missions d'identification des sites touristiques (nature et culture) se fera à travers toute l'étendue du territoire. Sur neuf provinces, seules 6 provinces (9 villes, 30 sites) ont connu un début d'identification qui a permis la réalisation de la Caravane Touristique du Gabon du 15 juillet au 30 août 2024. Trois (3) provinces vont donc connaître ces missions d'identification et certaines des 6 vont connaître un approfondissement de cette identification.

La réalisation de ces missions est indispensable pour recenser les ressources touristiques qui constituent la base de la production touristique. Par ailleurs, le focus mis sur certains sites permet aux gabonais de se réapproprier leur pays en appréciant différemment cette richesse naturelle et culturelle : toute chose permettant d'augmenter en eux un sentiment d'appartenance (fondement d'une Nation).

De ces missions d'identification, le Gouvernement procède à une valorisation des sites (3 sites en ce moment : Tsamba magotsi, Lac Bleu, Matama tsengue) qui ont acquis l'adhésion du grand nombre et qui disposent d'un certain nombre de critères (accessibilité, représentativité, valeur...) de localisation. Cette valorisation, à minima pour certains, permettra au site de connaître une exploitation test par le Ministère. L'exploitation test, en partenariat ou pas avec un opérateur privé, permettra d'identifier des coûts engagés lors de la mise en valeur du site.

La deuxième phase se fera par une exploitation du site sous le modèle d'un contrat de partage du résultat net entre le Ministère et l'opérateur privé. Pendant cette exploitation, le Ministère et/ou l'opérateur privé pourra, par ailleurs, récupérer les frais engagés lors de la phase test avant le partage du résultat net. La promotion des sites se fera, in fine, au travers d'actions d'AGATOUR et de la réalisation de la Caravane.

La Caravane Touristique du Gabon, ce fort produit touristique qui va se réaliser sur l'étendue du Gabon va permettre un brassage des populations et occasionner les flux financiers de la Capitale vers les petites villes de

l'intérieur et créer une marque forte pour la Destination Gabon. Ainsi, permettre de créer dans certaines localités de nouvelles structures et augmenter la qualité de services pour les établissements touristiques qui existent déjà.

Par ailleurs, pour la période 2025-2027, la mise en œuvre d'actions stratégiques est nécessaire pour le renforcement du développement du tourisme, à savoir :

- la mise à disposition d'une hôtellerie répondant aux normes internationales ;
- l'institutionnalisation de la Caravane Touristique du Gabon ;
- la réalisation d'infrastructures sur des sites à fort potentiel ;
- la création des Zones d'Intérêts Touristiques (ZIT) par l'aménagement de sites ;
- le renforcement des critères de délivrance des titres d'exploitation ;
- le renforcement des capacités des agents du secteur du Tourisme ;
- l'accroissement de la compétitivité des voyages internes et intra régionaux.

▪ **Pêche**

Les activités réalisées par la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture se sont axées essentiellement sur :

- la construction de l'inspection provinciale de pêche (Haut-Ogooué ; Ogooué-Lolo; Ogooué-Ivindo, Moyen-Ogooué, Ngounié, Ogooué-maritime, Woleu-Ntem) ;
- la construction d'une brigade de pêche à Ndjolé et l'acquisition de trois nouveaux bateaux de pêche pour SIFRIGAB (chalutiers) ;
- le lancement de la construction d'un nouveau centre d'appui à la pêche artisanale à Omboué ;
- la remise de matériels pour les professionnels de la pêche de Cocobeach.

Sur la période 2025-2027, l'ambition majeure du Gouvernement de la Transition dans ce secteur est d'industrialiser la filière thon, de construire des quais de pêche dans plusieurs localités et un abattoir ainsi qu'une chambre froide de grande capacité.

▪ **Eaux et forêts**

En matière de Forêt-Bois, le Gouvernement a organisé le sommet consacré aux enjeux forestiers One Forest Summit, du 1er au 2 Mars 2023, avant de procéder au lancement des travaux de construction de la maison de l'ivoire le 2 mai 2024 et au lancement de la première édition des Journées des Industries du Bois, le 13 mai 2024.

Sur la période 2025-2027, le Gouvernement ambitionne d'augmenter la contribution de la filière forêt-bois dans le Produit Intérieur Brut (PIB). La mise en œuvre de cette stratégie du secteur forestier impliquera :

- la finalisation de l'audit des permis forestiers et l'application des recommandations ;
- la mise en place d'un système national de traçabilité du bois (SNTB-Gabon) ;
- la mise en place d'un système d'e-gouvernance en complément du système de traçabilité pour la modernisation et la dématérialisation de la gestion du Ministère ;
- l'opérationnalisation du Système de Contrôle de la Légalité et de Traçabilité des Bois du Gabon (SCLT-Gabon) et du Label "Bois du Gabon" ;
- l'utilisation des crédits carbone créés pour encourager les améliorations de gestion et l'optimisation de la création de nouveaux crédits carbone au niveau national ;
- la généralisation de la certification forestière ;
- la finalisation du nouveau code forestier par la lisibilité de la procédure de retraits de permis forestiers ;
- la mise en place de plantations des essences naturelles dans les zones propices ; • la fluidification du transport des produits bois entre la forêt, les usines et le port par l'optimisation des contrôles routiers ;
- l'évaluation du niveau de mise en œuvre des outils de la foresterie sociale et proposition des stratégies d'optimisation des bénéfices ;
- la création d'un nombre optimal des Forêts Communautaires (FC) et avec une gestion efficace ;

- l'amélioration de la liquidation et le recouvrement des recettes fiscales ;
- l'animation des activités de la Task-Force Amont Forestier.

▪ **Protection de l'environnement et changement climatique**

La protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques et la préservation de la biodiversité et le développement durable demeurent au centre des préoccupations du Gouvernement de la Transition.

Sur la période 2023-2024, les actions du Gouvernement en matière d'environnement ont porté sur :

- la mise en œuvre d'une diplomatie environnementale au Gabon ;
- la mobilisation des financements verts ;
- l'évaluation environnementale des projets de développement ;
- le contrôle et suivi des installations industrielles ;
- le renforcement du cadre juridique.

Ces actions ont pour principaux résultats :

- le maintien du leadership diplomatique du Gabon en participant à près de 10 missions internationales dont les conférences des parties sur les changements climatiques ;
- la mobilisation des financements verts : signature du projet GEF 7 pour un montant de 6,5 millions USD, contribution à la signature d'une obligation bleue en 2023 pour un montant de 500 millions USD ;
- le soutien aux projets de développement avec plus de 150 projets approuvés sur la période dans les télécommunications, les mines, les hydrocarbures et les industries ;
- le suivi des installations industrielles par la réalisation de plus de 200 missions sur le territoire national mais essentiellement de suivi en l'absence de ressources pour réaliser les missions de police ;
- le renforcement du cadre juridique par l'adoption d'une nouvelle loi relative à la lutte contre les pollutions par les plastiques à usage unique.

Les priorités en matière d'environnement sur la période 2025-2027 concernent :

- la gestion de l'environnement urbain, notamment la gestion des déchets et évaluation des gisements (plastiques, huiles usagées...), la fermeture de la décharge de Mindoubé, la lutte contre les plastiques à usage unique, les nuisances sonores et les atteintes à la qualité de l'air et le suivi de l'érosion côtière dans les centres urbains ;
- le suivi des installations classées et des exploitations industrielles à travers le recensement des Installations Classées, le suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementaux et Sociaux, l'audit environnemental des exploitations industrielles (Mines, forêt, hydrocarbure, etc.) et la police environnementale ;
- la gestion des écosystèmes naturels par le suivi de la qualité des écosystèmes et la réhabilitation des écosystèmes dégradés ;
- la diplomatie environnementale par le respect des échéances des cotisations internationales, la participation aux événements internationaux en matière d'environnement et la promotion du modèle écologique du Gabon ;
- la mobilisation des ressources à travers le développement de partenariats, la soumission de requête de financement et la création de la fiscalité environnementale ;
- le renforcement des capacités, notamment la formation technique, l'acquisition de moyens opérationnels, le déploiement sur l'ensemble du territoire et le recrutement de personnels ;
- la contribution au développement durable en participant à la planification stratégique des politiques de développement et à la mise en œuvre de la loi sur le développement durable ;
- l'accentuation de la sensibilisation par l'éducation et l'information (organisation des sessions éducatives dans les écoles, les universités et les communautés, la distribution des supports éducatifs et la diffusion des messages de sensibilisation sur les médias), et l'engagement communautaire (organisation des journées de

nettoyage des plages et rivières, et de planting avec la participation des habitants et des entreprises locales).

Les réformes à venir 2025-2027 concernent :

- la création d'une fiscalité environnementale ;
- la mise en place du fonds de sauvegarde de l'environnement ;
- la gestion du conflit Homme-Faune.

- **Finance verte**

La transition écologique est devenue un enjeu majeur pour notre société. Elle est notamment associée à la lutte contre le changement climatique lié aux émissions de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote...), d'où la nécessité de favoriser la transition énergétique, c'est-à-dire la modification structurelle des modes de production et de consommation de l'énergie. Les obligations vertes font partie des premiers instruments financiers associés à la finance verte, elle-même associée à la finance durable. Elles ont connu un essor rapide dans le sillage de l'Accord de Paris sur le climat (2015) et sont devenues un levier important du financement de projets liés à la transition énergétique.

L'objectif est de favoriser le financement de projets bas-carbone nécessaire à la transition. Outre le climat, une obligation verte peut également être destinée à financer des projets en lien avec la protection de la biodiversité, la réduction de la pollution, l'économie circulaire.

- **Secteur hydraulique et énergétique**

- **En matière d'énergie**

La volonté d'améliorer la gouvernance du secteur a conduit à l'adoption et la promulgation de la loi n°012/2023 du 19 juillet 2023 portant réglementation du secteur Electricité.

En 2023, les capacités installées sont de 704 MW dont 380MW d'origine thermique (Gasoil et Gaz) et 324MW d'origine hydraulique (Kinguele, Tchimbele, Poubara, Bongolo), qui représentent respectivement 54% et 46% de l'énergie électrique produite.

Aussi, pour améliorer la qualité des services en électricité à l'intérieur du pays, deux nouveaux groupes électrogènes, d'une puissance de 2250 KVA, sont acquis le 20 mai 2024.

- **En matière de ressources hydrauliques**

Le projet « Programme intégré d'alimentation en eau potable et d'assainissement de Libreville (PIEPAL) » a été réalisé à 80%. Ce projet prévoit un accroissement des infrastructures d'alimentation en eau potable et assainissement pour les conditions de vie des populations dans le Grand-Libreville.

Sur la période 2025-2027, en matière d'énergie, le Gouvernement de la Transition entend poursuivre la vision d'amélioration de l'offre des services énergétiques pour satisfaire le bien-être des citoyens et soutenir le développement économique du Gabon. Cette vision s'appuiera sur la mise en œuvre du Plan Sectoriel Électricité (PSE) qui s'articule autour de cinq (05) axes stratégiques majeurs :

- l'amélioration de la gouvernance du secteur ;
- le développement d'une offre énergétique abondante, compétitive et durable ;
- l'accroissement de l'accès aux services de l'électricité (accès universel) ;
- la mise en place d'un marché national de l'électricité connecté aux marchés sous-régionaux ;
- la promotion de l'efficacité énergétique.

Ainsi, ces axes auront pour finalité :

- le développement des projets d'aménagement hydroélectriques de l'Impératrice Eugénie (120 MW), FE2 (56MW) et de Kinguelé Aval (35MW) qui permettront d'accroître l'offre énergétique dans les provinces de l'Estuaire, du Moyen-Ogooué, de la Ngounié, la Nyanga, de l'Ogooué-Ivindo et du Woleu-Ntem ;
- la construction de la centrale thermique gaz de Mayumba (20 à 50 MW) dont la mise en service permettra de déclasser les centrales thermiques diesel de Tchibanga, Mouila, Lambaréné, Fougamou et Mayumba ;

- la sécurisation de l'approvisionnement en électricité par l'interconnexion avec la Guinée Équatoriale (12 MW) en 2024. Ce projet permettra de déclasser les centrales thermiques diesel d'Oyem, Bitam et Mitzic dont les charges d'exploitation sont très élevées avec un impact négatif sur l'environnement.

Dans la poursuite des actions en cours dans le cadre des activités menées par le Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC), un accroissement de l'accès aux services de l'électricité et la mise en place d'un marché national de l'électricité connecté aux marchés sous-régionaux conduira à :

- la construction d'une ligne électrique 225 KV entre le futur poste 225/30 KV de Bafoula et Lastoursville, d'un poste de transformation 225/30 KV et reprise de la boucle 30 KV Haut Ogooué-Ogooué Lolo ;
- la construction d'une ligne électrique 225 KV entre Fougamou et Ntoun 2 et d'un poste 225/30 KV à Bifoun ;
- la construction des lignes électriques entre Mayumba et Tchibanga ;
- la construction d'une ligne d'interconnexion électrique 110 KV entre Cogo (Guinée Équatoriale) et Ntoun ;
- la construction d'une ligne électrique 90 KV entre Fougamou et Mouila ;
- la réhabilitation de la ligne électrique 90 KV Oyem-Mitzic.

En matière de ressources hydrauliques, il est à noter des déficits de production d'eau potable avec notamment des unités de production à la limite de la saturation et des réseaux vétustes. Pour répondre à ces manquements, le Gouvernement entend poursuivre sa vision d'amélioration de l'offre des services en eau potable et en assainissement pour satisfaire les citoyens et soutenir le développement économique du Gabon. Cette vision s'appuiera sur la mise en œuvre du Plan Sectoriel Eau qui s'articule sur quatre (04) axes majeurs :

- la gouvernance de l'eau ;
- l'opérationnalisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ;
- le développement des programmes de mise en valeur des ressources en eau ;
- le renforcement des capacités par la formation, l'éducation et la recherche-développement.

▪ **Pétrole et Gaz**

Sur la période 2023-2024, les actions ci-dessous ont été réalisées :

- l'élaboration du rapport d'évaluation des offres de l'appel d'offres ouvert N°002/MPG/DGEL/CONSTRUCTION-R+2/2022 ;
- la validation du rapport d'analyse des offres par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) ;
- l'obtention du visa de conformité juridique de la DGMP.

Pour les trois (3) prochaines années (2025-2027), la priorité est la mise en place d'un laboratoire de référence dans le domaine des études au sein du secteur pétrolier et gazier.

A cet effet, le Gouvernement compte :

- garantir la qualité des produits pétroliers et gaziers sur l'ensemble du territoire de la République gabonaise ;
- promouvoir le respect des normes de qualité et de sécurité des produits pétroliers et gaziers ;
- promouvoir la formation des jeunes gabonais dans les filières des études et laboratoires du secteur pétrolier ;
- garantir la disponibilité des données sur la qualité des produits pétroliers mis en vente en République gabonaise.

Quant aux réformes, celles-ci porteront sur :

- la construction du bâtiment annexe (R+2) pour abriter les laboratoires et bureaux de la DGEL selon les normes de qualité et de sécurité ;
- la garantie de la qualité des produits pétroliers et gaziers sur l'ensemble du territoire de la République gabonaise ;
- l'accréditation des laboratoires.

5.3. Finances publiques

La stratégie du Gouvernement sera de mener une politique budgétaire axée sur l'optimisation de la mobilisation des recettes budgétaires et une dépense publique plus efficiente.

Les recettes de l'Etat projetées comprennent en moyenne 2.824,6 milliards de FCFA pour les recettes du budget de l'Etat et de 1.026,3 milliards de FCFA pour les ressources de financement et de trésorerie.

Les recettes intérieures de 2025 à 2027 seraient impactées par le repli des recettes pétrolières en dépit des performances des recettes hors pétrole. Ainsi, les recettes pétrolières se replieraient à 977,8 milliards de FCFA en moyenne. Dans le même temps, les recettes non pétrolières augmenteraient à 1.570,3 milliards de FCFA en moyenne sur la période. De même, les recettes affectées s'établiraient à 276,3 milliards de FCFA en moyenne.

Sur la période 2025-2027, la relance attendue du secteur hors - pétrole de notre économie ainsi que la stabilité de la croissance mondiale devraient se traduire par une amélioration de nos recettes publiques non pétrolières. En effet, les recettes non pétrolières hors dons et fonds de concours progresseraient, passant de 1.715,1 milliards de FCFA en 2025 à 1.976,3 milliards de FCFA en 2027. En pourcentage du PIB, ces recettes évolueraient de 13,1% du PIB en 2025 à 14,2% du PIB à l'horizon 2027.

5.3.1. Fiscalité de porte

De 2025 à 2027, sous l'impulsion d'une nouvelle dynamique économique impactant positivement le niveau des échanges extérieurs de biens, les recettes douanières afficheront une croissance soutenue, passant de 442,3 milliards Francs CFA en 2025 à 485,5 milliards de FCFA en 2027.

Tableau 28: Projection des recettes douanières 2025-2027 (En milliards de FCFA)

	LF 2024 (1)	PLF 2025 (2)	Variation (2-1)	DOB 2026	DOB 2027
Total recettes douanières	431,4	442,3	10,9	464,4	485,5
Droits et taxes à l'exportation	43,8	49,3	5,5	51	52,3
dont droit de sortie bois débités et	15	18,4	3,4	19,7	20,6
droit de sortie Mines	28,7	30,7	2	31,1	31,4
Droits et taxes à l'importation	387,6	393	5,4	413,4	433,2
dont taxe sur la valeur ajoutée	150,8	152,9	2,1	160,9	168,6

Source : Cellule Technique-CICMB/DGDDI

5.3.2. Fiscalité intérieure

Sur la période 2025-2027, les recettes fiscales intérieures augmenteraient, passant de 1.120,8 milliards de FCFA en 2025 à 1.231,3 milliards de FCFA à l'horizon 2027. Cette évolution s'explique par la bonne tenue de l'activité économique ainsi que les efforts croissants de recouvrement de ces recettes.

Tableau 29: Prévisions des recettes 2025-2027 (En milliards de FCFA)

	LF 2024 (1)	PLF 2025 (2)	Variation (2-1)	DOB 2026	DOB 2027
Recettes fiscales et non fiscale	1019,8	1120,8	101	1 231,3	1 315,5
Impôts sur le revenu et le bénéfice	449,2	485,3	36,1	526,5	561,7
IRPP	151,2	162,9	11,7	177,3	189,2
IS	298	322,4	24,4	349,2	372,5
Impôt sur la consommation	381,9	412,2	30,3	444,2	454,8
Autres taxes	101	107,6	6,6	113,4	95,2
TVA brute	280,9	304,6	23,7	330,9	359,6

Autres taxes	188,6	223,3	34,7	260,6	299
Recettes affectées	-	-	-	-	-
Remboursements TVA (courant)	29,2	45	15,8	85,8	125,9
Recettes nettes	990,6	1075,8	85,2	1 145,5	1 189,7

Source : Cellule Technique-CICMB, DGI

5.3.3. Fiscalité pétrolière

Sur la période 2025-2027, les recettes pétrolières en baisse, passeraient de 1.121,1 milliards FCFA à 833,9 milliards FCFA à l'horizon 2027 (soit 8,6% du PIB à 6,0% du PIB). Cette évolution est le résultat de la baisse des prix du brut gabonais et du repli en moyenne de la production pétrolière en raison du vieillissement des champs matures.

Tableau 30: Projection des recettes pétrolières 2025-2027 (En milliards de FCFA)

	LF 2024 (1)	PLF 2025 (2)	Variation (2-1)	DOB 2026	DOB 2027
Recettes pétrolières	1309,6	1121,1	-188,5	908,4	833,9
Encaisse trésor	1309,6	1121,1	-188,5	908,4	833,9
IS	379,7	345,4	-34,3	304,4	275
RMP	399,2	342	-57,2	312,6	267,5
Autres	530,7	433,7	-97	291,4	291,4
SOGARA	0	0	0	0	0

Source : Cellule Technique-CICMB, DGH

5.3.4. Allocations des crédits budgétaires 2025-2027

Les dépenses de l'Etat projetées se composent en moyenne de 2.759,9 milliards de FCFA pour les dépenses du budget de l'Etat et de 1.091,0 milliards de FCFA pour les charges de trésorerie et de financement.

En poursuivant le principe d'orthodoxie et de transparence, les dépenses courantes se situeraient en moyenne à 1.670,6 milliards de FCFA sur la période, composées de :

- Dépenses de personnel : 783,2 milliards de FCFA ;
- Dépenses de biens et services : 396,6 milliards de FCFA ;
- Dépenses de transfert : 490,8 milliards de FCFA

Les dépenses d'investissement s'établiraient en moyenne à 431,7 milliards de FCFA répartis en 317,3 milliards de FCFA en ressources gabonaises et 114,4 milliards de FCFA en ressources extérieures.

Les intérêts sur la dette s'élèveraient à 329,2 milliards de FCFA dont 138,8 milliards de FCFA pour la dette intérieure et 190,4 milliards de FCFA pour la dette extérieure.

Les autres dépenses se stabiliseraient à 52,1 milliards de FCFA notamment pour la charge liée au contentieux et à la restructuration des entreprises.

5.3.5. Ressources et charges de trésorerie

En moyenne, sur la période 2025-2027, les ressources de financement et de trésorerie seraient de 1.026,3 milliards de FCFA, dont :

- 135,2 milliards de FCFA pour les FINEX ;
- 85,2 milliards de FCFA pour l'accumulation d'arriérés ;
- 526,2 milliards de FCFA d'émission sur le marché intérieur.

S'agissant des charges de financement et de trésorerie, elles sont projetées en moyenne à 1.091,0 milliards de FCFA notamment avec :

- 880,4 milliards de FCFA pour l'amortissement sur dette et ;
- 198,4 milliards de FCFA pour la réduction des arriérés.

Ainsi, pour soutenir l'activité, le Gouvernement envisage augmenter le niveau de mobilisation des recettes budgétaires et de financer des prêts projets sur ressources extérieures.

5.4. Balance des paiements et situation monétaire

5.4.1. Balance de paiements

a. Solde global de la balance des paiements

Les perspectives économiques favorables du Gabon à l'horizon 2025-2027 se traduiraient par une amélioration de la balance de paiement avec un solde global passant de -0,4% du PIB sur la période 2022-2024 à 0,4% du PIB sur la période 2025-2027.

Cette évolution proviendrait d'une consolidation de l'excédent des transactions courantes et de l'atténuation du solde négatif des capitaux.

b. Excédent de la balance commerciale.

Maintien de l'excédent courant. La balance des transactions courantes devrait rester excédentaire, bien qu'en légère baisse par rapport à la période 2022-2024.

Cette situation résulterait de la baisse de l'excédent de la balance des biens et services (10,1% du PIB entre 2025 et 2027 contre 10,4% sur la période 2022-2024) et de la dégradation de la balance des revenus (-9,1% du PIB sur la période 2025-2027 contre -7,5% du PIB sur la période précédente).

c. Le solde du compte financier

Atténuation du déficit du compte de capitaux. Le solde déficitaire des mouvements de capitaux devrait se réduire de 1,6 point à 1,1% du PIB, suite à l'évolution des mouvements de capitaux au titre des investissements directs et autres investissements.

Tableau 31: Principaux soldes de la balance des paiements 2025-2027 (En % PIB)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Moyenne 2022- 2024	Moyenne 2025- 2027
Transactions courantes	5,90%	-2,90%	6,60%	3,10%	1,90%	-0,50%	3,20%	1,50%
Biens	21,80%	13,50%	25,80%	22,50%	20,20%	17,30%	20,40%	20,00%
Services	-9,30%	-10,00%	-10,70%	-10,70%	-9,70%	-9,30%	-10,00%	-9,90%
Biens et services	12,50%	3,50%	15,10%	11,80%	10,50%	8,00%	10,40%	10,10%
Revenus	-6,80%	-6,40%	-9,40%	-9,20%	-9,10%	-9,00%	-7,50%	-9,10%
Transferts	0,10%	0,00%	0,90%	0,50%	0,50%	0,50%	0,30%	0,50%
Mouvements de Capitaux	-3,50%	2,20%	-7,00%	-2,30%	-1,50%	0,40%	-2,80%	-1,10%
Investissements directs	1,30%	2,00%	6,00%	5,00%	4,90%	4,40%	3,10%	4,80%
Investissements de portefeuille	-2,40%	-2,10%	-1,10%	-1,90%	-2,60%	-3,50%	-1,90%	-2,60%
Autres investissements	-2,50%	2,40%	-12,00%	-5,40%	-3,80%	-0,50%	-4,00%	-3,20%
Erreurs et omissions	-2,70%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,90%	0,00%
Balance Globale	-0,30%	-0,60%	-0,40%	0,80%	0,40%	0,00%	-0,40%	0,40%

Source : Cellule Technique-CICMB, BEAC, DGDPE

5.4.2. Monnaie et crédits

A moyen terme, le Gabon devrait connaître une amélioration de sa situation monétaire entre 2025 et 2027, en comparaison avec la période 2022-2024. Cette évolution favorable se traduirait par une consolidation des avoirs extérieurs nets, un dynamisme accru des crédits à l'économie et une expansion de la masse monétaire.

En effet, la stabilisation attendue des **avoirs extérieurs nets** à 4% du PIB en moyenne sur la période 2025-2027 serait liée au raffermissement des prix des matières premières.

La croissance projetée des **crédits à l'économie**, passant en moyenne de 14,7% du PIB sur la période 2022-2024 à 15,6% sur la période 2025-2027 s'expliquerait par le dynamisme de l'activité économique.

La combinaison du relèvement de l'économie mondiale et nationale devrait induire une progression de **la masse monétaire** sur la période 2025-2027. Ainsi, la masse monétaire au sens large (M2) devrait passer de 38,2% du PIB en 2025 à 41,6% du PIB en 2027.

Tableau 32: Evolution de la situation monétaire 2025-2027 (En % du PIB)

(En % du PIB)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Moyenne 2022-2024	Moyenne 2025-2027
Avoirs extérieurs nets	1,80%	1,80%	1,90%	3,30%	4,10%	4,50%	1,80%	4,00%
Avoirs intérieurs nets	27,10%	30,00%	35,40%	38,80%	41,30%	43,60%	30,80%	41,20%
Crédits à l'Economie	12,80%	15,60%	15,70%	15,70%	15,70%	15,50%	14,70%	15,60%
Créances nettes sur l'Etat	14,30%	14,40%	19,70%	23,20%	25,60%	28,10%	16,20%	25,60%
Autres postes nets	-3,00%	-2,20%	-1,70%	-1,70%	-1,70%	-1,70%	-2,30%	-1,70%
Masse monétaire (M2)	23,70%	27,20%	33,30%	38,20%	41,60%	44,40%	28,10%	41,40%

Source : Cellule Technique-CICMB, BEAC, DGDPP

6. Situation de la dette publique²

La stratégie d'endettement pour l'année 2025 se caractérise par un recours significatif à l'emprunt en vue de poursuivre et finaliser les chantiers en cours initiés par le gouvernement de la Transition.

Bien que devant faire face à un service de la dette important dont il a hérité, le gouvernement entend recourir à un niveau d'emprunt porteur d'une croissance économique positive favorisant la croissance économique profitable au plus grand nombre.

L'objectif de la présente stratégie est de reconstituer, à moyen terme, des marges d'endettement permettant de rendre à nouveau possible l'usage de la dette dans un cadre contracyclique.

De même, la poursuite de la réduction à l'exposition aux risques de marché, principalement les risques de taux de change et de taux d'intérêt, guidera les nouveaux engagements extérieurs et intérieurs sur la période 2025-2027.

6.1. Les besoins de financement

Le solde des opérations budgétaires sur les dix (10) prochaines années se fixerait en moyenne autour de 3,2% du PIB. Ces excédents budgétaires ne suffiraient pourtant pas à financer la totalité du service de la dette dû pour chaque année. Les ressources mobilisées sur la période 2025-2027 serviront au financement des projets et à l'équilibre budgétaire. Ces emprunts seront constitués des prêts projets, des prêts programmes et des émissions obligataires.

Tableau 33: Evolution du besoin de financement 2025-2027 (En % du PIB, sauf indications contraires)

	2025	2026	2027
Recettes budgétaires	23	20,7	20,2
Déficit hors dette	-2	-8	-6,3
Service de la dette	11,5	10,7	8,6
Besoin de financement	9,5	2,7	2,3
PIB en milliards de FCFA	13 019,80	13 509	14 085,10

² Stratégie d'endettement LFI 2025

Source : DGD

En 2025, le montant affecté aux prêts projets sera de 190,5 milliards de francs CFA. Ces fonds proviendront de la Banque Mondiale pour un montant de 29,0 milliards de Francs CFA, de la Banque Africaine de Développement (BAD) à hauteur de 29,0 milliards de Francs CFA, de l'Agence Française de Développement (AFD) pour 18,0 milliards de Francs CFA, de la Banque Islamique de Développement (BID) pour 5,1 milliards de Francs CFA, de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) pour 12,0 milliards de Francs CFA, du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour 0,7 milliards de Francs CFA de la DEUTSCHE BANK pour 25,0 milliards de Francs CFA, de la STANDARD CHARTERED pour 70,3 milliards de Francs CFA et de la Banque SANTANDER pour 1,4 milliards de Francs CFA.

Concernant les prêts programmes, ils se chiffreront à 14,9 milliards de francs CFA et seront mobilisés essentiellement auprès de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA).

S'agissant des émissions obligataires, elles seront mobilisées sur le marché financier international et régional pour respectivement 120,0 milliards de francs CFA et 653,0 milliards de francs CFA.

En 2026, les prêts projets, prêts programmes et émissions obligataires régionales seront mobilisés respectivement à hauteur de 1,3% et 0,09% et 1,1% du PIB.

Les financements sur prêts projets, prêts programmes et émissions obligataires régionales en 2027 seront mobilisés respectivement à hauteur de 0,8% et 0,03% et 1,1% du PIB.

6.2. Le plafond des nouveaux emprunts

Les nouveaux emprunts sur la période 2025-2027 seront principalement semi- concessionnels à taux d'intérêt fixe conformément aux orientations stratégiques.

Sur la période 2025-2027, les nouveaux engagements se chiffreront à 1402,0 milliards de francs CFA, dont 670,0 milliards de francs de FCFA d'emprunts extérieurs et 732,0 milliards de francs CFA au titre des emprunts intérieurs.

Tableau 34: Plafond des nouveaux emprunts par sources de financement 2025-2027 (En milliards de FCFA)

	2025	2026	2027	Total
Plafond des nouveaux emprunts	470	100	100	670
<i>Semi concessionnel</i>	100	100	100	300
<i>Eurobond</i>	370	0	0	370
Plafond des nouveaux emprunts intérieurs	432	150	150	732
Total Plafond nouveaux emprunts	902	250	250	1402

Source : DGD

En 2025, le plafond des nouvelles signatures se situerait à 902,0 milliards de francs CFA. Ce dernier sera composé de 470,0 milliards de francs CFA au titre des nouveaux engagements extérieurs et de 432,0 milliards de francs CFA pour les emprunts intérieurs, soit respectivement 52,1% et 47,9 % du montant total des nouveaux emprunts. La dette intérieure pour sa part, sera constituée des obligations du trésor et obligations du Trésor assimilables.

En 2026, le plafond des nouveaux engagements serait de 250,0 milliards de francs CFA dont 100,0 milliards de francs CFA d'emprunts extérieurs et 150,0 milliards de francs CFA d'engagements intérieurs, pour respectivement 40,0% et 60,0% du total des nouveaux emprunts. Les emprunts extérieurs seront essentiellement semi-concessionnels. La dette intérieure pour sa part, sera constituée des obligations du trésor et obligations du Trésor assimilables.

En 2027, le plafond des nouveaux engagements sera arrêté sur les prêts extérieurs pour un montant de 100,0 milliards de francs CFA et 150,0 milliards de francs CFA d'engagements intérieurs, soit respectivement 40,0% et 60,0%.

En somme, sur la période 2025-2027, le plafond des nouveaux emprunts s'établirait en moyenne à 467,7 milliards de francs CFA, dont 223,3 milliards de francs CFA d'engagements extérieurs et 244,0 milliards de francs CFA d'engagements intérieurs.

6.3. Les tirages prévisionnels sur Financements Extérieurs et Intérieurs

Les tirages prévisionnels sur la période 2025-2027 sur financements extérieurs et intérieurs s'établiraient en moyenne à 4,2% du PIB, ce qui représente un niveau de décaissements de 7,0% du PIB en 2025, 2,7% du PIB en 2026 et 2,3% du PIB en 2027.

Tableau 35: Tirages sur financements extérieur et intérieur 2025-2027 (En % du PIB)

Types de prêt	Monnaies	Types de taux	2025	2026	2027
Semi-concessionnel	Euro	Fixe	0,4	0,2	0,2
Semi-concessionnel	Euro	Variable	0,2	0,8	0,4
Semi-concessionnel	Dollar	Fixe	0,2	0	0,1
Commercial	Euro	Variable	0,07	0,4	0,4
Eurobond	Dollar	Fixe	2,8	0	0
Obligation intérieure	XAF	Fixe	3,3	1,1	1,1
Total Tirages sur Financements Extérieurs et Intérieurs en % PIB			6,9	2,7	2,3

Source : DGD

Les tirages sur financements extérieurs en 2025 seront constitués de prêts semi-concessionnels en Euro à taux d'intérêt fixe et variable pour respectivement 0,4% et 0,2% du PIB. Pour les décaissements commerciaux et sur le marché financier international, ils représenteraient respectivement 0,07% et 2,8% du PIB. Quant aux prêts sur financement intérieurs, ils seront effectués sur le marché financier régional à hauteur de 3,3% du PIB.

En 2026, les décaissements sur financements extérieurs seront constitués de prêts semi-concessionnels en Euro à taux d'intérêt fixe et variable pour respectivement 0,2% et 0,8% du PIB. Quant aux tirages sur les prêts commerciaux en Euro à taux d'intérêt variable, ils se situeront à 0,4% du PIB. Ces derniers seront effectués sur les prêts commerciaux existants. Les tirages levés sur le marché financier régional s'établiront à 1,1% du PIB.

Les tirages sur financements extérieurs en 2027 se situeraient respectivement à 0,2% et 0,4% du PIB pour les prêts semi-concessionnels en Euro à taux d'intérêt fixe et variable. Pour leur part, les prêts semi-concessionnels en Dollar à taux d'intérêt fixe se situeraient à 0,1% du PIB. Les décaissements sur les prêts commerciaux à taux d'intérêt variable en Euro seraient de 0,4% du PIB. S'agissant des tirages mobilisés sur le marché financier régional, ils représenteraient 1,1% du PIB.

6.4. Les résultats de la stratégie d'endettement 2025-2027

La mise en œuvre de la stratégie d'endettement à moyen terme se caractériserait par une appréciation des indicateurs d'endettement. En effet, le taux d'endettement passerait de 55,7% en 2024 à 39,1% en 2027, soit une baisse de 16,6 points de pourcentage. Le ratio de liquidité sur la même période, quant à lui, s'améliorerait ainsi de 55,0% à 42,7 %. Au terme de la période 2025-2032, le taux d'endettement et le ratio de liquidité seraient respectivement de 37,7% et 14,1%. Bien que les indicateurs d'endettement s'améliorent, ils demeurent au-dessus des seuils stratégiques arrêtés par les Autorités.

Le risque de refinancement demeure modéré sur la période 2024-2027. En effet, la maturité moyenne du portefeuille serait de 7,3 ans entre 2024 et 2027. Par ailleurs, une dégradation de la maturité du portefeuille serait observée entre 2029 et 2032, passant de 8,3 ans à 7,1 ans.

Les indicateurs de risques de taux d'intérêt se dégraderaient dans l'ensemble. En effet, la durée moyenne de refixation des taux s'établirait en moyenne à 6,3 ans entre 2024 et 2027, la dette à taux fixe en pourcentage de la dette totale demeurerait prépondérante dans le portefeuille de la dette. En revanche, la part de la dette à refixer dans un an évoluerait pour se situer en moyenne à 36,7% sur la période 2028-2039.

La part de la dette libellée en monnaie étrangère dans le portefeuille global de la dette augmenterait ainsi de 60,7% en 2024 à 71,8% en 2027. Aussi, le risque de taux de change serait élevé, ce, malgré l'augmentation peu significative de la dette à change fixe qui s'établirait en moyenne à 55,3% de la dette totale.

En définitive, tandis que le portefeuille de la dette publique dans son ensemble fait ressortir une exposition aux risques de taux d'intérêt et de change à l'horizon 2032, le risque de financement demeure quant à lui demeure modéré.

Tableau 36: Evolution du profil de coûts et de risques du portefeuille de la dette

Indicateurs coûts et risques		2024	2027	2028	2029	2032
Encours de la dette en % du PIB		55,7	39,1	34,5	35,3	37,7
Service de la dette en % des recettes budgétaires		55	42,7	27,8	30,6	14,1
Taux d'intérêt Implicite en %		4,5	4,5	4,4	4,4	5,1
Risque de refinancement	Maturité du portefeuille de la dette extérieure en années	8	10,7	10,3	10	8,6
	Maturité du portefeuille de la dette intérieure en années	2,1	5,8	5,6	5,1	3,6
	Maturité de la dette totale en années	5,7	8,9	8,7	8,3	7,1
Risque de taux d'intérêt	ATR (Durée moyenne de refixation des taux) en années	4,8	7,9	7,7	7,4	6,4
	Dette à refixer dans un an en %	32,5	40,9	36,9	34	22,7
	Dette à taux d'intérêt fixe en % de la dette totale	83	76,6	75,8	78,7	84,5
Risque de change	Dette extérieure en % de la dette totale	60,7	71,8	73,8	77,3	80,8
	Dette à change fixe % de la dette totale	59,4	59,3	59,8	53,1	44,6

Source : DGD

7. Evolution des soldes et principaux indicateurs de surveillance multilatérale

7.1. Critères de surveillance multilatérale

Sur la base des projections macroéconomique et budgétaire du Projet de la loi de finances rectificative 2024, le Gabon respecterait tous les quatre (4) critères en vigueur dans la CEMAC sur la période 2025-2027.

Tableau 37: Critères de surveillance multilatérale

	Norme	Révisé 2024	2025	2026	2027
Solde budgétaire de référence (%PIB) *	≥ -1,5%	-1,6	0,9	4,4	5,3
Taux d'inflation	≤ 3%	2,4	2,1	2,2	2,1
Le taux d'endettement public	≤ 70%	60,3	62,7	54,5	50
Non accumulation d'arriérés :	Arriérés < 120 jours	NR	R	R	R

Source : DGEPPF

- Le solde budgétaire de référence afficherait un excédent de 0,9% du PIB en raison de l'augmentation des recettes hors -pétrole conjuguée à une maîtrise des dépenses. Ainsi en 2025, le critère serait au-dessus du plancher communautaire (-1,5% du PIB).
- L'inflation, dont le taux moyen annuel est projeté à 2,1% en 2025 restera maîtrisée sur la période.
- Le taux d'endettement reste en deçà du seuil communautaire et est estimé à 62,7% du PIB en 2025 contre 60,3% attendu en 2024. Il baisserait progressivement en 2026 et 2027 en lien avec les efforts de remboursement sur les engagements au plan international et régional.
- Le Gabon s'engage à ne pas accumuler des arriérés de paiement en 2025 et sur la période 2026 – 2027.

7.2. Indicateurs de surveillance multilatérale

En 2025-2027, la situation des indicateurs de la surveillance multilatérale est retracée dans le tableau suivant :

Tableau 38: Indicateurs de surveillance multilatérale

Rubriques	Indicateurs	Normes	2024	2025	Observations pour 2025
Croissance	Taux de croissance du PIB réel	$\geq 7\%$	3,4%	3,7%	On observe une accélération de l'activité en lien avec le dynamisme des activités hors - pétrole
	Taux d'investissement (% du PIB)	$\geq 20\%$	18,1%	18,7%	En légère augmentation par rapport à 2024
Monnaie	Taux d'inflation en moyenne annuelle	$\leq 3\%$	2,4%	2,1%	Conforme aux objectifs de politique monétaire dans un contexte de renforcement de la maîtrise des prix des produits alimentaires
Finances publiques	Solde budgétaire primaire hors recettes pétrolières (% du PIB hors pétrole) (optique FMI)		-9,2%	-7,5%	Atténuation du déficit primaire hors pétrole, en lien avec le relèvement des recettes hors - pétrole et la maîtrise des dépenses primaires
	Taux de pression fiscale hors recettes pétrolières (recettes hors pétrole/PIB hors pétrole)	$\geq 17\%$	17,6%	17,6%	Le niveau est au-dessus du seuil minimal fixé par la CEMAC en lien avec la hausse des recettes fiscales malgré la hausse du PIB Hors pétrole (+6,3%)
	Masse salariale /recettes fiscales hors pétrole	$\leq 35\%$	58,3%	57,3%	Le ratio reste au-dessus du seuil communautaire. Cependant, ce ratio est en baisse de 1 point par rapport à 2024.
	Dépenses de fonctionnement/recettes fiscales (salaires + biens et services + transferts + intérêts dettes) / recettes fiscales		110,1%	103,3%	Les dépenses de fonctionnement restent encore élevées comparativement aux recettes fiscales. Toutefois, on observe une baisse de 7 points du ratio en 2025 par rapport à 2024



**MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES PARTICIPATIONS**

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DETTE

contact :

BP : 912 Libreville Gabon

Tél.: +241 065 04 73 62 / +241 074 06 44 93

Fax : +241 01 76 67 90

www.dette.ga